

REHABILITATION DU PARC DE LA HOTOIE À AMIENS (80)



Rapport du Commissaire enquêteur

Etabli par le commissaire-enquêteur

Désigné par décision n° E26000028/80 du 27/03/2026

De Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'ENQUETE	8
1.1	Préambule	8
1.2	Description du projet	8
1.3	Les objectifs du projet	8
1.4	Historique du parc	8
1.5	Situation géographique	9
2	Porteur de projet.....	10
2.1	Auteurs de l'étude	11
3	Présentation du projet.....	12
3.1	Secteur Est	12
3.2	Secteur centre.....	13
3.3	Secteur Ouest	14
3.4	Accès et fluidité du parc	15
3.5	Stratégie végétale	16
4	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	18
4.1	Plan local d'urbanisme (PLU)	18
4.1.1	Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)	18
4.1.2	Orientations et d'Aménagement et de Programmation (OAP)	18
4.2	Documents supra-communaux.....	18
4.2.1	STRADETT (Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'égalité des Territoires)	18
4.2.2	SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) du Grand Amiénois.	18
4.2.3	PDU (Plan de déplacement urbain)	18
4.2.4	SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	18
4.2.5	SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).....	19
4.2.6	PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation)	19
4.2.7	SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risque d'Inondation) Somme	19
4.2.8	PRSE (Plan Régional Santé Environnement)	19
4.2.9	PCAET (Plan Climat Air-Energie Territoriale) du Grand Amiénois 2022-2027	19
4.2.10	PRPGD (Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets)	19
4.3	Autres textes	20
4.3.1	Arrêté du 09 juin 2021 pour la vidange du plan d'eau, modifié par l'arrêté du 3 juillet 2024	20
4.4	Cadre réglementaire	20
5	COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE	22
6	PARTICIPATION ACTIVE.....	23
7	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	24
7.1	Milieu Humain	25

7.1.1	Urbanisme	25
7.1.2	Usage -Environnement	25
7.1.3	Contexte socio-économique	26
7.1.4	Mobilité	26
7.2	Cadre de vie	27
7.2.1	Ambiance sonore	27
7.2.2	Qualité de l'air.....	27
7.2.3	Ambiance lumineuse.....	27
7.2.4	Nuisances olfactives	28
7.2.5	Risques sanitaires	28
7.2.6	Gestions des eaux	28
7.2.7	Gestion des déchets.....	29
7.3	Milieu Physique	29
7.3.1	Climatologie	29
7.3.2	Energie renouvelable et de récupération	30
7.3.3	Topographie.....	30
7.3.4	Géologie	30
7.3.5	Eaux superficielles	30
7.3.6	Eaux souterraines.....	31
7.3.7	Risques naturels	31
7.4	Patrimoine et paysage	32
7.4.1	Contexte paysager	32
7.4.2	Structures à proximité	32
7.4.3	Patrimoine	33
7.4.4	Vestiges archéologiques.....	33
8	ANALYSE ECOLOGIQUE.....	34
8.1	Zones naturelles protégées	34
8.2	Habitats du site :	34
8.3	Flore	35
8.4	L'Avifaune.....	35
8.5	Les chiroptères	36
8.5.1	Campagnes d'écoute	37
8.5.2	Gites	37
8.5.3	Intérêt du site.....	38
8.6	Les Amphibiens.....	39
8.6.1	Valeur du site pour les amphibiens.....	39
8.7	L'Entomofaune.....	39
8.7.1	Valeur du site pour l'entomofaune	39
8.8	Mammifères terrestres	39

8.8.1	Valeur du site pour les mammifères	39
9	ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	40
1.1	Milieux aquatiques	40
9.1.1	: Contexte	40
9.1.2	: Objectifs	40
9.1.3	Inventaires ichtyologiques	40
9.1.4	Qualité des eaux des bassins	40
9.2	Hydrologie	41
9.2.1	Contexte.....	41
9.2.2	Occupation du sol	41
9.2.3	Fonctionnement des bassins	42
9.2.4	Ecoulement des eaux pluviales	43
9.2.5	Impact hydraulique	43
9.3	Nuisances et cadre de vie	43
9.3.1	Impact acoustique	43
9.3.2	Gestion des déchets :	46
9.3.3	Pollution lumineuse	46
9.4	Fermeture Avenue Salvator Allende (impact).....	47
9.4.1	Contexte.....	47
9.4.2	Périmètre d'étude	47
9.4.3	Comptages	47
9.4.4	Commerces et service.....	47
9.4.5	Impacts notables	48
9.4.5.1	Modélisation.....	48
9.4.5.1.1	Synthèse des impacts des carrefours	48
9.4.5.1.2	Pistes d'optimisation	49
10	MESURES ERC	50
11	EVOLUTION AVEC ET SANS MISE EN OEUVRE DU PROJET	55
11.1	Milieu humain	55
11.2	Cadre de vie	56
11.3	Milieu physique	57
11.4	Milieux naturels	59
11.5	Patrimoine et paysage	60
12	DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	61
13	ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE.....	61
14	VISITE DU SITE	61
15	REUNION PREPARATOIRE	61
16	PUBLICITE DE L'ENQUETE.....	62

16.1	Presse	62
16.2	Affichage.....	62
17	DUREE DE L'ENQUETE et PERMANENCES.....	63
17.1	Durée	63
17.2	Permanences du commissaire enquêteur	63
18	DEROULEMENT DE L'ENQUETE	63
18.1	Climat de l'enquête	63
18.2	Formalités d'ouverture et de clôture de l'enquête	63
19	CONTRIBUTIONS.....	64
19.1	Analyse quantitative des observations	64
19.1.1	Lors des permanences	64
19.1.2	En dehors des permanences.....	64
19.1.3	Observations émises.....	64
19.2	Statistiques en fonction des thématiques	65
19.3	Statistiques sur la Réhabilitation du parc de la hotoie	66
19.4	Statistiques sur l'Avenue Salvator ALLENDE.....	66
19.5	Indexations des observations	67
19.6	Relevé des observations	67
20	AVIS DES PPA	68
20.1	L'AUTORIRE ENVIRONNEMENTALE	68
20.2	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	80
20.3	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	80
21	Thèmes abordés	81
21.1	Circulation	81
21.2	Festivités	85
21.3		87
21.4	DRAC.....	87
21.5	Natura 2000	88
21.6	Hydrologie	88
21.7	Stationnement	91
21.8	Aménagements	97
21.9	Déchets - Sanitaires	98
21.10	Festivités	99
21.11	Nuisance sonore	99
21.12	Sécurité	100
21.13	Vie locale	103
21.14	Biodiversité.....	104
21.15	Espace canin	106
21.16	Grilles.....	106

21.17	Entretien.....	106
21.18	Santé.....	107
21.19	Coût du projet.....	107
21.20	Faune	108
21.21	Infrastructure.....	108
21.22	Concertation.....	109
21.23	Milieu Halieutique	109
21.24	Servitudes.....	109
21.25	Circulation (2)	110
22	Annexes	111

GLOSSAIRE	
Abréviation	Désignation
ABF	Architecte Bâtiment de France
AEI	Aire d'Etude Immédiate
CASIAS	Centre des Anciens Site Industriel et Activité de Service
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
MES	Matière En Suspension
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
PCAET	Plan Climat Air-Energie Territorial
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PGRI	Plan de Gestion des Risques et Inondations
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRSE	Plan Régional de Santé et Environnement
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
SAGE	Schéma d'Aménagement et Gestion des eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
SRADETT	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TRI	Territoire à Risque important d'Inondation

TABLEAU DES ILLUSTRATIONS	
Désignation	Page(s)
Situation géographique du parc de la Hotoie	07
Auteurs des études	08
Présentation du secteur Est	09
Présentation du secteur centre	10
Présentation du secteur Ouest	11
Graphique fluidité du parc	12
Tableau strate végétale	13-14
Composition du dossier	22
Points d'écoute et observation de l'Avifaune	37
Points d'écoute et nombre de contacts	39
Tableau d'occupation des sols	40
Cartographie, localisation des cours d'eau	43
Extrait PPRI de la Somme	41
Cartographie – Fonctionnement des bassins	42
Cartographie des points d'écoute des mesures acoustiques	43
Cartographie périmètre d'étude de la fermeture-Ouverture Avenue Salvator ALLENDE	46
Tableaux des mesures ERC	48-49-50-51-52-53
Tableaux des évolutions avec et sans mis en œuvre du projet	54-55-56-57-58-59

I - RAPPORT

1 PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1 Préambule

Par arrêté n° ARA-2026-00563 en date du 20 avril 2026, une enquête publique a été prescrite, en vue de procéder à une enquête portant sur une demande de permis d'aménager, présentée par la ville d'Amiens, en vue de la réalisation des travaux de rénovation du parc de la Hotoie, situé sur le territoire de la commune d'Amiens.

1.2 Description du projet

Le parc entame une nouvelle étape de son histoire. Héritage du passé, ce projet tente de répondre aux usages d'aujourd'hui et aux défis de demain. Lieu de respiration au cœur de la ville, il accueille à la fois les promeneurs, les sportifs et les événements qui rythment la vie collective.

La végétation et son organisation seront des éléments essentiels du projet. Il s'agira aussi de limiter les effets du réchauffement climatique et de favoriser la désimperméabilisations des sols.

Le projet est conçu de façon simple et économe, autant dans son ensemble que dans le choix, l'installation et la durée de vie des matériaux et des plantes.

Le projet ambitionne d'être un modèle en matière d'inclusion et sera conçu pour répondre aux besoins des quatre types de handicap : auditif, mental, visuel et moteur.

1.3 Les objectifs du projet

Le projet d'aménagement vise à transformer en profondeur l'organisation du parc pour en faire un espace de référence, alliant fraîcheur, richesse écologique, diversité des pratiques, dimension culturelle, polyvalence et convivialité.

La démarche retenue consiste à stimuler de nouveaux usages et à favoriser l'investissement du lieu par les habitants d'Amiens, afin de lui redonner une véritable vitalité. L'ambition est également d'inscrire le parc comme un exemple en matière de durabilité, tant sur les plans, écologique, économique que social et culturel.

Ainsi quatre orientations majeures se dégagent :

- Une programmation active est indispensable pour faire du parc de la Hotoie un lieu fédérateur s'appuyant sur une trame existante d'espaces de nature et de loisirs
- Le parc se doit d'apporter une réponse aux enjeux sociétaux en devenant un lieu de destination pour tous et en étant capable de s'adapter aux incertitudes climatiques
- Une appropriation par le végétal est nécessaire afin d'accroître les milieux faunistiques et floristiques du site et de combler le manque de diversité et de strates végétales
- L'appropriation culturelle permettrait à l'art et la culture de devenir des supports pour les activités et les aménagements du parc.

1.4 Historique du parc

Le site de la Hotoie est aménagé à la fin du XIII^{ème} siècle sur une vaste prairie entre les deux bras de la Selle (affluent de la Somme), dans le grand marais à l'ouest d'Amiens.

<i>Période</i>	<i>Aménagements /Événement</i>
Fin XIII -ème siècle	Aménagement initial sur une prairie entre les bras de la Selle, dans les marais à l'ouest d'Amiens
1678	Création d'un jardin en éventail avec une grande avenue, creusement d'un canal, plantation d'ormes
1726	Création de la "Petite Hotoie" avec cascade, statues, espace dédié aux fleurs
1732-1742	Agrandissements : allées d'ormes (2 km), élargissement des contre-allées, création du bassin ovale
Révolution fin XVIIIe)	Lieu de fêtes et d'exercices militaires ; installation d'une statue de la Liberté (1791)
XIXe siècle	Destruction des remparts ; baisse de fréquentation, abattage des ormes (1823) remplacés par des tilleuls, urbanisation
1836-1882	Aménagement du nord (horticulture, laiterie, puis Pavillon Bleu), future base du zoo
1949	Jardin zoologique
Année 1960	Élargissement de la route centrale, séparation du parc, transformation des bassins (expo et plan d'eau)

Le site de la Hotoie a beaucoup évolué au XVIIIème siècle jusqu'à obtenir quasiment la même disposition qu'aujourd'hui. De nouveaux aménagements eurent lieu au XIXème siècle en lien avec l'urbanisation des quartiers et l'arrivée de la voiture. Cependant, depuis les années 50, peu d'interventions ont été effectuées rendant le parc vieillissant et peu adapté aux usages des habitants.

1.5 Situation géographique

La ville d'Amiens possède une superficie de 49,8 km², et une densité de population de 2 685,4 hab/km². (133625 habitants en 2021)

Elle est intégrée au sein de la communauté d'Agglomération Amiens Métropole qui a été créée le 1er janvier 2000 et compte environ 180 000 habitants pour 39 communes.

L'aire d'étude se situe à l'ouest du centre-ville, à environ 900 m de l'Hôtel de Ville. En bordure du parc se trouvent des zones urbanisées d'habitation, le zoo d'Amiens métropole au nord et le lycée de la Hotoie au sud-ouest.

Le parc est desservi par plusieurs axes routiers : l'avenue Salvador Allende, l'avenue Louis Blanc à l'ouest, la rue du Bâtonnier Mahieu au niveau du lycée de la Hotoie.

Le site est également situé à environ 300 m au sud du fleuve « la Somme ». Un de ses affluents, la Selle, forme la bordure du parc à plusieurs endroits et le traverse au niveau de l'interface avec l'avenue Louis-Blanc. Au droit du site, la Selle est divisée en deux : la Haute Selle qui passe à l'ouest du parc et la Basse Selle à l'est.





2 Porteur de projet

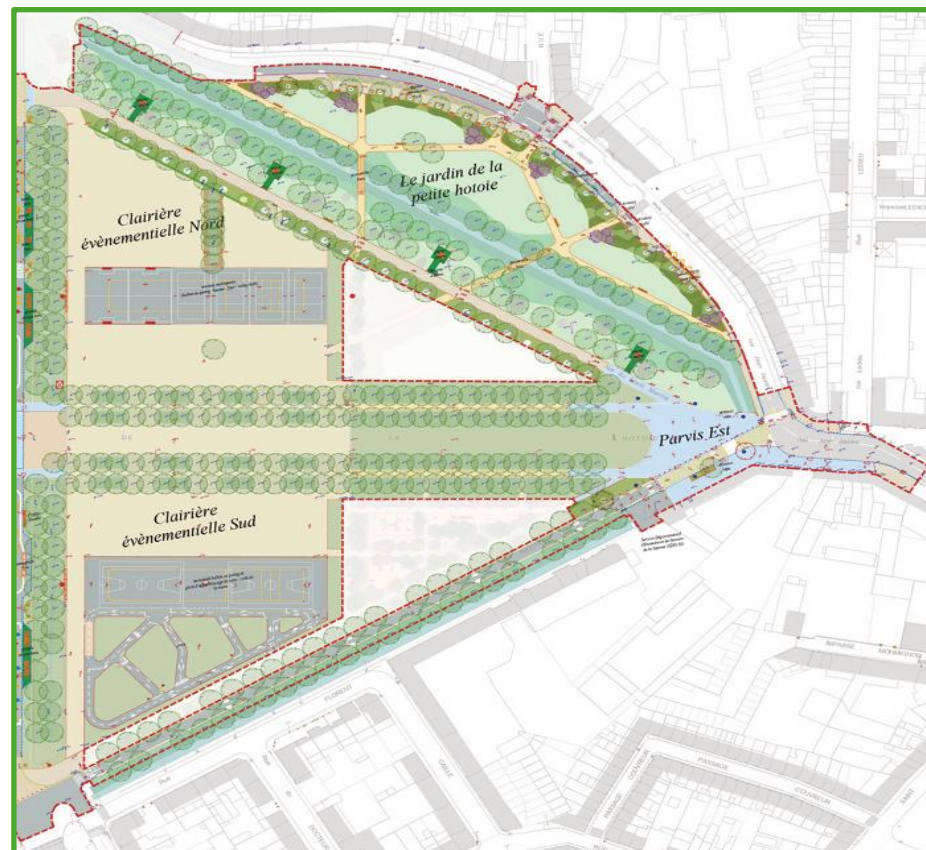
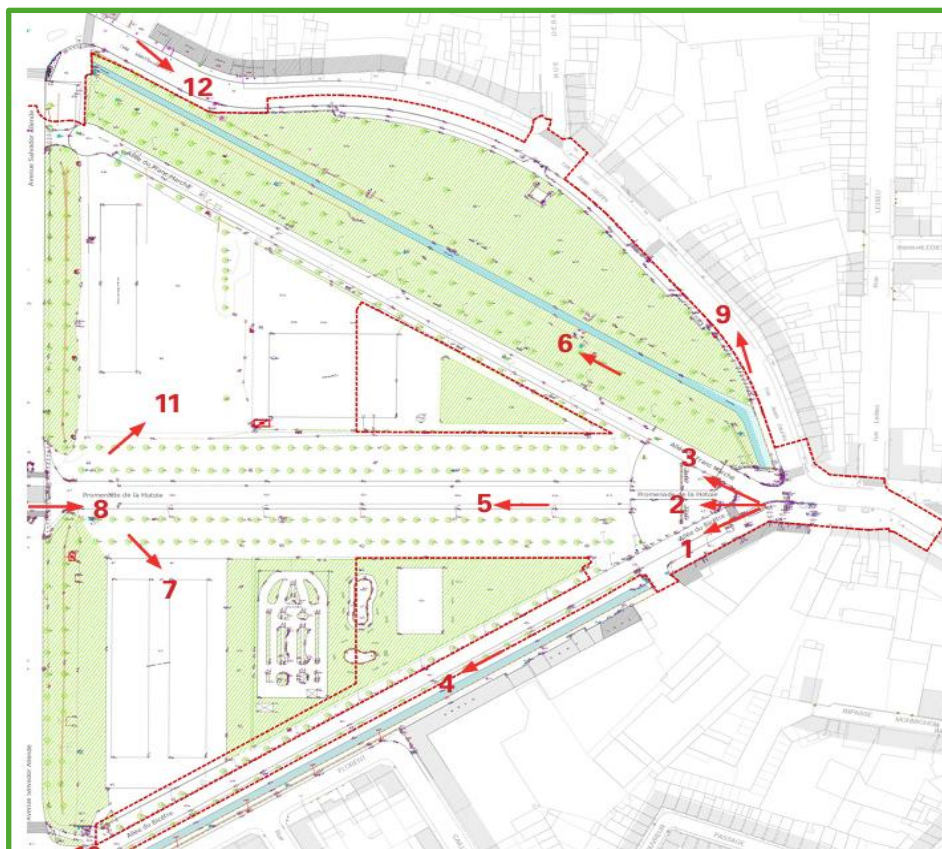
Amiens Métropole BP 2720 -80027 Amiens Cedex 1
 Affaire suivie par Mme MARGAUX Limon
 Paysagiste – Ingénieure études
 Direction des Espaces Publics -Service Etudes et Travaux Neufs
 4 rue Léon blum – Etage 6

2.1 Auteurs de l'étude

Compétence	Société	Contacts	Coordonnées
Étude d'impact sur l'environnement Étude ENR Étude BEGES VNEI	 EODD ingénieurs conseils	Sarah BADR Nathalie POMMERET-CAZES	Centre Léon Blum 171/173, rue Léon Blum 69100 VILLEURBANNE
Paysagiste	 BASE	Mickaël PINEAU	18/20 rue du Faubourg du Temple 75011 PARIS
Volet milieux naturels Investigations écologiques	 PLANÈTE VERTÉ CHIMESAN ENVIRONNEMENT SAS	Benjamin LOURDEL	6 bis rue des Zentes 80710 QUEVAUVILLERS
Volet acoustique	 sixense	Pascal GUITTAT	22-24 rue Lavoisier Bâtiment A – 1 ^{er} étage 92000 NANTERRE
Note hydraulique	 suez	Mathis BELIN Philippe LEBLAND Marc LEROUX Aline MARTIN	Immeuble Le Trident 18/20, Rue Henri Rivière 76000 ROUEN
Études de mobilité	 CITEC	Azwan ALI Hanae LAHLOU	75 rue Parmentier 75011 PARIS
	 MobiSim	Timothé BRONKHORST	/
Étude géotechnique de conception (G2)	 GINGER CEBTP	A.CRAPANNE M.BRISEBARRE	31 Avenue de l'Étoile du Sud 80440 Glisy
Campagne de qualité des plans d'eau Inventaires piscicoles	 eurofins	/	Eurofins Hydrologie Nord SAS Rue Maurice Caullery ZI Douai Dorignies 59500 Douai EUROFINS Hydrobiologie France ZAC de Champloup Les Ratiers 63530 VOLVIC

3 Présentation du projet

3.1 Secteur Est



Avant et après projet

1-2-3 – Esplanade – Ancienne grille

6 Allée du franc marché

5-8 : La promenade de la hotoie

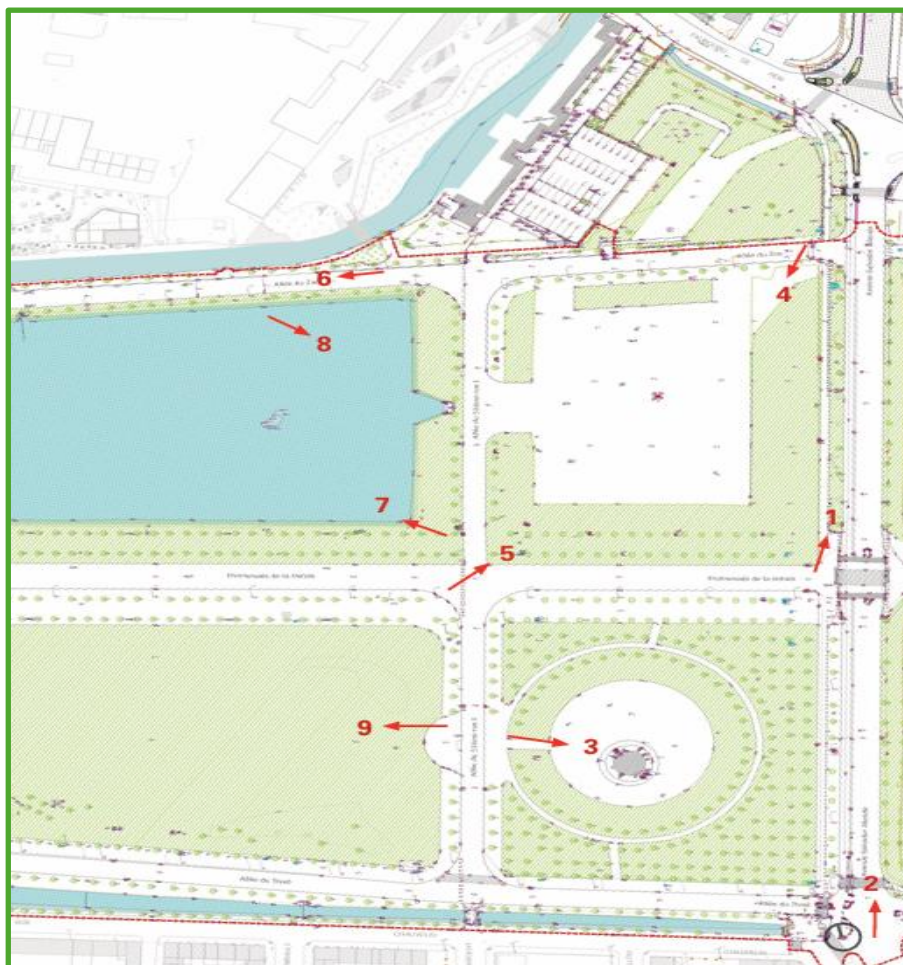
1-4 Allée du Bicêtre

6-9-12 : Ancienne petite hotoie

7-11 : Les triangles

3.2 Secteur centre

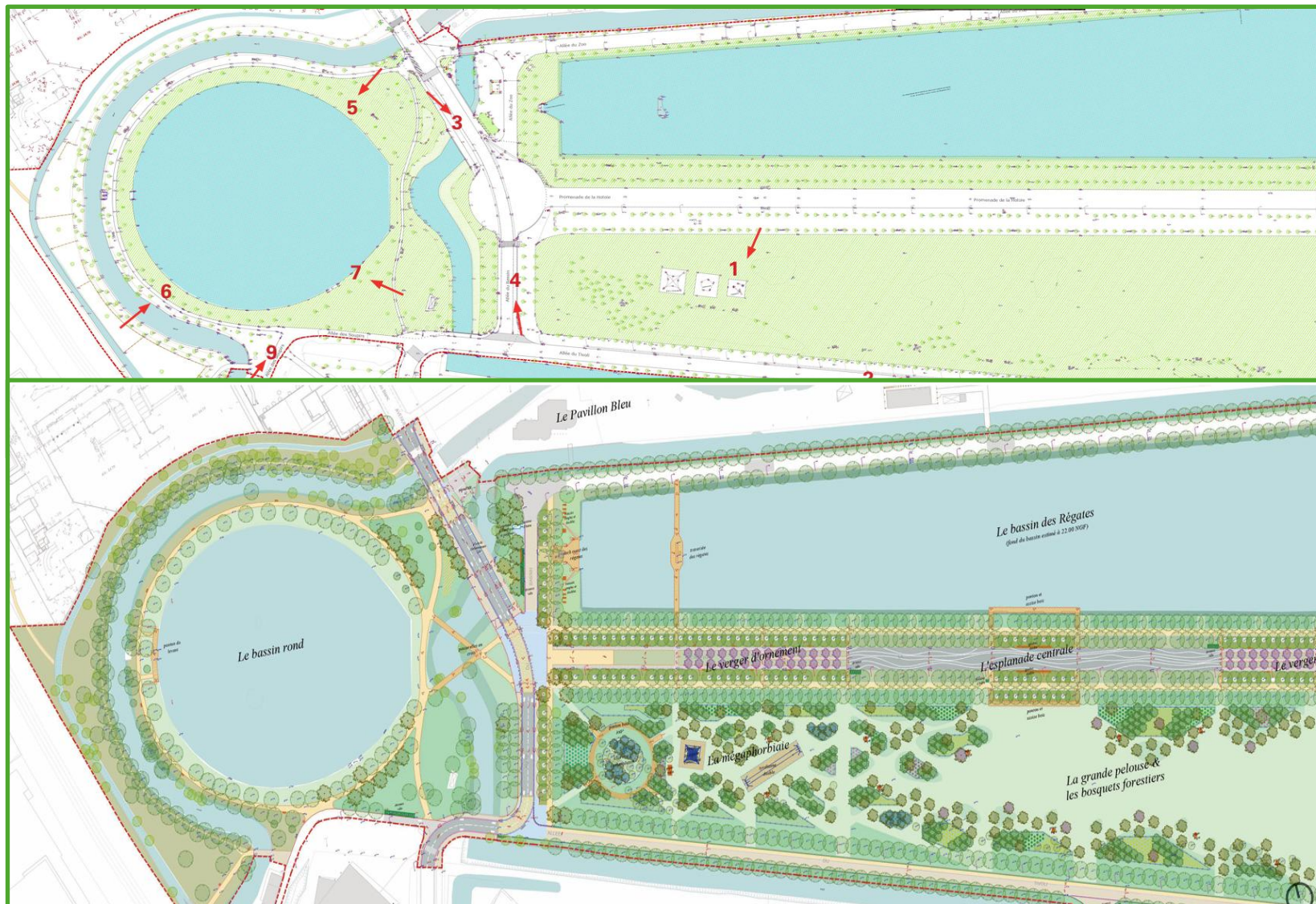
Avant et après projet



1-2 Avenue Salvator ALLENDE 4-5 Le parking du zoo 7-8 le bassin des régates 3
Le kiosque 6 L'allée du zoo 9 La grande plaine

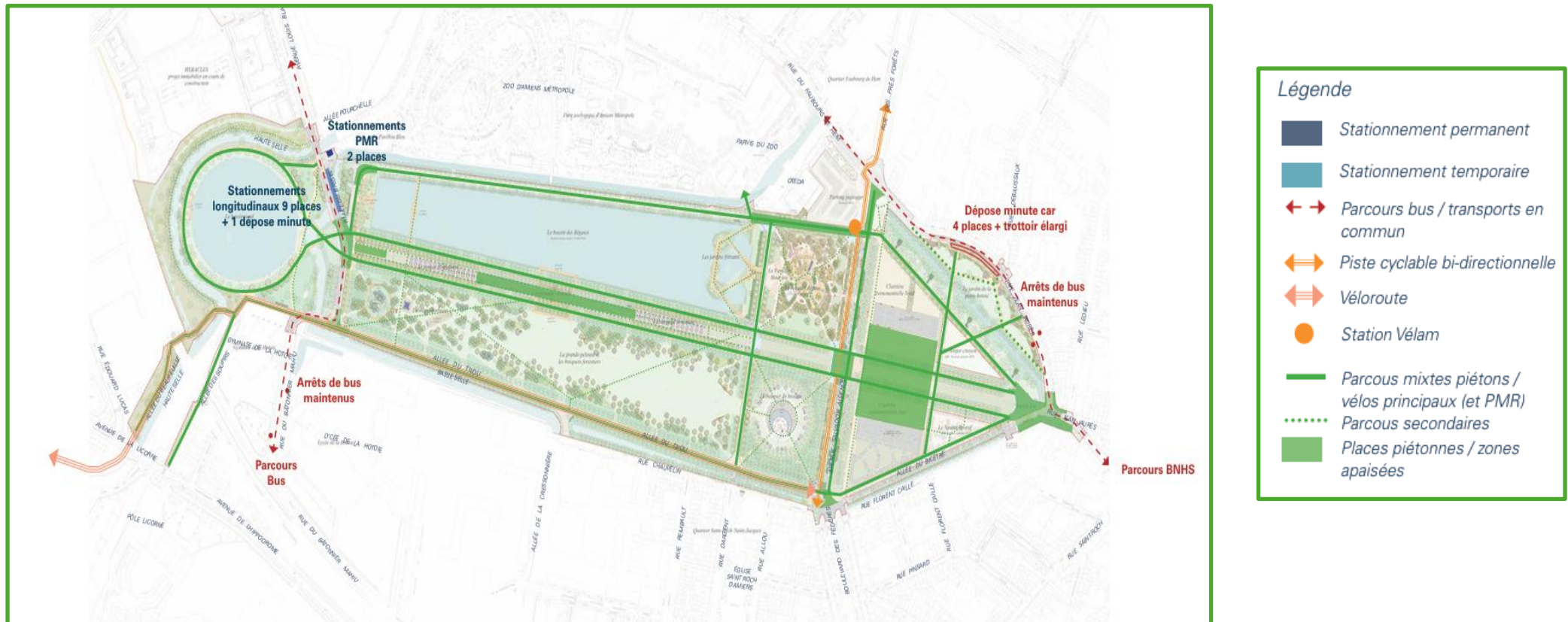


3.3 Secteur Ouest



- 1
La grande plaine
- 2
Allée Tivoli
- 3-4
Avenue L.BLANC
- 5-6-7
Le bassin rond
- 8-9
Allées des soupirs et
beaufeuille

3.4 Accès et fluidité du parc



3.5 Stratégie végétale

Le projet prévoit un important programme de plantation d'arbres puisque c'est plus de 1 400 arbres de toute taille qui seront plantés. Ces arbres auront ainsi plusieurs vocations :

- Lutte contre le réchauffement climatique avec une augmentation de l'ombrage et de l'évapotranspiration contribuant à rafraîchir l'atmosphère local et de faire du parc de la Hotoie un îlot de fraîcheur.
- Amélioration de la fonctionnalité et de la richesse écologique :
 - Création d'espaces de refuge pour la petite faune (insectes, reptiles, micromammifères...)
 - Lieu de nidification pour l'avifaune et de gîtes pour les chiroptères quand les arbres seront plus anciens
 - Lieu d'alimentation pour la faune : arbres mellifères, nectarifères et à baie
 - Diversification des habitats et de la flore

Type de plantations	Nombre
Arbres tiges (plantation en fosses isolées ou continues)	434 u
Arbres en cépées (plantation en fosses isolées)	140 u
Arbres tiges (plantation forestière en potet)	289 u
Scions (plantation forestière en fente)	600 u
Total	1 463 u

4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

4.1 Plan local d'urbanisme (PLU)

Approuvé en 2006, ce document a fait l'objet de nombreuses procédures d'évolution, la plus récente étant la modification n°14 du 16 septembre 2021. Le PLU a fait l'objet d'une révision en 2025.

4.1.1 Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le projet de réaménagement de parc de la Hotoie est conforme à l'essentiel des objectifs fixés par le PADD, notamment :

- Axe 1 : Attractivité et développement d'Amiens
- Axe 2 : Mobilité pour tous et habitat pour tous
- Axe 3 : Environnements et patrimoine, qualité de vie

4.1.2 Orientations et d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Le projet de réaménagement du parc de la Hotoie est concerné par une partie des orientations définies au sein des OAP thématiques. Il est conforme à ces dernières.

Le projet respecte le règlement, l'OAP et le PADD du PLU d'Amiens, le projet est donc compatible ce document d'urbanisme.

4.2 Documents supra-communaux

4.2.1 STRADETT (Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'égalité des Territoires)

Sur les quatre grandes orientations définies par la SRADDET, trois concernent le projet. Elles sont notamment relatives à l'aménagement du territoire et à la préservation de la nature.

Un des objectifs majeurs, est de parvenir à favoriser la transition sociale, économique et environnementale.

Le projet respecte donc les orientations du SRADDET, notamment avec celle « Modèle d'aménagement », le but étant d'améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du quartier, en leur permettant de bénéficier d'un nouvel espace de loisirs et de garantir l'accès à des espaces végétalisés. Il est également conforme avec l'orientation « Gestion des ressources » puisqu'il inclut les volets de gestion des déchets, de transition énergétique et de préservation des ressources du site.

Le projet est compatible avec les orientations du SRADDET.

4.2.2 SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) du Grand Amiénois.

Le projet de renouvellement urbain du parc de la Hotoie est conforme aux orientations et objectifs fixés par le SCoT du Grand Amiénois. Il est concerné par certains objectifs de la métropole, notamment ceux relatifs au renforcement de la nature en ville, au renouveau des quartiers et à la valorisation des ressources.

Le projet est compatible aux orientations du SCOT.

4.2.3 PDU (Plan de déplacement urbain)

Dans le cadre du projet, la fermeture et piétonnisation de l'avenue Salvador Allende sont prévues.

Le projet prévoit également de nombreux aménagements pour les cyclistes telles que la création d'une piste cyclable en site propre à double-sens sur l'avenue Salvador Allende

L'installation de plusieurs points d'accroche vélos (environ 110) aux entrées et dans le parc ou la création d'une station VELAM (service de location de vélos en libre-service d'Amiens) à proximité de la nouvelle entrée du zoo. Enfin,

Les allées du parc seront réaménagées afin de réadapter leur gabarit aux usages. L'objectif est de retrouver des parcours à l'échelle de la promenade et non plus de la voiture.

Le projet est compatible avec les grands objectifs du dernier PDU.

4.2.4 SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Les orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

- Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes
- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- Protéger le milieu marin
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Le projet est compatible avec le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027.

4.2.5 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le projet est compatible avec la SAGE Aval et cours d'eau Côtier

4.2.6 PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation)

Le projet est compatible avec le PGRI. Il permet de désimperméabiliser les sols, la prise en compte du risque inondation a été prise de la phase amont du projet.

4.2.7 SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risque d'Inondation) Somme

La Stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Somme (SLGRI Somme), fixe les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles sur le territoire du bassin versant de la Somme, en déclinaison du PGRI Artois-Picardie et de la SNGRI.

Dans le SLGRI Somme, la prise dans le projet s'est portée sur deux défis

Défi 1 : : Un territoire vigilant qui améliore sa connaissance des risques pour mieux prévenir et qui partage cette connaissance pour mieux agir.

Défi 3 : : Un territoire volontaire et résilient qui s'adapte durablement au risque inondation

4.2.8 PRSE (Plan Régional Santé Environnement)

Le quatrième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) des Hauts-de-France pour la période 2024-2028, décline diverses actions pour lutter contre les impacts sanitaires provenant de l'environnement.

Cinq axes de travail structurent ce plan :

Axe 1 - Renforcer la prévention et la gestion des zones et des espèces, à enjeux pour la santé humaine et animale

Axe 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol

Axe 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé

Axe 4 - Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorable à la santé

Axe 5 -Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun.

Le projet de réaménagement de parc de la Hotoie est conforme à tous les objectifs fixés par le PRSE entrant dans le périmètre de cette étude. Le projet s'inscrit particulièrement dans les démarches 2, 3 et 4 avec un projet qui améliore la qualité du site en termes de biodiversité, de sol et d'usage.

4.2.9 PCAET (Plan Climat Air-Energie Territoriale) du Grand Amiénois 2022-2027

Le Plan Climat-Air-Energie Territoriale est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, permettant aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le projet de réaménagement de parc de la Hotoie est compatible avec certains enjeux du PCAET, « lutter contre les inondation », « préserver les paysages et la biodiversité » il permet également de « favoriser un développement touristique durable ».

4.2.10 PRPGD (Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets)

Les principales orientations de ce plan sont les suivantes :

- Réduire les déchets à la source
- Collecter, valoriser, éliminer
- Cas particuliers

- Economie circulaire.

Le projet de réaménagement de parc de la Hotoie est compatible avec les objectifs du PRPGD qui entrent dans le périmètre de cette étude. Le flux de déchets, moins important que pour un usage résidentiel ou tertiaire, ne permet pas de réflexion sur leur valorisation énergétique. Le projet va permettre de mettre en place le tri des déchets au sein du parc.

4.3 Autres textes

4.3.1 Arrêté du 09 juin 2021 pour la vidange du plan d'eau, modifié par l'arrêté du 3 juillet 2024

Le programme de vidange de l'ouvrage prendra en considération les différentes réglementations existantes.

Le remplissage des bassins sera interdit du 15 juin au 30 septembre avec un débit minimal adapté aux exigences de bon fonctionnement des frayères potentiellement présentes en aval de la prise d'eau. Lors de la vidange, la faune aquatique sera entièrement préservée.

Les eaux vidangées respecteront les valeurs de qualités demandées par l'arrêté. Les départs de matières en suspension (MES) seront entièrement maîtrisés avec la mise en place d'un protocole adapté.

La vidange du plan d'eau sera interdite pendant la période du 1er novembre au 31 mars. Le projet est conforme à l'arrêté.

4.4 Cadre réglementaire

Le présent projet fait appel à plusieurs réglementations notamment celles liées au Code de l'environnement, Code de l'urbanisme puisque le projet nécessite :

- Au titre du Code l'Environnement : un dossier loi sur l'eau déclaratif, objet de ce présent dossier
- Au titre du Code de l'urbanisme : un permis d'aménager.

Dans le cadre de ces deux procédures, une évaluation environnementale doit être réalisée.

Extrait du courrier de la Direction départementale des territoires et de la Somme en date du 16 décembre 2026 adressé au chef de service espaces publics AMIENS (courrier joint en annexe)

Après instruction, il s'avère que le projet ne relève pas de la rubrique 2.1.5.0 relative à la gestion des eaux pluviales. En effet, le réaménagement du parc n'apporte pas de modifications substantielles de la gestion des eaux pluviales existante.

Vous souhaitez ainsi, déposer un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et faire porter la consultation du public relative à l'étude d'impact par la procédure d'urbanisme dans le cadre de la demande de permis d'aménager.

Je vous informe que votre demande est acceptée et que le dossier du 3 octobre 2025 est clôturé.

Le projet est CSSSsoumis à la réalisation d'une évaluation environnementale au titre des rubriques du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement.

Rubriques	Projet soumis à évaluation environnementale directe	Projet soumis à examen au cas par cas	Composante du projet
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.		Terrain d'assiette supérieur à 10 ha (environ 24 ha)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés		44.d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes.	Création d'une aire de jeux, d'une aire de fitness et réhabilitation du kiosque

L'article L122-1 du Code de l'environnement encadre le principe de l'évaluation environnementale des projets.

En résumé

- Il pose le principe selon lequel certains projets (travaux, aménagements, ouvrages...) susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable.
- Cette évaluation vise à analyser les effets du projet sur différents aspects : santé humaine, biodiversité, eau, air, climat, paysages, etc.
- Elle doit aussi présenter les mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs (logique dite "ERC").
- L'étude est intégrée dans un dossier (souvent une étude d'impact) qui permet à l'administration et au public de prendre une décision éclairée.

Procédures réglementaires concernant le projet :

Procédures	Référence législatives et réglementaires	Situation du projet vis-à-vis de la procédure	
Code de l'environnement			
Loi sur l'eau	Article R214-1 du Code de l'environnement – rubrique 2.1.5.0	La surface totale du projet (projet + bassin naturel) est égale à 23 hectares, soit supérieure à 20 hectares.	Le projet est soumis à une procédure de <u>déclaration</u> au titre de la Loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0. D'autres rubriques sont visées.
Espèces et habitats protégés	Articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement	Des mesures d'évitement et de sauvegarde seront prises pour <u>que</u> le projet ne présente aucun impact sur la faune et la flore d'intérêt.	Concerné par une demande de pêche de sauvegarde pour les Espèces de poissons et d'amphibiens Non concerné par une autre demande de Dérogation « espèces Protégées » en l'absence d'impact résiduel Caractérisé sur les Habitats et les individus"

Procédure d'Évaluation Environnementale	Articles L122-2 et annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement	Le projet de réhabilitation du parc de la <u>Hotoie</u> est une opération d' <u>aménagement</u> sur un terrain d'assiette supérieur à 10 ha.	Projet soumis à évaluation <u>environnementale</u> (voir Pièce n°3a)
Natura 2000	Articles 6.3 et 6.4 de la Directive 92/43/CEE « Habitats, faune, flore » Article R414-19 du Code de l'environnement	Le projet étant soumis à la réalisation d'une étude d'impact et d'un dossier loi sur l'eau, il <u>s'avère</u> nécessaire de réaliser une évaluation des incidences Natura 2000.	L'évaluation des incidences Natura 2000 est présentée dans l'évaluation <u>environnementale</u> (Pièce n°3).

Procédures	Référence législatives et réglementaires	Situation du projet vis-à-vis de la procédure	
Étude de faisabilité <u>EnR&R</u>	Article L.122-5 VII- 1° du Code de l'environnement.	Le projet est soumis à évaluation environnementale et est un projet d'aménagement.	Concerné
Patrimoine culturel et naturel	Articles L341-1 à L341-22 du Code de l'environnement	Le projet est intégralement situé au sein du site inscrit des <u>boulevards</u> intérieurs et de la <u>promenade</u> de la <u>Hotoie</u> . De plus il se trouve dans le périmètre de <u>protection</u> de 500 m de plusieurs monuments classés ou inscrits comme Monuments Historiques.	Soumis à avis de l'ABF
Concertation préalable Enquête publique Participation du public par voie électronique (PPVE)	Article L.123-2 du Code de l'environnement	Le projet est soumis à évaluation environnementale.	Il est concerné par la concertation préalable (<u>réalisée</u>) et par l'enquête publique.

Code de l'urbanisme			
Permis d'aménager	Article R.441 du code de l'urbanisme	Le projet prévoit la construction du Pavillon Haut Toit.	Concerné

5 COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

N°	Pièce	Format	Nbr de pages
01	Etude d'impact	A3	351
02	Avis MRAE	A4	04
03	Mémoire en réponse Avois MRAE	A4	09
04	Annexe 01 Notice Fontainerie	A4	07
05	Annexe 02 Plan des surfaces	A4	01

06	Annexe 03 plan des aménagements généraux	A3	01
07	Annexe 4 Analyse hydraulique pluviale	A4	45
08	Annexe 5 Plan synthèse nivellement	A4	01
09	Annexe 6 Notice ouvrage bois	A4	72
10	Annexe 6b Plan d'ouvrage	A4	01
11	Annexe 7 Etude acoustique	A4	75
12	Annexe 08 Etude air santé	A4	55
13	Annexe 09 Plan des réseaux existants	A4	01
14	Annexe 10 Plan des réseaux	A4	01
15	Annexe 11 Secteur Ouest plan des réseaux existants	A3	01
16	Annexe 12 Etude géotechnique	A4	279
17	Annexe 13 Eurofins commentaire	A4	06
18	Annexe 13-1 Eurofins eau fond	A4	08
19	Annexe 13-2 Eurofins eau àoi-hauteur	A4	08
20	Annexe 13-3 Eurofins eau surface	A4	08
21	Annexe 13-4 Eurofins sédiment complet	A4	32
22	Annexe 14 Diagnostic écologique	A4	105
23	Annexe 15 Diagnostic zone humide	A4	36
24	Annexe 16 Inventaire écologique	A4	33
25	Annexe 17 Rapport piscicole	A4	07
26	Annexe 18 Courrier DRAC	A4	01
27	Annexe 19 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre	A4	29
28	Annexe 20 Etude trafic Allende - Jaurés	A4	37
29	Annexe 21 Etude d'impact fermeture de l'avenue Salvador Allende	A4	82
30	Annexe 22 Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000	A4	08
31	Annexe 23 Etude du potentiel de développement en (EnnR&R)	A4	33
32	PA 01 Cerfa corrigé	A4	28
33	PA 28 Notice explicative Pavillon parc la hotoie	A4	04
34	PA1 Plan de situation du terrain	1/25000	01
35	PA2 Notice descriptive	A4	72
36	PA3 Plan de l'état initial	1/1500	01
37	PA4 Plan de composition d'ensemble du projet	1/100	01
38	PA18 Plan de masse des constructions à édifier	1/100	01
39	PA19 Plan des façades et des toitures	1/100	03
40	PA20 Plan en coupe du terrain et de la construction	1/33	03
41	PA21	A4	01
42	PA28-1 Attestation RE2020	A4	02
43	PA51 Dossier de conformité règles d'accessibilité aux personnes handicapées	A4	14
44	PA51-PA52 CERFA Autorisation TVX	A4	04
45	PA52 Dossier conformité règles de sécurité	A4	09
	TOTAL	A4	1130
		A3	352

6 PARTICIPATION ACTIVE

Le projet de réhabilitation du parc de la Hotoie a été développé en concertation avec les habitants, associations, gestionnaires, et élus : Deux phases de concertation ont eu lieu :

- **Phase 1 (septembre 2021)** : Plus de 1200 retours ont été obtenus via des rencontres sur place (380 personnes) et un questionnaire en ligne (840 réponses). Les réponses ont révélé un clivage parmi les habitants : certains

souhaitent préserver le caractère calme du parc, tandis que d'autres désirent un parc plus vivant, avec davantage de végétation et d'activités.

- **Phase 2 (mai à août 2022)** : Cette phase permettant aux participants de concevoir leur parc idéal, ce qui a attiré 508 participants. Les résultats indiquent une préférence pour un parc axé sur la détente et la convivialité, tout en étant ouvert à des usages culturels et sportifs.

7 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'état initial d'un projet permet d'analyser les enjeux et opportunités d'un site. Il fournit des informations détaillées sur le contexte environnemental et sert de référence pour évaluer les impacts du projet. Les thèmes étudiés incluent /

- Le milieu humain
- Le cadre de vie
- Le milieu physique
- Le patrimoine et le paysage

Thématiques	
Milieu humain	Urbanisme
	Usages et activités sur le site
	Contexte socio-économique
	Mobilité
	Risques industriels et technologiques
Cadre de vie	Ambiance sonore
	Qualité de l'air
	Nuisances lumineuses et olfactives
	Risques sanitaires
	Réseaux secs
	Gestion des eaux potables, usées et pluviales
	Gestion des déchets
Milieu physique	Climatologie, vulnérabilité au changement climatique
	Potentiel en énergies renouvelables et de récupération
	Topographie, géologie, ressource en eau
	Risques naturels
Milieux naturels	
Patrimoine et paysage	Contexte paysager
	Structures et éléments du paysage de proximité
	Patrimoine historique et architectural
	Vestiges archéologiques

7.1 Milieu Humain

7.1.1 Urbanisme

Le site de la Hotoie a évolué au XVIII^e siècle et a été aménagé au XIX^e siècle en raison de l'urbanisation. Depuis les années 1950, peu d'interventions ont été réalisées, ce qui a entraîné un vieillissement du parc et un décalage avec les besoins des habitants.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le parc de la Hotoie est le plus ancien parc public de la ville d'Amiens. Il est situé en contexte urbain, à proximité du centre-ville. C'est un lieu majeur de la ville tant pour les amiénois que pour les visiteurs.	Modéré	Positive	Le projet devra permettre de renforcer l'ambiance de parc et le patrimoine paysager de la Hotoie.

Selon le PLU, l'aire d'étude immédiate se trouve en zone Ne et partiellement en zone UCh, UR et UCb. Elle comprend des SUP liées aux sites classés et inscrits, au passage de transmissions radioélectriques, au passage de la Selle dans le parc.

Le projet de réhabilitation du parc de la Hotoie est concerné par les objectifs de valorisation du patrimoine culturel et de préservation et valorisation des ressources et milieux naturels face au défi d'adaptation au changement climatique.

L'aire d'étude immédiate couvre une superficie de 23,8 ha et recouvre de nombreuses parcelles cadastrales de la ville d'Amiens.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le territoire est couvert par différents documents de planification (SRADDET, SCOT, PLU).	MODERE Les orientations prévues dans les divers documents, spécifiques au quartier ou non, tendent à favoriser la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, à mettre en avant une urbanisation raisonnée et le développement des mobilités douces pour limiter l'usage de la voiture.	MODERE	Le projet devra être compatible avec les documents et prendre en compte les diverses prescriptions applicables.

7.1.2 Usage -Environnement

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le parc de la Hotoie est un espace essentiel pour les Amiénois, offrant des activités quotidiennes et de	FORT	POSITIVE	Le projet vise à réintégrer des espaces minéralisés, principalement destinés à

loisirs, ainsi que des événements majeurs. Peu d'aménagements ont été réalisés depuis les années entraînant un vieillissement du parc. De nombreuses zones sont minéralisées, réduisant son rôle en tant qu'ilot de fraîcheur et habitat pour la biodiversité, et les grandes allées rectilignes nuisent à son accessibilité.

Le Parc de la Hotoie est central pour les Amiénois, il souffre d'un manque d'espaces verts valorisés. la cohabitation entre activités quotidiennes et grandes manifestations peut provoquer des conflits d'usage, notamment concernant le choix des revêtements de sol.

l'événementiel, tout en maintenant leur fonctionnalité

Le projet devra veiller à mettre en symbiose l'atmosphère calme et végétalisée du parc avec son usage convivial et le besoin en équipement.

7.1.3 Contexte socio-économique

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Amiens se distingue par une forte population jeune (15-29 ans) attirée par ses établissements d'enseignement supérieur, Le taux de chômage y est élevé, avec d'importantes inégalités entre les ménages. Les habitations près du parc de la Hotoie sont principalement des immeubles collectifs ou des maisons mitoyennes. En matière de sécurité, peu d'incidents sont signalés dans le parc. Le parc accueille diverses activités touristiques et de loisirs La ville dispose de nombreux établissements publics	FAIBLE Peu d'enjeu lié au contexte socio-économique	FAIBLE	Le projet devra s'assurer de laisser le parc accessible à tous

7.1.4 Mobilité

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le parc de la Hotoie, situé à moins d'1 km du centre d'Amiens, est facilement accessible, surtout pour les habitants proches. Près d'un tiers des visiteurs viennent en voiture. Il dispose de nombreux parkings (dont celui d'Allende avec environ 200 places). Bien que desservi par plusieurs lignes de bus, très peu de visiteurs (1,3 %) utilisent les transports en commun.	MODERE Le parc de la Hotoie est accessible à pied et à vélo, mais les infrastructures cyclables sont insuffisantes. Un tiers des visiteurs vient encore en voiture, les transports en commun sont peu utilisés, et le stationnement occupe trop d'espace.	MODERE	Améliorer l'accès au parc à vélo (avec des stationnements dédiés) et mieux communiquer sur les transports en commun afin de réduire l'usage de la voiture et le besoin en stationnement.

7.2 Cadre de vie

7.2.1 Ambiance sonore

Le parc de la Hotoie peut être considéré comme une zone calme, seule l'avenue Salvador Allende, classée en catégorie 3, représente un enjeu en termes de nuisances sonores sur l'aire d'étude immédiate.

Le projet prévoit sa fermeture et sa piétonnisation ce qui devrait limiter son impact. Cependant le report de trafic sur les axes avoisinants pourrait engendrer des nuisances sur de nouvelles zones.

Le projet n'incluant pas de construction de logement, cet enjeu reste cependant limité.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
	FAIBLE	FAIBLE	
Affectation des abords de l'avenue Salvador Allende qui est classée en infrastructure routière de type 4 (largeur des secteurs affectés par le bruit est de 30 m) ; Le parc reste un îlot de calme dans ce secteur urbain.	L'enjeu est faible car le projet n'intègre pas de construction de logements. Seul le trafic sur l'avenue Salvador Allende impacte l'aire d'étude immédiate.		Prise en compte de la proximité des riverains dans la conception

7.2.2 Qualité de l'air

L'enjeu en termes de qualité de l'air est faible au niveau de l'aire d'étude immédiate.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
	FAIBLE	FAIBLE	
La pollution est plus élevée près des axes routiers, notamment sur les avenues Salvador Allende et Louis-Blanc.	L'enjeu est faible sur l'aire d'étude immédiate. Seules les émissions liées à la circulation automobile sur l'avenue Salvador Allende représentent un enjeu de santé publique pour les usagers du parc.		

7.2.3 Ambiance lumineuse

Le parc de la Hotoie présente une ambiance lumineuse qui est peu favorable à la trame noire écologique, la pollution lumineuse peut perturber la biodiversité. À l'inverse, certaines zones sont non ou mal éclairées ce qui peut constituer un enjeu pour la sécurité des usagers. L'enjeu est donc assez élevé en ce qui concerne la stratégie d'éclairage du parc.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le Parc de la Hotoie est situé en pleine zone urbaine, avec une intensité lumineuse élevée. Son éclairage reste actif la nuit, ce qui n'est pas favorable à la faune. Par ailleurs, certains endroits, comme les passages sous les voies ferrées à l'ouest, sont insuffisamment éclairés.	MODERE	MODEREE	
	L'éclairage actuel ne permet pas une bonne sécurité des usagers la nuit. De plus, il n'est pas adapté pour limiter l'impact sur la biodiversité		

7.2.4 Nuisances olfactives

L'enjeu est faible en ce qui concerne les nuisances olfactives sur le parc.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le parc de la Hotoie est situé à proximité immédiate du zoo d'Amiens qui peut générer des nuisances olfactives en raison de la présence d'animaux.	FAIBLE	FAIBLE	
	Présence du zoo d'Amiens à proximité immédiate du parc.		

7.2.5 Risques sanitaires

La base de données CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) anciennement BASIAS (Base de Données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) recense les anciens sites industriels et activités de service susceptibles d'engendrer une pollution sur l'environnement.

Aucun site CASIAS n'a été recensé sur l'aire d'étude immédiate. Mais le parc étant situé en zone urbaine, il se trouve à moins de 500 m de nombreux sites CASIAS susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Sites et sols pollués : un site BASOL a été relevé au droit du site et de nombreux sites CASIAS sont situés aux abords du site.	FAIBLE	FAIBLE	
	La zone d'étude est considérée comme potentiellement vulnérable à une pollution issue des sites BASOL/CASIAS très localisés		Le projet devra gérer cette pollution

7.2.6 Gestions des eaux

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole assure la compétence assainissement (gestion des eaux usées et gestion des eaux pluviales). Des réseaux sont présents dans le parc.

Description	Enjeu	Sensibilité	Éléments à considérer pour le projet
	MODERE	MODERE	
Les réseaux du parc sont dans un état satisfaisant à l'exception des coffrets REMBT (Raccordement émergent modulaire basse tension) qui ne sont plus aux normes Les réseaux sont suffisamment dimensionnés en usage normal, cependant des débits/capacités insuffisants peuvent être relevés sur certains événements.	Les réseaux sont déjà présents et les capacités suffisantes en usage normal. Lors des grands événements, notamment la foire de la St-Jean, les besoins peuvent être beaucoup plus importants et les réseaux non suffisamment dimensionnés.		Le projet devra veiller à mettre en place les équipements nécessaires pour assurer une bonne satisfaction des besoins réseaux Lors des grands événements. Les équipements (coffrets REMBT) plus aux normes devront être remplacés

7.2.7 Gestion des déchets

Amiens Métropole est dotée d'un plan déchet visant principalement à maîtriser la production de déchets, favoriser le tri de déchets, le recyclage et le réemploi et à moderniser les outils de traitement.

Le parc de la Hotoie produit majoritairement des déchets verts valorisés à l'usine de méthanisation d'Amiens Nord et est équipé d'une soixantaine de corbeilles de déchets ménagers, collectées deux fois par jour

Description	Enjeu	Sensibilité	Éléments à considérer pour le projet
	MODERE	MODERE	
Actuellement, aucun système de tri sélectif n'existe sur le parc.			Le projet devra veiller à mettre à disposition des usagers un système de tri sélectif.

7.3 Milieu Physique

7.3.1 Climatologie

Parmi les vulnérabilités au changement climatique, identifiées sur le territoire d'Amiens, le parc de la Hotoie sera notamment concerné par :

- Des pluies extrêmes impactant le milieu physique
- Des canicules et vagues de chaleur impactant les populations
- Des sécheresses et fortes températures impactant le milieu naturel, la ressource en eau et les espaces boisés
- L'alternance sécheresse et périodes humides impactant le retrait gonflement des argiles.

Des mesures sont prises dans le projet afin d'amoindrir cette vulnérabilité.

Description	Enjeu	Sensibilité	Éléments à considérer pour le projet
	MODERE	MODERE	
Le territoire d'Amiens est actuellement en régime climatique océanique aux hivers doux et humides et aux été chauds et pluvieux. -Température moyenne annuelle de 11,1°C (période 1991 2020) -Vent : dominante des vents en provenance du sud-ouest amenant un temps pluvieux et océanique -Augmentation des températures moyennes, du nombre de journées chaudes et des contrastes saisonniers, en particulier depuis le début du XXIème siècle.	En raison du changement climatique, les conditions sont amenées à changer dans les prochaines années. Les phénomènes de type pluies extrêmes, canicules, sécheresses vont augmenter.		L'évolution du climat est à prendre en compte dans le cadre du projet en adaptant notamment la palette végétale pour qu'elle puisse survivre à la poursuite du réchauffement, à la diminution des précipitations et à l'assèchement des sols. L'aménagement paysager devra veiller à limiter l'exposition des usagers aux fortes chaleurs en maximisant les zones d'ombre et de fraîcheur en été.

-Précipitation annuelle moyenne : 646,6 mm (1991-2020)

7.3.2 Energie renouvelable et de récupération

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
• Solaire : potentiel photovoltaïque et thermique • Éolien : faible potentiel • Géothermie : potentiel favorable • Bois-énergie : ressource limitée sur le territoire	FAIBLE Malgré les gisements existants, leur mise en place dans le projet n'est pas compatible avec les usages, la programmation et la protection liée aux sites inscrits et classés	FAIBLE	

7.3.3 Topographie

L'aire d'étude immédiate se situe à une altitude comprise entre 22 et 24,5 m NGF environ. La topographie est considérée comme plane

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
La topographie du parc est assez peu marquée	FAIBLE Peu d'enjeu lié à la topographie	FAIBLE	La conception devra prévoir une gestion des eaux pluviales de ruissellement qui s'adapte à cette topographie plane.

7.3.4 Géologie

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
L'aire d'étude repose sur différentes formations : alluvions sablo-tourbeuse, alluvions à blocs crayeux et substratum crayeux. Des investigations géotechniques complémentaires sont à prévoir, notamment pour connaître la perméabilité des sols.	MODERE La première couche lithologique rencontrée est de qualité moyenne pour le projet végétal du site.	MODERE	La qualité des sols sera adaptée aux milieux végétalisés créés. Une phase d'expérimentation permet de choisir les mélanges de sols à retenir.

7.3.5 Eaux superficielles

La zone d'étude s'inscrit dans le bassin versant de la Somme et plus précisément celui de la Selle, affluent rive gauche de la Somme.

À l'entrée d'Amiens (en amont du Parc), la Selle se divise en deux bras : la Haute Selle et la Basse Selle. La Haute Selle contourne le Bassin Rond. La Basse Selle rejoint le parc de la Hotoie puis le contourne par la promenade de la Hotoie à l'ouest.

Les deux Selles se rejoignent à l'aval de la station d'épuration située avant l'île Sainte-Aragone puis confluent avec la Somme par deux exutoires.

Le Bassin Rond est alimenté par la Haute Selle et dispose d'un trop-plein vers un fossé à statut de cours d'eau au sud-est du parc.

Le Bassin des Régates est alimenté par la Haute Selle et dispose d'un trop-plein vers le bras du zoo (rejet n°1) et d'un rejet vers un fossé à statut de cours d'eau (rejet n°2) qui s'évacue dans la Basse Selle au nord-ouest à l'extérieur du parc.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
	Fort	Modéré	
Richesse hydrographique de la Vallée de la Somme, également présente à l'échelle du site.	En raison de la richesse hydrographique à l'échelle du site et de l'interconnexion des ouvrages avec les bras de la Selle.		Le projet doit être attentif à ne pas impacter l'équilibre de ces milieux tant en phase travaux qu'avec les nouveaux aménagements qui seront réalisés au niveau des fossés à statut de cours d'eau (passerelles), de la Basse Selle (double passerelle) et dans les plans d'eau (ouvrages bois et îlots végétalisés).
Une campagne de prélèvements a été réalisée en 2025 pour caractériser les eaux et les sédiments des plans d'eau du parc.	La connexion avec le zoo reste limitée.		

7.3.6 Eaux souterraines

Le projet se situe sur la nappe souterraine de la craie de la moyenne vallée de la Somme (FRAG312), une réserve d'eau importante située au sud et à l'est d'Amiens. Cette nappe est alimentée principalement par les pluies, surtout entre novembre et avril.

La nappe de craie alimente pour 95% les cours d'eau de la Somme, l'Hallue, l'Ancre, **La Selle** et l'Avre.

Cette masse d'eau est la seule permettant par ses ressources, une exploitation industrielle. Toutes les communes et industries s'y alimentent.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
	FORT	MODERE	
L'emprise du projet est située sur la masse d'eau souterraine FRAG312 Craie de la moyenne vallée de la Somme.	En raison de la nappe sub-affleurante		Des travaux de terrassements en déblais sont prévus pour la réalisation du fond de forme : il faudra être attentif à ne pas impacter les eaux souterraines en raison de la proximité de la nappe.
Un piézomètre est présent dans la partie ouest de la grande pelouse du parc. Le suivi réalisé en 2014-2015 indique un niveau de nappe à environ 1 m du sol. Sur l'ensemble du site, il peut varier entre 1 et 3 m de profondeur : la nappe est donc considérée comme sub-affleurante.			Un seul ouvrage en souterrain est prévu : le local technique du dispositif de fontainerie du kiosque. À ce stade, l'interférence du projet avec la nappe est très probable et nécessite le rabattement de la nappe en phase travaux.

7.3.7 Risques naturels

La commune d'Amiens n'est pas concernée par le risque radon. Selon les données BRGM, le niveau d'exposition au risque d'exposition retrait-gonflement des argiles sue l'AEI est faible à nul.

La ville d'Amiens n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour cet aléa. De plus, l'aire d'étude immédiate et l'aire d'étude rapprochée ne sont concernées par aucune des cavités souterraines référencées dans les données BRGM.

Les aires d'étude, (immédiate et rapprochée), sont soumises au PPRI de la Vallée de la Somme et sont concernées par le risque inondation par débordement ou par remontée de nappe.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
	FORT	FORT	
-Radon : pas de risque (niveau 1 = faible) -Retrait-gonflement des argiles : aléa faible à nul -Mouvement de terrain : ne concerne par l'aire d'étude immédiate ni rapprochée -Cavités souterraines : ne concerne pas l'aire d'étude -Risque sismique : très faible ; • -Inondation : l'aire d'étude est soumise au PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents et est concernée par le risque inondation par débordement ou par remontée de nappe.	Le site d'étude est soumis au PPRI de la vallée de la Somme et est concernée par le risque inondation.		Le projet devra se conformer au règlement du PPRI de la vallée de la Somme.

7.4 Patrimoine et paysage

7.4.1 Contexte paysager

Le parc de la Hotoie constitue une structure paysagère majeure à la fois de la vallée de la Selle et de la métropole amiénoise

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le parc de la Hotoie se situe dans la vallée de la Selle dans l'Amiénois. Cette vallée est particulièrement humide, marécageuse et tourbeuse. Le parc fait également partie de la métropole amiénoise au sein d'un paysage marqué par le contexte urbain.	Les enjeux sont avant tout à l'échelle du paysage urbain.	///	///

7.4.2 Structures à proximité

Le territoire de la commune se caractérise par la présence de trois cours d'eau (la Somme, la Selle et l'Avre) qui forment des berges, canaux et espaces plus ou moins aménagés.

L'impression dégagée par l'agriculture est également très présente puisqu'elle domine largement les environs d'Amiens.

Les monuments historiques du centre-ville d'Amiens forment également des éléments remarquables.

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
	FORT	POSITIVE	
Le territoire de la commune se caractérise par la présence de trois cours d'eau (la Somme, la Selle et l'Avre).	Le parc de la Hotoie présente trop d'espaces sous utilisés et vieillissants.		Il convient d'assurer une cohérence paysagère et de mettre en valeur les éléments végétaux préexistants. Le projet devra respecter la composition

Les monuments historiques du centre-ville d'Amiens : notamment le point de vue sur la cathédrale depuis le parc

Le parc de la Hotoie se caractérise par ses grandes allées rectilignes bordées de tilleuls, en particulier la promenade de la Hotoie qui représente le tracé originel du parc ;

- Le site présente également des espaces minéralisés importants, limitant leurs usages par les habitants. De plus, le rapport à l'eau est peu avenant à cause de manque de rénovation des différents bassins

du parc tout en répondant aux nouveaux besoins des usagers et en répondant aux futurs enjeux du réchauffement climatique.

7.4.3 Patrimoine

L'aire d'étude immédiate est concernée par le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques.

L'aire d'étude immédiate est concernée par le périmètre de protection de 500 m de plusieurs monuments historiques (MH) :

- La gare St Roch à 380 m au sud du parc inscrite au titre des MH en 2020
- L'ancienne caserne Stengel à 450 m à l'est est partiellement classée en 1966 au titre des MH
- Les immeubles ISAI (Immeubles sans affectation immédiate) entre le boulevard Faidherbe et la rue Jean Catelas, inscrits au titre des MH

Des Monuments Historiques situés plus loin dans l'aire d'étude éloignée ont des interactions visuelles avec le parc de la Hotoie. Les éléments suivants en particulier sont visibles depuis le parc :

- La cathédrale Notre-Dame, classée au titre des MH en 1862 et située à plus d'un km à l'est du parc
- Le Beffroi, inscrit au titre des MH en 1926 et situé à 630 m à l'est du parc
- La tour Perret, inscrite au titre des MH en 1975 et située à environ 1,5 km à l'est du parc

Description	Enjeu	Sensibilité	Éléments à considérer pour le projet
	FAIBLE	FAIBLE	
L'aire d'étude immédiate est concernée par le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques. • Elle est également intégralement située au sein du site inscrit des boulevards intérieurs et de la promenade de la Hotoie.	Le projet est concerné par la protection au titre des abords des monuments historiques		L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) devra être consulté dans le cadre du projet.

7.4.4 Vestiges archéologiques

Le projet étant situé en zone de présomption de prescription archéologique de niveau 2 ou 3 et l'emprise au sol fait plus de 2 000 m², en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, le MOA a l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire d'Amiens et auprès du service de la DRAC

Description	Enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet
Le projet est situé en zone de présomption de prescription archéologique de niveau 2 ou 3	Le projet se situe en zone de présomption de prescription archéologique.		La DRAC a indiqué que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive, mais qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, le MOA a l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire d'Amiens et auprès du service de la DRAC

8 ANALYSE ECOLOGIQUE

8.1 Zones naturelles protégées

Dans un périmètre de deux kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate, les zonages réglementaires suivants ont été identifiés :

- ZSC FR2200356 : Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie
- ZPS FR2212007 : Étangs et marais du bassin de la Somme
- Site RAMSAR n°FR7200047 : Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre
- ZNIEFF II n°220320034 : Haute et Moyenne Vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville
- ZNIEFF I n°220030013 : Souterrains à chiroptères de la citadelle d'Amiens
- ZNIEFF I n°220320028 : Marais de la vallée de la somme entre Daours et Amiens

Description	Enjeu	Eléments à considérer pour le projet
Milieux naturels protégés (Natura 2000, APPB) : aucun espace naturel protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée.	NEGLIGABLE	Le lien écologique avec la zone d'étude du projet est assez faible. La Selle représente une continuité hydraulique.

Contexte écologique : *Le parc de la Hotoie s'inscrit dans un secteur urbanisé identifié au SRADDET Hauts-de-France comme stratégique pour la trame bleue. Il est traversé par un corridor écologique de type « multitrames aquatiques », à la confluence de la Selle et de la Somme, et se situe à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité aquatique. Bien qu'aucun réservoir de la trame verte ne soit présent, le site joue un rôle écologique de relais, notamment pour la faune urbaine. Classé en zone Ne au PLU d'Amiens, le parc est préservé de toute urbanisation lourde et valorisé comme îlot naturel. À l'échelle locale, en dépit d'une forte fragmentation due aux infrastructures, il pourrait constituer un maillon d'un corridor en « pas japonais », essentiel à la trame verte en milieu urbain.*

8.2 Habitats du site :

Habitats naturels : aucun habitat présent sur la zone d'étude n'est d'intérêt communautaire. Les espaces humides et aquatiques de la zone d'étude présentent des enjeux modérés en lien avec la diversité floristique observée et leur intérêt pour la faune (poissons, oiseaux, amphibiens, chiroptères et insectes).

Les haies et les alignements d'arbres présentent une valeur écologique modérée à forte au regard de leur intérêt pour la faune et de leur patrimonialité paysagère.

Les espaces verts de type pelouse et les autres espaces artificialisés du parc présentent un enjeu faible.

Zone humide : aucune zone humide n'est identifiée sur la base des critères flore et pédologie. Les berges des plans d'eau présentent des espèces végétales hygrophiles déterminantes zones humides.

8.3 Flore

La flore du site est assez diversifiée puisque 99 espèces ont été identifiées en 2023 et 64 en 2025.

Parmi toutes ces espèces, une bonne partie correspond à des espèces d'ornement. La plupart sont communes à très communes en Picardie et aucun taxon n'est protégé, menacé ou inscrit à la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Quelques espèces sont classées au moins « assez rares » au niveau régional mais il s'agit d'espèces d'ornement, que l'on ne retrouve pas à l'état sauvage en Picardie, comme le Pois de senteur, la Vesce cultivée, le Rosier rugueux ou le Chèvrefeuille du Japon. Ajoutons la présence de deux espèces envahissantes, la Renouée du Japon et le Buddléia du Père David.

Les enjeux floristiques sur le site en général et sur les berges en particulier sont limités et les seuls enjeux identifiés sont liés aux espèces envahissantes. Les berges sont assez abruptes, notamment sur le plan d'eau Ouest et les cours d'eau, elles sont d'ailleurs artificialisées, ce qui limite le développement végétatif et par conséquent, celui de la biodiversité.

Aucune frayère n'a été identifiée, néanmoins, les amphibiens et l'entomofaune aquatique peuvent utiliser les berges et leur végétation associée comme zone de reproduction.

NOTA : Les enjeux floristiques sur le site sont limités. Les seuls enjeux identifiés sont liés aux espèces envahissantes. Lors de la réalisation de travaux, une attention particulière devra être accordée aux espèces envahissantes afin de ne pas favoriser la prolifération de ces espèces.

8.4 L'Avifaune

De l'ensemble des prospections spécifiques à l'avifaune effectuées sur un cycle biologique complet, plusieurs constats se dégagent :

- Le cortège avifaunistique recensé sur la zone d'étude est relativement diversifié mais composé essentiellement d'espèces communes en Picardie
- Les principaux enjeux du secteur sont inhérents aux populations d'oiseaux inféodés aux milieux humides, aux boisements/espaces bocagers et aux zones urbaines
- Si les sensibilités de la zone d'étude vis-à-vis de l'avifaune s'avèrent relativement limitées, on retiendra néanmoins les enjeux suivants
 - La reproduction certaine d'espèces protégées comme le Grèbe huppé, le Héron cendré, la Pinson des arbres, la Mésange bleue ou encore la Mésange charbonnière
 - La reproduction possible ou certaine, aux abords du site, de plusieurs espèces d'oiseaux protégés et menacés au niveau national en tant que nicheurs (le Chardonneret élégant, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre et le Martinet noir...)
 - La reproduction possible de la Sarcelle d'hiver (un anatidé menacé) dans les plans d'eau de la zone d'étude. Le survol ou la fréquentation occasionnelle du site d'espèces remarquables : le Goéland argenté, l'Oie cendrée, le Grimpereau des bois et la Mouette rieuse
 - La fréquentation occasionnelle d'une espèce exotique envahissante : la Bernache du Canada.
- La présence de ces espèces représente un enjeu réglementaire pour le projet et les travaux. La qualité des aménagements devra répondre aux exigences écologiques de ces espèces pour leur permettre de poursuivre leur cycle biologique dans le site.



Localisation des points d'écoute et d'observation de l'Avifaune

À l'issue de l'ensemble des prospections spécifiques à l'avifaune effectuées sur un cycle biologique complet, plusieurs constats se dégagent :

- Le cortège avifaunistique recensé sur la zone d'étude est relativement diversifié mais composé essentiellement d'espèces communes en Picardie.
- Les principaux enjeux avifaunistiques du secteur sont inhérents aux populations d'oiseaux inféodés aux milieux humides, aux boisements/espaces bocagers et aux zones urbaines.

8.5 Les chiroptères

Les milieux présents sur le secteur d'étude peuvent présenter différents niveaux d'intérêt pour les chiroptères :

- Les formations arborées sont favorables à l'accueil des chauves-souris entièrement inféodées aux milieux boisés (comme les Noctules ou la Barbastelle d'Europe), mais aussi aux chauves-souris partiellement forestières, comme le sont la plupart des espèces connues dans la région
- Les haies et les alignements d'arbres sont favorables aux chiroptères puisqu'ils représentent des micro-habitats riches en insectes et forment des points de repère spatiaux. Ces haies constituent de potentiels corridors écologiques permettant aux chiroptères de relier deux milieux entre eux (bois, bosquets, etc...)
- Les zones ouvertes (espaces verts) offrent une importante source de nourriture pour de nombreuses espèces
- Les étendues d'eau (les plans d'eau et les cours d'eau) présentent un intérêt certain pour les chiroptères

8.5.1 Campagnes d'écoute

Quatre espèces ont été contactées au cours de la campagne d'écoutes mobiles.

Les écoutes mobiles ont permis de recueillir un total de 530 contacts de chauves-souris, pour une activité moyenne par point de 133,9 contacts par heure, toutes espèces confondues

Espèces		Total des contacts par espèces
Noms français	Noms scientifiques	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	530
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	4
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	1
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	1
Total		536

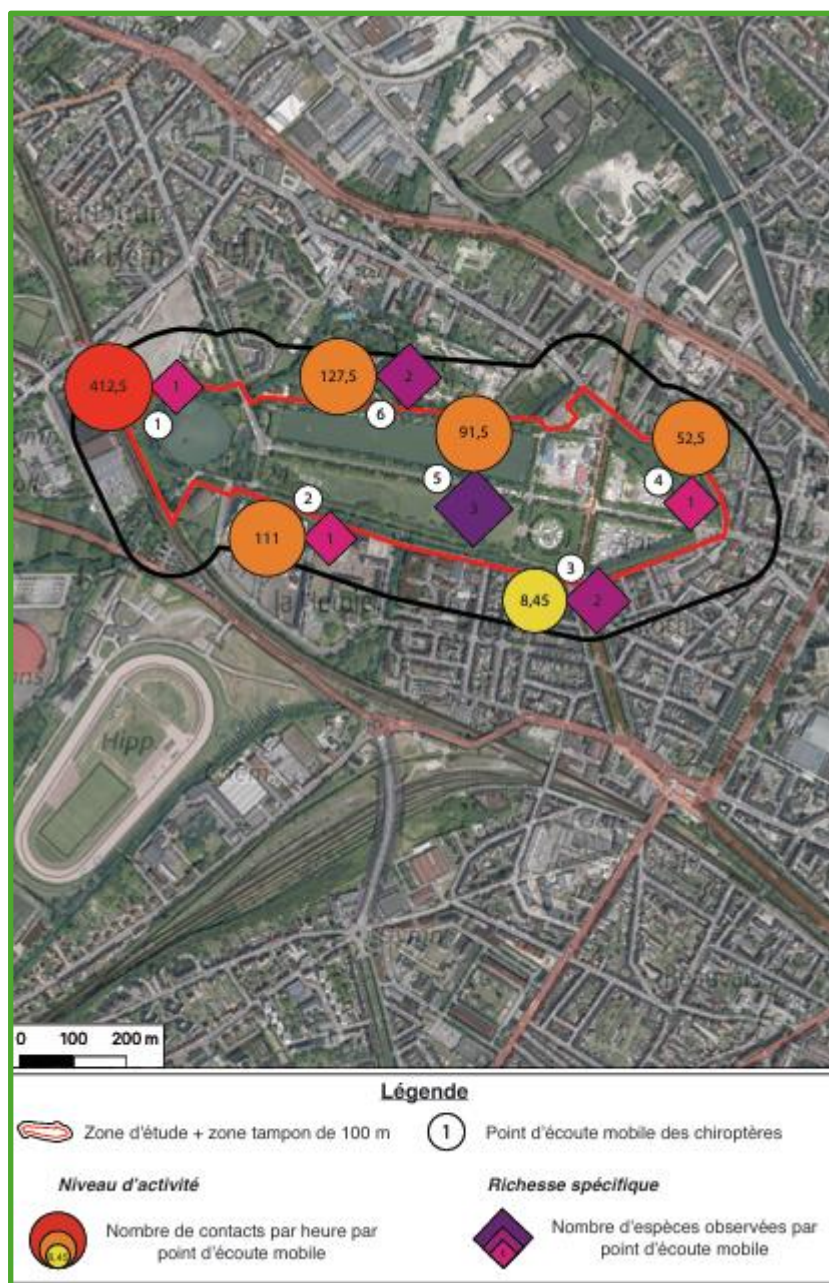
Écoutes fixes : 4 espèces non recensées lors des écoutes actives ont été identifiées : la Pipistrelle pygmée, la Noctule de Leisler, le Murin de Brandt et le Murin de Daubenton

La Pipistrelle commune confirme sa prédominance sur la zone d'étude. Toutes les nouvelles espèces identifiées n'ont été contactées que de manière occasionnelle sauf le Murin de Daubenton qui a été contacté 96 fois sur l'écoute fixe n°1

8.5.2 Gîtes

En 2023, trois arbres sur la zone d'étude ont été identifiés comme pouvant accueillir potentiellement des gîtes à chiroptères.

En 2025, des platanes sur la partie Est de la zone d'étude ont été identifiés comme présentant des signes pouvant accueillir des gîtes à chiroptères (présences de loges et d'écorces décollées).



8.5.3 Intérêt du site

Avec une moyenne de 94,9 contacts par heure sur la zone d'étude en 2023, émanant de 8 espèces différentes, on peut conclure à une richesse spécifique faible et une activité chiroptérologique moyenne sur l'ensemble de la zone avec des points localisés où l'activité est particulièrement notable (plan d'eau à l'Ouest de la zone d'étude).

Sur les 21 espèces de chauves-souris actuellement connues en Picardie, seule la Pipistrelle commune fréquente de façon significative l'ensemble de la zone d'étude, comme en témoigne son indice d'activité largement supérieur à celui des autres espèces. Malgré un statut de menace défavorable au niveau national (quasi menacée), l'espèce demeure néanmoins très commune en Picardie

Les cours et plans d'eau, les zones boisées représentent l'enjeu chiroptérologique le plus fort puisqu'ils accueillent une activité et une diversité spécifique, supérieures au reste de la zone. Inversement, les milieux ouverts constitués ici d'espaces verts et les zones plus « artificielles » (trottoirs, routes...), représentent un enjeu chiroptérologique plus faible. Notons aussi la présence d'arbres pouvant potentiellement accueillir des gîtes de chiroptères

8.6 Les Amphibiens

Le secteur d'étude comprend des habitats favorables à l'accueil des amphibiens : points d'eau permanents, fossés et rus à débit lent, entrecoupés de zones arborées et d'espaces verts.

Deux prospections ont été réalisées le 25 mars et le 30 mai 2023, périodes favorables pour l'observation d'un maximum d'espèces. Au total, trois espèces d'amphibiens ont été identifiées au cours des deux sorties : la Grenouille verte, la Grenouille rieuse et la Grenouille agile.

Avec trois d'espèces identifiées sur la zone d'étude, pour 17 espèces d'amphibiens actuellement connues en Picardie, on peut conclure à une richesse spécifique très faible.

8.6.1 Valeur du site pour les amphibiens

Le niveau d'enjeu de la zone de projet pour les amphibiens s'avère globalement assez faible, en raison du peu d'espèces différentes présentes sur le site (3). Les plans d'eau, rus et fossés du site jouent un rôle écologique important en tant que zone de refuge, chasse et possiblement la reproduction pour les amphibiens.

8.7 L'Entomofaune

Les points d'eau, fossés et rus situés sur la zone d'emprise du projet et aux abords ont été prospectés.

Le cortège spécifique inventorié est peu diversifié, 15 espèces ont été observées, appartenant à 4 ordres différents.

- Aucune espèce inventoriée sur le site ne bénéficie de statut de protection particulier ou n'est inscrite à l'annexe II ou IV de la directive Habitats-Faune-Flore.
- Aucune espèce n'est déterminante de l'inventaire ZNIEFF régional.
- Aucune espèce invasive n'a été rencontrée.
- Aucune espèce n'est protégée.
- Toutes les espèces d'insectes observées sur la zone d'étude sont susceptibles de se reproduire sur celle-ci ou ses abords directs, que ce soit dans les plans d'eau, les formations arborées, les espaces verts, les berges des plans d'eau et des cours d'eau.

8.7.1 Valeur du site pour l'entomofaune

La zone d'étude en elle-même, constituée en majeure partie d'espaces verts, s'avère globalement défavorable à l'entomofaune. Seules les zones aquatiques et les zones arborées accueillent une entomofaune relativement abondante et diversifiée.

Cette zone d'étude accueille finalement une entomofaune commune en Picardie et non menacée. L'enjeu relatif aux populations d'insectes peut donc être considéré d'assez faible, et s'avère principalement lié aux zones aquatiques et aux boisements.

8.8 Mammifères terrestres

Le secteur d'étude comprend des habitats favorables à l'accueil des mammifères terrestres : espaces verts, boisements, plans d'eau peu profond, fossés

Trois espèces ont été observées :

- Le Rat gris
- Le Ragondin
- La Fouine

Les mammifères recensés sur le site sont communs en France et en Picardie. Aucune espèce n'est protégée en France.

8.8.1 Valeur du site pour les mammifères

Le niveau d'enjeu de la zone de projet pour les mammifères s'avère globalement faible, en raison du peu d'espèces différentes présentes sur le site (3). Les plans d'eau, rus et fossés et les zones boisées du site jouent un rôle écologique important en tant que zone de refuge et de nourrissage.

9 ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

1.1 Milieux aquatiques

9.1.1 : Contexte

L'étude a été conduite sur l'ensemble du bassin rectangulaire dit Bassin des régates et du bassin rond, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté préfectoral du 18 mars 2025 et l'autorisation de la ville d'Amiens en date du 09 avril 2025).

9.1.2 : Objectifs

L'inventaire répond à plusieurs objectifs

- L'évaluation de la biodiversité
- Le suivi des populations
- La connaissance écologique
- L'identification des habitats critiques
- La planification de la conservation
- L'éducation et la sensibilisation

9.1.3 Inventaires ichtyologiques

Bassin des régates : Sept espèces ont été contractés, aucune ne présente de statut de conservation particulier. Il est remarqué la présence du brochet comme espèce patrimoniale d'intérêt, avec notamment une reproduction effective de l'espèce.

Bassin rond : Six espèces ont été contractés, principalement des cyprinidés d'eau calme. La perche commune semble nettement plus présente sur cette masse d'eau, avec une reproduction effective au regard du nombre de juvéniles capturés.

Il a été constaté, la présence d'une espèce invasive : le Pseudorasbora. Seul 1 individu a toutefois été capturé. 1 anguille européenne a été capturée lors de l'inventaire. Cette espèce migratrice catadrome présente de nombreux statuts de conservation, et fait notamment l'objet d'un plan de gestion national

9.1.4 Qualité des eaux des bassins

Les analyses effectuées (3), sur quatre points, montrent globalement une bonne qualité des eaux des plans d'eau :

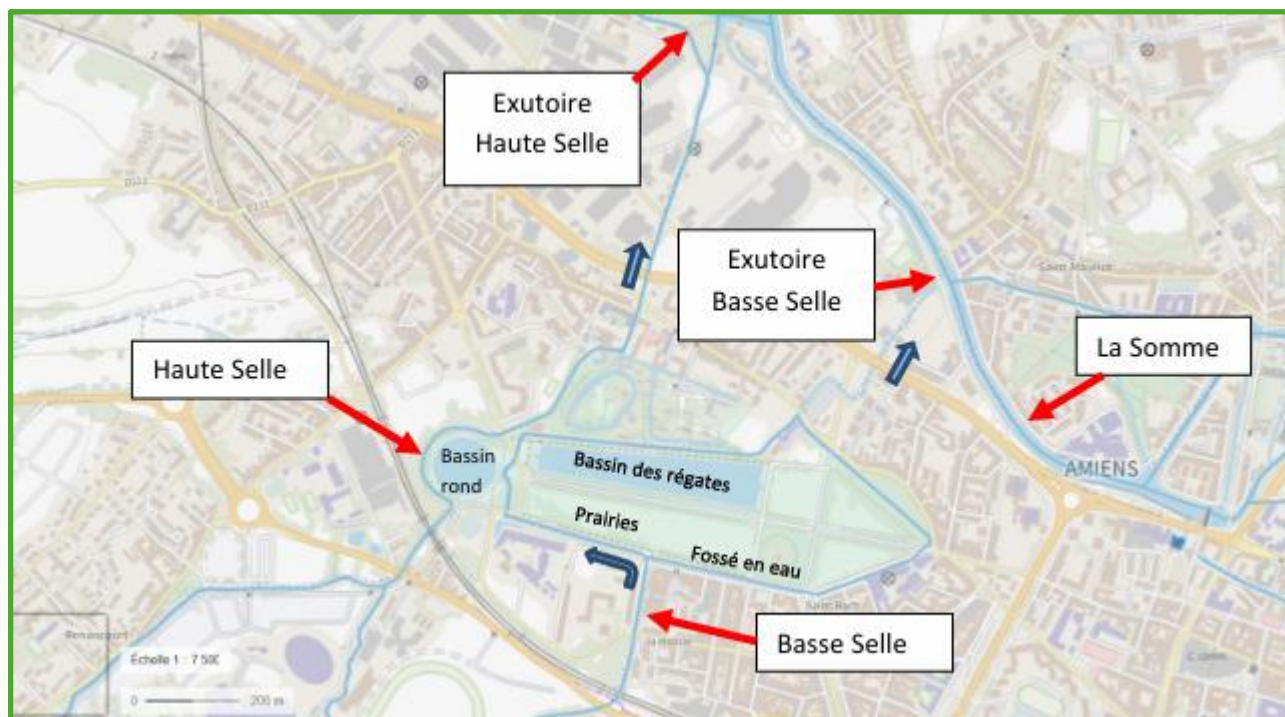
- Les eaux présentent un profil homogène sur toute la colonne d'eau
- Les eaux sont favorables à la vie aquatique (riche en oxygène – température acceptable, pH proche de la neutralité – minéralisation importante)
- En surface, une légère pollution aux nitrates est détectée vis-à-vis des critères « plan d'eau » liée probablement à des rejets domestiques ou agricoles
- Les sédiments de fond sont de bonne qualité

9.2 Hydrologie

9.2.1 Contexte

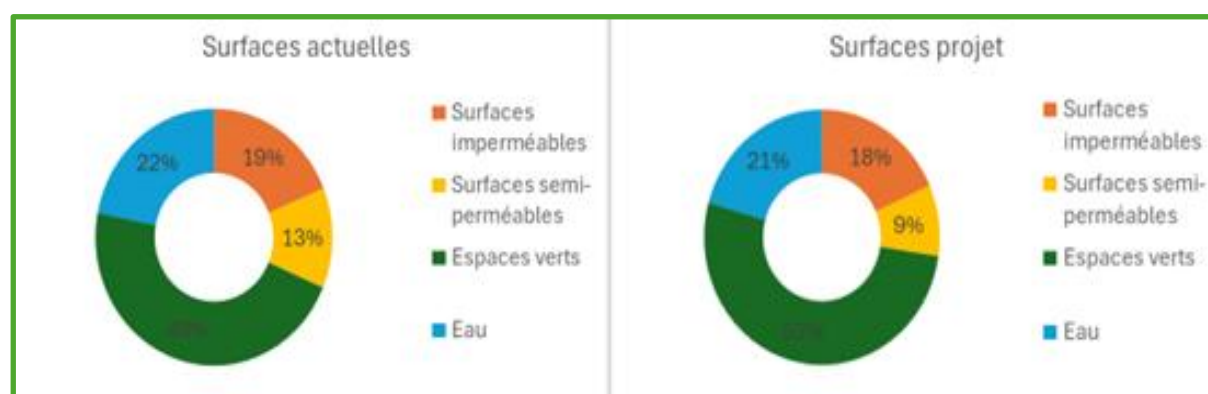
Le parc représente un espace de 25 hectares. Il est longé par deux cours d'eau : la Basse Selle et la Haute Selle qui rejoignent la Somme à proximité du parc. Le parc comporte deux plans d'eau alimentés via la Haute Selle.

Localisation des cours d'eau



9.2.2 Occupation du sol

L'aménagement du parc prévoit une désimperméabilisation des surfaces.



Occupation des sols

D'après le PPR inondation de la Somme, une partie du parc est en zone 1 (risque élevée)



Extrait du PPRI de la Somme

9.2.3 Fonctionnement des bassins

Le bassin rond est naturel : son niveau est soumis aux aléas climatiques, à la variation de la nappe phréatique et du niveau de la haute selle.

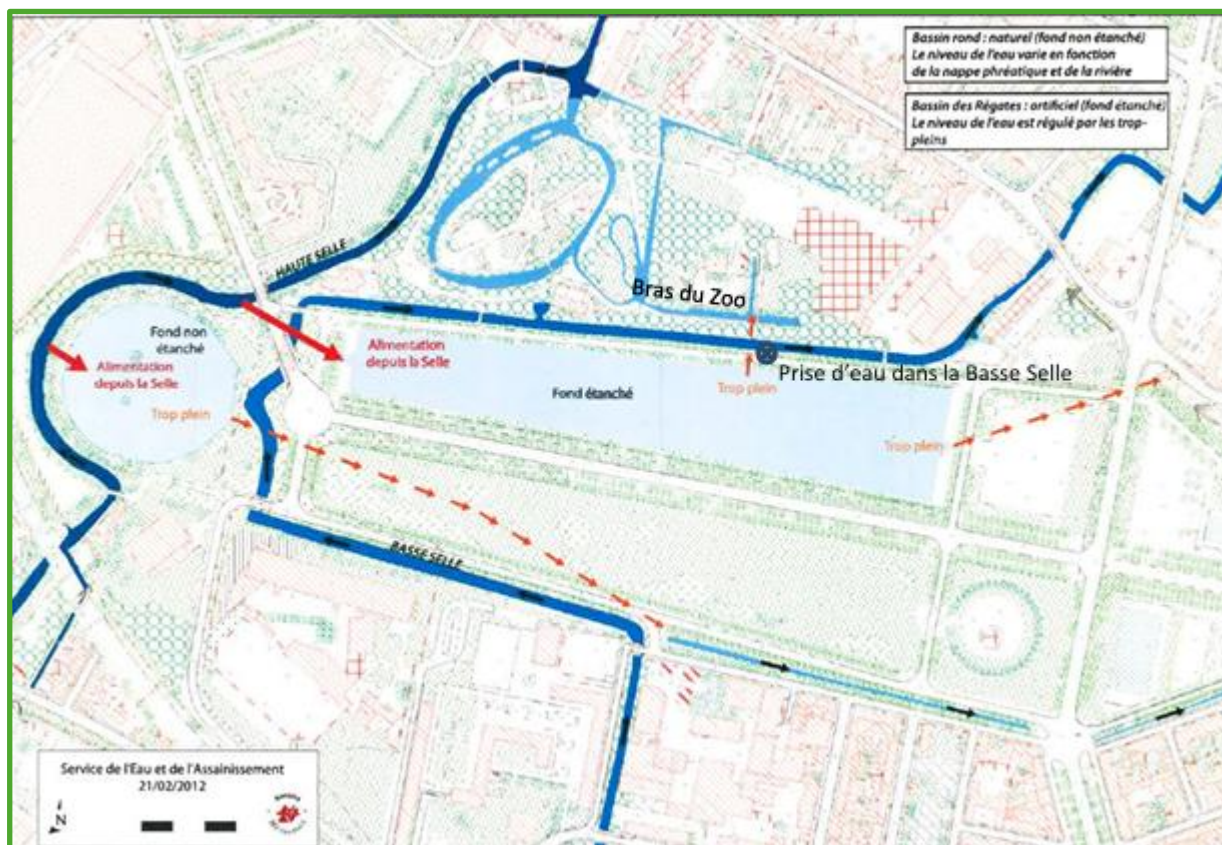
Il est alimenté par la Haute Selle et son trop-plein se déverse dans le fossé longeant la rue Chauvin, puis l'allée Bicêtre, puis l'allée du franc marché avant de se jeter vers la Basse Selle.

Ses berges ont été rénovées en 1998.

Le bassin des régates, étanchéifié en 1978 a fait l'objet de gros travaux de réfection en 2013

Il est aussi alimenté par la Haute Selle et régulé par deux trop-pleins vers le Zoo et l'allée du Franc Marché, puis vers la Basse Selle.

En 2006, une prise d'eau a été installée dans la basse Selle et raccordée à la conduite alimentant le bras du Zoo, avec un débit maximal de 40 m³/h.



Fonctionnement des bassins

9.2.4 Ecoulement des eaux pluviales

Les eaux pluviales suivent quatre parcours :

- Alimentation directe des plans d'eau
- Infiltration naturelle
- Ruissellement vers les deux plans d'eau
- Ruissellement vers le réseau pluvial et les fossés

La structure du système de collecte des eaux de pluie du parc de la Hotoie permet de distinguer deux secteurs du réseau pluvial. Le premier secteur est situé à l'ouest et le second secteur est situé à l'est du parc de la Hotoie.

- Secteur Ouest : 2 exutoires principaux sont observés
- Secteur Est : 4 exutoires principaux sont observés

9.2.5 Impact hydraulique

Les orientations d'aménagement auront un impact sur l'hydraulique du parc, notamment sur la gestion des eaux de pluie en raison de :

- Plantation de 1000 arbres supplémentaires
- Création de prairies humides
- Création de jardins filtrants (amélioration de la biodiversité)
- Surfaces du parc désimperméabilisées

Les aménagements auront les impacts suivants :

- Augmentation de la surface d'infiltration
- Amélioration de l'infiltration naturelle
- Plans d'eau : amélioration de la qualité de l'eau avant rejet dans l'exécutoire

9.3 Nuisances et cadre de vie

9.3.1 Impact acoustique

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée du mardi 04 au mercredi 05 février 2025

Le dispositif de la campagne comprend :

- Des mesures à l'intérieur du parc : 6 points de mesures de 30 minutes
- Des mesures autour du parc et sur des axes routiers susceptibles de voir leur trafic évoluer
- 3 points de mesures de 24 heures
- 4 points de mesures de deux heures (1h sur la période diurne, entre 6h et 22h, et 1h sur la période nocturne, entre 22h et 6h).

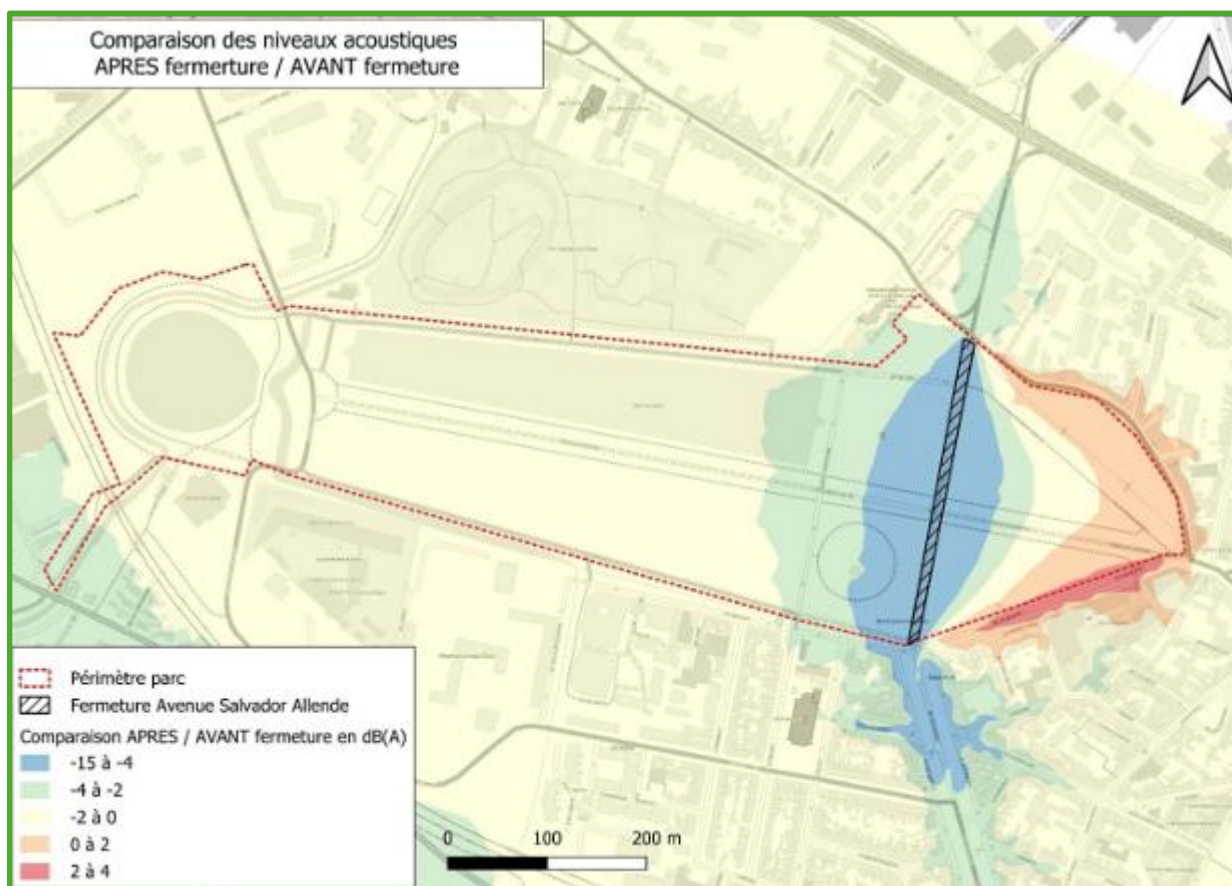


Localisation des points des points de mesures

Conclusion générale de la campagne de mesures acoustiques : Hormis les résultats de la mesure au point PF4, tous les niveaux de bruit enregistrés sont inférieurs à 65 dB(A) sur la période diurne et également inférieurs à 60 dB(A) sur la période de nuit. Ces résultats caractérisent l'ensemble de la zone d'étude en zone d'ambiance sonore modérée.

Les résultats des mesures acoustiques réalisées à l'intérieur du parc ont montré des niveaux acoustiques relativement faibles à savoir inférieur à 55 dB(A) sur la majorité des points. Seuls deux points situés aux abords de l'avenue Louis Blanc et la rue Jean Jaurès ont relevé des niveaux sonores supérieurs à 55 dB(A).

La fermeture de l'avenue Salvador Allende traversant le parc de la Hotoie permet d'améliorer les ambiances sonores au droit de l'avenue piétonisée en contrepartie les secteurs limitrophes de la rue Jean Jaurès et l'allée Bicêtre voient leurs ambiances sonores se dégrader.



Le projet d'aménagement inclue la piétonnisation de l'avenue Salvador Allende qui traverse le parc. La fermeture de cet axe routier engendre une réorganisation des flux des véhicules.

L'étude acoustique vise principalement à évaluer les impacts liés aux reports de trafics sur les axes routiers avoisinants.

Deux scénarios :

- Situation 2024 avant fermeture de l'avenue Salvador Allende
- Situation 2025 après fermeture de l'avenue Salvador Allende

La comparaison des scénarios indique que la situation sonore :

- Reste inchangée sur plusieurs secteurs : rue du Faubourg de Hem, boulevard Faidherbe, avenue Louis Blanc, rue de l'Abbaye.
- Des secteurs bénéficient d'une réduction des niveaux de bruit, notamment le boulevard des Fédérés et l'avenue de l'Hippodrome.
- **D'autres secteurs sont concernés par des augmentations sensibles des niveaux acoustiques (+ 2 dB(A)) avec la fermeture de l'avenue Salvador Allende. Il s'agit des secteurs de la rue Jean Jaurès et de l'allée Bicêtre.**

9.3.2 Gestion des déchets :

La gestion des espaces verts va produire des déchets de type résidus de tonte, bois de coupe, feuilles

- Une partie devra être exportée afin de respecter le contrat de méthanisation (100 m3)
- Une partie pourra être laissée au sol afin de permettre le recyclage direct des nutriments par les organismes du sol et ensuite par les plantes, limitant ainsi le besoin d'intrants
- Certains déchets pourront également être revalorisés : usage de bois de petites sections issus de la taille des végétaux pour la confection de gîtes, la fabrication de paillage ou encore disposés en andains, création de haies sèches ou d'hibernacula avec les déchets de bois/branches ou de pierres issues des travaux.

Aujourd'hui le parc n'est pas équipé d'un système de tri sélectif, le projet prévoit donc la suppression des corbeilles individuelles et l'installation de points d'apport volontaires aux différentes entrées du parc (ordures ménagères, verre, déchets valorisables).

En phase chantier :

Le chantier sera nettoyé régulièrement et il sera interdit d'enfouir, de brûler et de déverser des déchets dans le milieu naturel. Les zones de stockages et notamment les bennes, seront clairement identifiées sur le site. Elles seront bâchées afin d'éviter l'envol des déchets. Les déchets de chantier seront collectés et mis en dépôts dans des zones autorisées et définies dans le « Plan régional de prévention et de gestion des déchets »

9.3.3 Pollution lumineuse

Actuellement, le parc de la Hotoie présente une ambiance lumineuse qui est peu favorable à la trame noire écologique, la pollution lumineuse peut perturber la biodiversité. À l'inverse, certaines zones sont non ou mal éclairées ce qui peut constituer un enjeu pour la sécurité des usagers. L'enjeu est donc assez élevé en ce qui concerne la stratégie d'éclairage du parc.

Cette stratégie est de conjuguer les besoins en éclairage des usagers et le respect de la biodiversité. Elle respectera les grands principes suivants :

- La majeure partie du matériel déjà en place sera réutilisée ;
- Les nouveaux mâts ainsi que les mâts existants seront équipés en LED ;
- L'intensité lumineuse sera adaptée avec usage de lumière chaude, dirigée uniquement vers le sol et ajout
- Des détecteurs de mouvement pour limiter au maximum l'éclairage quand il n'y a pas d'usagers.

Le projet prévoit une réorganisation et une extension du réseau d'éclairage public au sein du parc, intégrant de nouveaux dispositifs (mâts, projecteurs orientables, rails LED) destinés à sécuriser les circulations et valoriser certains espaces (aires de jeux, équipements sportifs, éléments patrimoniaux).

Une stratégie d'éclairage différenciée sera mise en place selon des zones définies, afin de mieux prendre en compte la biodiversité (trame noire sur certaines zones).

Sur les rues circulées, parkings et allées piétonnes principales, 3 plages horaires sont établies :

- Allumage à 21h30 en été et 17h30 en hiver >taux 100%
- Réduction à 75% de 22h30 à 0h00 ;
- Réduction à 55% de 0h00 à 5h00.

Sur les équipements sportifs, aires de jeux, fontaine, pavillon, kiosque et allées piétonnes secondaires, 2 plages horaires sont établies :

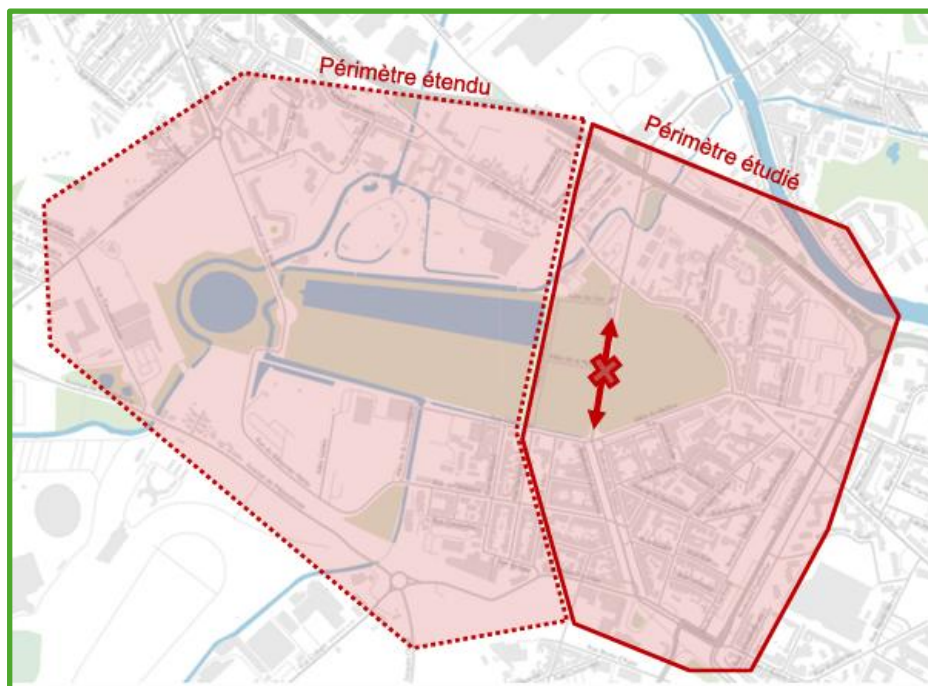
- Allumage à 21h30 en été et 17h30 en hiver > taux 100% ;
- Extinction totale à 23h.

9.4 Fermeture Avenue Salvator Allende (impact)

9.4.1 Contexte

L'avenue Salvador Allende à Amiens traverse le parc de la Hotoie en Nord-Sud, créant une rupture dans la continuité des cheminements piétons du parc et dans les aménagements paysagers

9.4.2 Périmètre d'étude



Les zones susceptibles de subir des reports de circulation incluent l'avenue Mendès France, le boulevard des Fédérés ainsi que la place Foch et les voies adjacentes

Les axes pouvant servir d'itinéraire de délestage de l'avenue Salvador Allende sont : la rue de l'Abbaye, l'avenue Louis Blanc ou la rue Robert Le Coq.

9.4.3 Comptages

Les comptages ont été réalisés avant fermeture (semaine 22 : mai-juin 2024) et après fermeture (semaine 39 : septembre 2024) de l'avenue Allende

Les périodes de comptage ont été choisies en fonction de leur représentativité (hors vacances, jours fériés, travaux, etc.), sur un mardi ou un jeudi, jours « neutres », sur une fenêtre de réalisation assez courte pour capter les comptages avant et après en période de trafic dense

9.4.4 Commerces et service

Six commerces situés le long de l'axe nord-sud : Près Forêts/ Allende/ Fédérés, seront affectés par le changement du plan de circulation. Ces établissements resteront accessibles en voiture, après la fermeture.

L'avenue Allende ne dispose d'aucun service ou infrastructure spécifique, hormis le parc.

On trouve des écoles à l'est et à l'ouest d'Allende, qui ne devraient pas être directement affectées par la fermeture, bien que certains chemins d'accès puissent subir des modifications.

L'entrée du Zoo demeurera accessible malgré la fermeture d'Allende.

9.4.5 Impacts notables

Aspect	Description
Report des flux	Flux reportés sur le réseau, impactant la fluidité vers Faidherbe vers le sud et le trafic des voies résidentielle Bicêtre et Jean Jaurès.
Impact de la fermeture	Pas de dysfonctionnement majeur sur le réseau ; il parvient à absorber l'intégralité de la demande.
Évaporation du trafic	Aucune évaporation observée, mais certains axes alternatifs sont utilisés sans précision sur leur identification.
Variabilité des conditions de circulation	Forte variabilité avec un trafic fluide hors pointes, mais densification lors des heures de pointe. Congestions variables avec quelques arrêts longs Secteur Faidherbe, fluide hors des pointes, se densifiant fortement pendant les pointes. Les congestions observées restent très variables, phénomènes observés avant la fermeture, mais se renforcent après.
Carrefour Pompidou/Mendès France	Fonctionnement acceptable globalement, mais présente des jours de forte saturation, phénomènes observés tant avant qu'après la fermeture.
Causes des congestions	Comportements humains imprévisibles (ex. stationnements non autorisés), aménagements complexes notamment sur Faidherbe, problèmes de coordination entre carrefours, trafics parasites.
Impact des aménagements	Les contre-allées perturbent le transit. Coordination entre les carrefours Catelas/Defontaine et Marché aux Chevaux/Hotoie difficile complexifiée à cause de la priorité TC.

9.4.5.1 Modélisation

9.4.5.1.1 Synthèse des impacts des carrefours

- Le carrefour Vogel reste fonctionnel et gagne en fluidité
- L'esplanade Edouard Branly, actuellement saturée, est légèrement délestée avec la fermeture d'Allendé
- La place Saint-Roch reste saturée
- Le carrefour Chateau Milan – Mendes France sature le soir
- Pas de saturation supplémentaire sur République – Albert 1^{er} et Port d'Amont
- La fermeture d'Allende génère, les reports de trafics les plus importants :
 - Sur la rue Jean Jaurès et ses continuités
 - Sur la continuité de Pierre Mendès France -Faidherbe qui sature pour l'accès au cœur de ville
 - Des contournements significatifs par l'Ouest du parc de la hotoie sont à prévoir
 - Une saturation du carrefour Pompidou/Château Milan, le soir
 - Apaisement fort de boulevard des fédérés

9.4.5.1.2 Pistes d'optimisation

Piste d'optimisation	Objectif	Avantages attendus
Réaménagement de la place Saint Roch	Augmenter la capacité du carrefour saturé	Obtenir un gain de capacité significatif
Requalification de la rue Lucien Fournier comme entrée de ville capacitaire	Une complémentarité de Mendés France Délester le boulevard Faidherbe	Réparation des flux
Optimiser la programmation des feux tricolores des carrefours stratégiques	Adapter la régulation aux nouveaux flux	Amélioration de la fluidité
Giratoire Mendes France – Port d'AVAL N'est plus adapté	Option 1 : Réduction de la taille de l'anneau pour ajouter des voies de shunt Option 2 : Gestion en carrefour à feux	Adapter la géométrie aux nouveaux flux Amélioration des mouvements Permet une coordination avec le carrefour Vogel et avec Marché aux Chevaux – Un fonctionnement plus capacitaire et coordonné.
Mise en sens unique la rue Defontaine et marché aux chevaux-	Gestion restrictive - Gain de mouvement Perte de conflit de tourne à gauche sur l'autre Priorité bus nécessaire sur Desv fontaine	Simplification des mouvements
Fermeture (ou mise en tête bêche) du Général FOY	Report des flux Contournement par le boulevard de Strasbourg pour l'accès au Sud. Contournement par la rue de Rouen pour l'accès par le Sud-Ouest	Limite les difficultés de gestion sur la place Saint Roch

10 MESURES ERC

La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) fait partie intégrante de très nombreux processus d'aide à la décision et de prise en compte de l'environnement. Elle doit être engagée par tous les porteurs de projet dans les phases de conception, travaux, exploitation et remise en état du site.

Il s'agit ainsi prioritairement, d'éviter les atteintes prévisibles à l'environnement ; à défaut de pouvoir éviter certaines de ces atteintes, d'en réduire la portée ; et en dernier recours, de compenser les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.

- ME : mesures d'évitement
- MR : mesures de réduction
- MC : mesures de compensation
- MA : mesures d'accompagnement
- MS : mesures de suivi et de surveillance

N°	Intitulé	Objectifs de la mesure / effets visés	chantier	Exploitation
MESURES EVITEMENT				
ME1	Maintien de la foire de la St Jean	Le calendrier et l'organisation du chantier ont été conçus de façon à impacter au minimum les usagers du parc, la tenue de la foire de la St Jean ainsi que les riverains à proximité du parc de la Hotoie.	x	
ME2	Maintien de l'activité de pêche durant les travaux	Concertation entre Amiens Métropole et la Fédération de pêche pour poursuivre l'activité pendant les travaux.	x	
ME3	Interdiction de traverser le lit de la Basse Selle.		x	
ME4	Mise hors d'eau localisée de la basse Selle pour la mise en place des passerelles	Isolement par des batardeaux des zones d'implantation des pieux de la passerelle	x	
ME 5	Limitation des stocks de terres temporaires	Interdiction de constituer de stocks temporaires de terres dans la zone d'expansion de crue (aléa faible de débordement de cours d'eau).	x	

ME6	Évitement total des arbres à enjeux	Conception des espaces et des ouvrages de manière à conserver tous les arbres (abattage d'un arbre planté au droit de réseaux et un autre arbre (bouleau) abattu pour l'implantation d'un ouvrage)	X	
ME7	Évitement des berges de la Basse Selle	La conception des deux passerelles a été spécifiquement adaptée pour limiter toute intervention directe sur les berges. Les ancrages sont implantés à distance pour limiter les impacts physiques sur les habitats rivulaires, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Les poteaux des passerelles des jardins de la Petite Hotoie sont dessinés pour ne pas impacter l'écoulement des eaux du ruisseau (pas de poteau les pieds dans l'eau)	x	
ME8	Balisage du chantier et positionnement adapté des emprises travaux	Éviter tout impact accidentel sur les milieux, espèces et éléments d'intérêt écologique présents à proximité de la zone de chantier	X	
ME9	Optimisation de l'implantation des grands événements sur les secteurs à enjeu faible	Maîtriser le dérangement et éviter le tassement des sols et des racines des arbres ainsi que la dégradation sur les parties aériennes des arbres		X
ME10	Conception de passerelles sans impact sur les fossés à statut de cours d'eau	Suppression des pieux battus dans le fossé pour la mise en œuvre des passerelles et remplacement par des fondations situées en haut de berge.	X	

MESURES DE REDUCTION

MR1	Charte de chantier à faible nuisance			
MR2	Augmentation en eau du bras du zoo	Échange avec la DDTM80 sur la possibilité d'augmenter temporairement le prélèvement du zoo dans la Haute-Selle, si le niveau d'eau dans le bras du zoo est jugé trop bas		
MR3	Organisation du chantier.			
MR4	Limitation des nuisances sonores et vibratoires	Les nuisances sonores et vibrations seront limitées avec des heures de chantier définies (8h à 20h en jours ouvrés) et un cahier de doléances ou adresse électronique sera disponible pour alerter d'éventuelles nuisances.		
MR5	Limitation de la prolifération des poussières	Éviter l'impact des poussières sur les riverains et usagers du site		
MR6	Limitation des nuisances lumineuses	Orientation de l'éclairage vers le bas, et concentration le long des voies de circulation et au niveau des postes de travail + information au public des éventuelles intervention où un éclairage du site est envisagé.		

MR7	Gestion des déchets de chantier	Favoriser le tri à la source		
MR8	Mise en place d'un Schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED)			
MR9	Optimisation des déplacements sur le chantier	Les consommations de ressources énergétiques seront limitées aux besoins stricts de l'opération. Réemploi des terres, des revêtements de sol et du mobilier du parc.		
MR10	Adaptation du planning des travaux	Respect des riverains et usagers du site		
MR11	Limitation des GES			
MR12	Gestion des déblais/remblais	Suivi des mouvements de terres (export et fourniture) pour s'assurer de la conformité des matériaux.		
MR13	Limitation de la pollution accidentelle	Réduire les risques de pollution des milieux naturels alentours		
MR14	Gestion des matières en suspensions dans les bassins		x	
MR15	Mise en œuvre d'un filtre à MES.	Limiter le colmatage et la dégradation du lit du cours d'eau, des fossés à statut de cours d'eau et des milieux à l'aval des bassins	x	
MR16	Maintien de la franchissabilité écologique et de la continuité écologique		x	
MR17	Gestion des laitances béton lors de la réalisation de ouvrages béton au niveau du cours d'eau		x	
MR18	Travaux de vidange en lien avec la faune piscicole + pêche piscicole		x	
MR19	Respect des modalités de vidange du Bassin des Régates	Éviter la vidange totale du bassin et limiter le rejet des fines vers le récepteur	x	
MR20	Réutilisation sur site des sédiments du fond du Bassin des Régates		x	
MR21	Isolement hydraulique	Isolement hydraulique de la zone de travaux pendant une semaine pour décanter les MES	x	
MR22	Réalisation d'une étude technique approfondie sur le rabattement de nappe	Confirmer le niveau de nappe pour connaître si un rabattement de nappe doit être réalisé	x	
MR23	Réalisation des travaux souterrains et du rabattement de nappe en période peu pluvieuse.		X	
MR24	Optionnelle : Traitement des eaux avant rejet, en cas de qualité d'eau incompatible,		x	
MR25	Comblement de l'ouvrage conformément aux normes en vigueur		x	
MR26	Conception qualitative des espaces végétalisés	Créer des habitats favorables à la biodiversité et limiter le risque d'implantation d'espèces non indigènes	X	

MR27	Adaptation des clôtures à la petite faune	Limiter le risque de mortalité de la petite faune dans les clôtures et favoriser la perméabilité du site. Le projet ne prévoit pas de clôture périphérique en extérieur de parc, mais uniquement des clôtures pour protéger certains espaces plantés et en limite de l'aire de jeux.	x	
MR28	Création de milieux humides favorables à la biodiversité	Améliorer les potentialités d'accueil du site pour la faune inféodée à ces milieux avec des îlots végétalisés sur le bassin des Régates. Le projet prévoit par ailleurs la création d'une mégaphorbiaie en enrichissement de la biodiversité sur la grande pelouse	X	
MR29	Régénération des sols	Le projet vise à protéger les racines et redévelopper une biodiversité et le retour d'organismes vivants en pied d'alignements par l'apport de terre végétale et la plantation de vivaces. Il s'agit de favoriser le développement des microorganismes nécessaires pour avoir un sol vivant et fertile en pieds d'arbres mais également sur les prairies actuelles.	X	
MR30	Adaptation du planning travaux aux enjeux écologiques	Limiter le risque de destruction directe d'individus d'espèces protégées	X	
MR31	Évitement des pièges mortels pour la petite faune	Limiter le risque de destruction indirecte d'individus d'espèces protégées	x	
MR32	Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes	Limiter le risque de colonisation / de dispersion d'espèces exotiques envahissantes	X	
MR33	Protocole d'abattage d'arbre	Réduire le risque de destruction directe d'individus d'espèces protégées	X	
MR34	Mise en place d'espaces végétalisés	Préserver les habitats existants et réaliser des plantations ayant les meilleures chances de s'implanter durablement	X	
MR35	Délimitation des emprises chantier et phasage chantier.		X	
MR36	Archéologie	Prévenir les services de l'État chargés de l'archéologie. Préserver les abords du lieu de découverte et adapter le planning de chantier	x	
MR37	Fonctionnement de la fontainerie	Fonctionnement de la fontainerie en circuit fermé pour réduire le prélèvement d'eau potable.		x
MR38	Gestion des risques de montée des eaux du cours d'eau	Désignation d'une personne présente sur site en charge d'effectuer un suivi quotidien des prévisions météorologique et des situations hydrologiques.		x
MR39	Mise en place du tri des déchets	Favoriser le recyclage des déchets		x
MR40	Réduction des surfaces et volumes de remblais permanents			x
MR41	Création de dépressions ponctuelles			x
MR42	Adaptation des éclairages en faveur de la faune nocturne	Limiter la pollution lumineuse et maintenir une trame noire pour la faune nocturne		x

MR43	Gestion écologique différenciée des espaces végétalisés	Limiter le risque de destruction indirecte d'individus d'espèces protégées et de dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes		X
------	---	---	--	---

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

MA1	Gestion des ouvrages d'eaux pluviales	Un entretien des ouvrages de collecte des eaux pluviales sera réalisé afin de s'assurer du bon écoulement des eaux pluviales.		x
MA2	Création de refuges pour la petite faune	Améliorer la capacité d'accueil du site pour la petite faune et notamment pour le Hérisson d'Europe		x

MESURES DE SUIVI

MS1	Niveau d'eau dans le bassin des Régates	Suivi du niveau d'eau dans le Bassin des Régates et dans le bras du zoo alimenté par le rejet n°1 en phase travaux, avec l'autorisation du zoo	x	
MS2	Suivi acoustique et vibratoire en phase chantier	Suivi des niveaux de bruits et vibrations par le biais d'un dispositif spécifique selon un protocole adapté en lien avec le planning, afin de prendre, le cas échéant, les dispositions correctives nécessaires	x	
MS3	Suivi des plaintes des riverains.		x	
MS4	Suivi des déchets de chantier	Vérifier le bon tri des déchets lors de la phase travaux	x	
MS5	Contrôle d'une éventuelle pollution	Limiter les effets d'une éventuelle pollution lors de la phase travaux	x	

MS6	Suivi écologique en phase chantier	Assurer un accompagnement dans la prise en compte et la réalisation des mesures environnementales tout au long de la phase chantier	x	
MS7	Suivi de la qualité des eaux de vidange du bassin des Régates	Préserver la qualité des eaux de la Basse Selle lors des opérations de vidange	x	
MS8	Contrôle de la qualité des eaux avant reconnexion.		x	
MS9	Mise en place d'un piézomètre et son suivi	Vérifier le niveau de nappe	X	
MS10	Pose d'un compteur des eaux de nappe	S'assurer du niveau de pompage avant rejet au milieu naturel	X	
MS11	Suivi de recolonisation de la biodiversité et des mesures en phase d'exploitation	Contrôler la réinstallation et / ou le maintien des espèces sur la zone de projet et vérifier l'efficacité et la pérennité des mesures environnementales post-chantier		X

57

11 EVOLUTION AVEC ET SANS MISE EN OEUVRE DU PROJET

11.1 Milieu humain

Thématique	Enjeu	Absence de la mise en œuvre du projet	Evolution avec mise en œuvre du projet	Impact
Environnement	Fort	Les usages du parc restent les mêmes.	Certains usages du parc sont maintenus, d'autres sont améliorés. L'activité de jardinage est créée.	Positif
Contexte Socio Economique	Faible	Le contexte socio-économique reste le même.	Le contexte socio-économique reste le même.	Neutre
Mobilité	Modéré	La place de la voiture dans le parc reste importante avec le maintien de la circulation sur l'avenue Salvador Allende et avec les nombreuses places de stationnement dans le parc. La circulation reste la même.	Le projet permet de sortir la voiture du parc : l'avenue Salvador Allende n'est plus accessible aux voitures et le stationnement est supprimé du parc. La fermeture de l'avenue aux voitures apaise le parc et donne la place aux mobilités douces mais entraîne un report de flux des voitures et quelques congestions aux abords du parc.	Positif sur le parc Faible aux abords
Risques industriels et technologiques	Faible	La situation reste la même.	La situation reste la même.	Neutre

11.2 Cadre de vie

Thématique	Enjeu	Absence de la mise en œuvre du projet	Mise en œuvre du projet	Impact
Ambiance acoustique	Faible	La circulation sera maintenue sur l'avenue Salvador Allende, avec les nuisances associées.	La fermeture de l'avenue Salvador Allende permet d'améliorer les ambiances sonores au droit de l'avenue piétonisée. En contrepartie, les secteurs limitrophes de la rue Jean Jaurès et l'allée Bicêtre voient leur ambiance sonore se dégrader.	Positif dans le parc Faible aux abords du parc
Qualité de l'air	Faible	La circulation sera maintenue sur l'avenue Salvador Allende, avec les nuisances associées.	La fermeture de l'avenue Salvador Allende permet d'améliorer la qualité de l'air au droit de l'avenue piétonisée. En contrepartie, une hausse des émissions pourrait être observée sur les tronçons supportant un report de trafic aux abords du parc.	Positif dans le parc Faible aux abords du parc
Ambiance lumineuse	Modéré	L'éclairage est maintenu.	Une stratégie d'éclairage est mise en place avec le remplacement de certains luminaires, la création de quelques luminaires supplémentaires et la définition de plages horaires d'éclairage en fonction des secteurs. Cette stratégie permet de mieux prendre en compte la biodiversité tout en garantissant la sécurité des usagers.	Positif
Nuisances olfactives	Faible	La situation reste la même.	Le projet ne modifie pas la situation existante.	Neutre
Risques sanitaires	Faible	Amélioration des fonctions du parc Parc intégrant une résilience climatique (ilot de fraîcheur via l'ajout d'arbres)	Ilot de fraîcheur au sein de la Ville et des espaces sportifs contribuant à la bonne santé physique et mentale des usagers.	Positif
Réseaux	Modéré	La situation reste la même.	La consommation électrique sera amenée à augmenter avec la mise en place des nouveaux équipements et des nouveaux éclairages. Cependant, cette hausse restera raisonnée comme présenté dans la stratégie d'éclairage, ce qui permettra de maîtriser la consommation d'électricité. Le projet n'a pas d'impact sur les réseaux de chaleur et de gaz.	Non significatif

Gestion des eaux potables et usées	Modéré	La situation reste la même.	Le projet maintient certains usages et en crée de nouveaux, notamment avec le kiosque fontaine qui va générer une nouvelle consommation d'eau. Néanmoins le système de fontainerie limitera la consommation en eau.	Faible
Gestion des eaux pluviale	Modéré	La situation reste la même.	Le projet prévoit la désimperméabilisation d'une partie des sols. Pression sur les réseaux est réduite	Positif
Gestion des déchets	Modéré	La situation reste la même.	Le projet prévoit la suppression des corbeilles individuelles et l'installation de points d'apport volontaires aux différentes entrées du parc (ordures ménagères, verre, déchets valorisables). Concernant les déchets verts, une partie sera valorisée directement sur place et une autre partie sera exportée afin de respecter le contrat de méthanisation (100 m3).	positif

11.3 Milieu physique

Thématique	Enjeu	Absence de la mise en œuvre du projet	Evolution avec mise en œuvre du projet	Impact
Climatologie	Modéré	Le parc constitue déjà un îlot de fraîcheur grâce à sa forte végétalisation.	Le projet n'est pas de nature à modifier le climat local mais l'effet d'îlot de fraîcheur est renforcé par les intentions paysagères qui prévoient une densification et une diversification de la palette végétale ainsi que la désimperméabilisation des sols.	Positif
Gaz à effet de serre	Faible	La situation reste la même.	Le chantier entraînera la consommation de ressources matérielles et énergétiques. Le phase chantier entraînera l'émission de GES liée notamment aux travaux de terrassement de l'opération et aux matériaux de construction utilisés. De plus, la circulation des engins de chantier est émettrice de CO2. Les émissions de GES en phase exploitation seront légèrement supérieures à l'existant puisque les usages existants sont maintenus et seuls quelques usages supplémentaires sont créés (jardinage, kiosque fontaine, amélioration des espaces sportifs).	Faible
Potentiel en énergies renouvelables	Faible	Le parc n'utilise pas ces ressources. La situation reste la	Le projet ne développe pas l'utilisation d'EnR&R. Il n'a donc pas d'impact sur la ressource existante	Neutre

Topographie	Faible	La situation ne change pas.	La topographie change légèrement. Le nivellement des sols est augmenté dans certains secteurs de quelques cm à quelques dizaines de centimètres.	Modéré
Géologie	Modéré	La situation ne change pas	Le projet désimperméabilise les sols (augmentation d'environ 22% des surfaces perméables) et améliore la qualité des sols en faveur d'une meilleure infiltration des sols et de la création de nouveaux habitats végétalisés.	Positif
Eaux superficielles Et sédiments	Fort	Le réseau hydrographique reste le même, les usages et l'équilibre des plans d'eau, cours d'eau et fossé à statut de cours d'eau du parc restent inchangés.	Les travaux de terrassements et d'aménagements des ouvrages sur plans d'eau, cours d'eau et fossés à statut de cours d'eau sont susceptibles d'avoir des impacts sur les eaux superficielles et les milieux aquatiques. Les travaux d'aménagement du local technique de fontainerie sont susceptibles d'impliquer le rabattement temporaire de la nappe. Les eaux d'exhaure devront être rejetées au milieu naturel, ce qui peut avoir un impact sur le milieu récepteur. En phase aménagée, les sols sont désimperméabilisés et de meilleure qualité, ce qui est favorable à la réduction du ruissellement des eaux pluviales et à leur infiltration. Les exutoires existants sont maintenus : rejet vers le milieu naturel. Les ouvrages bois réalisés sur plans d'eau, cours d'eau et fossés à statut de cours d'eau n'ont pas d'impact sur les milieux aquatiques	Modéré
Eaux souterraines	Fort	La situation ne change pas.	Les travaux généraux sont susceptibles d'avoir un impact sur la nappe. De plus, en raison de la présence de la nappe au droit du parc à l'affleurement, les travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur la nappe en raison des potentiels travaux de rabattement de nappe pour l'établissement du local technique de fontainerie et pour la pose de piézomètres. En phase exploitation, la présence du local technique risque de nécessiter un rabattement de nappe permanent pour garder hors d'eau le local.	Modéré

Risques naturels	Fort	La situation ne change pas	Les travaux de terrassements sont susceptibles d'accroître le risque inondation si des stocks de terres sont réalisés dans la zone d'expansion de crue. Les travaux au niveau du cours d'eau et des plans d'eau n'auront pas d'impact sur le risque inondation. Les aménagements au niveau des cours d'eau, plans d'eau et fossés n'auront pas d'impact sur le risque inondation. Néanmoins, le nivellement des sols est susceptible d'accroître le risque inondation car aujourd'hui des remblais sur une surface de 600 m² (>400 m²) sont présents dans la zone d'expansion de crue.	Modéré à nul
------------------	------	----------------------------	---	--------------

11.4 Milieux naturels

Thématique	Enjeu	Absence de la mise en œuvre du projet	Evolution avec mise en œuvre du projet	Impact
Périmètres d'inventaires et réglementaires	Négligeable	La situation reste la même.	La situation reste la même.	Neutre
Habitats	Faible	Au regard du tassement des sols, de l'impact des différentes manifestations et de l'évolution des conditions climatiques, un dépérissement progressif du patrimoine arboré est attendu. En conséquence, il est possible que certains arbres soient coupés pour des raisons de sécurité, engendrant une perte probable d'éléments favorables pour les chiroptères et l'avifaune cavicole. Sans évolution des pratiques de gestion, aucune modification des milieux humides de berges n'est envisagée.	Le chantier génère des impacts temporaires et un risque de propagation des espèces exotiques envahissantes. Il n'y a pas d'impact sur des habitats patrimoniaux. Le projet prévoit l'abattage de 2 arbres et la plantation de 1 460 plants. Le projet prévoit la destruction/dégradation de 504 m² de milieux humides de berges et la création d'îlots végétalisés dans le bassin des Régates à raison de 1 700 m². Le projet a pour principal effet une amélioration des milieux, et une diversification des habitats, des strates et palettes végétales. Il vise une meilleure maîtrise des impacts des manifestations qui se tiennent dans le parc	positif

Flore	Modéré	Le cortège de la flore peut continuer à se banaliser. Il est vraisemblable qu'une expansion des foyers d'espèces exotiques envahissantes soit observée.	Le chantier génère des impacts temporaires et un risque de propagation des espèces exotiques envahissantes. Le projet prévoit l'abattage de 2 arbres et la plantation de 1 460 plants. Le projet a pour principal effet une amélioration des milieux, et une diversification des habitats, des strates et palettes végétales.	positif
Faune	Modéré à fort	Les espèces adaptées aux contextes urbains et de parcs et jardins se seraient maintenues et peu de nouvelles espèces auraient pu conquérir les espaces végétalisés du fait d'une uniformité des essences utilisées (platanes, tilleuls) et d'une uniformité des strates végétales. La strate végétale présente est déjà haute, le développement des strates plus basses se voit limité par un entretien régulier et une utilisation constante des espaces publics.	Le chantier génère des impacts temporaires sur les individus d'espèces et sur leurs habitats. L'amélioration et la diversification des habitats auront un effet positif sur les cortèges de faune. Le projet vise une meilleure maîtrise des impacts des manifestations qui se tiennent dans le parc	positif

11.5 Patrimoine et paysage

Thématique	Enjeu	Absence de la mise en œuvre du projet	Evolution avec mise en œuvre du projet	Impact
Grand paysage	Négligeable	Le paysage ne change pas	Le projet enrichit la palette végétale et propose des aménagements qui s'intègrent dans le paysage existant et améliorent l'image du site.	positif
Structure et éléments paysagers	Fort	Le paysage ne change pas.	Le projet enrichit la palette végétale et propose des aménagements qui s'intègrent dans le paysage existant et améliorent l'image du site.	positif
Patrimoine	Faible	Le parc fait partie du patrimoine de la ville.	Le projet a intégré les contraintes liées au patrimoine. Les points de vue sur les monuments historiques d'Amiens ont été mis en valeur.	positif

II-ORGANISATION DE L'ENQUETE

12 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision n° E 26000028/80 en date du 27 mars 2026, Monsieur le président du Tribunal administratif d'Amiens a désigné, M. Jean-Philippe OLIVIER en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique ayant pour objet la délivrance du permis d'aménager portant sur le projet de réhabilitation du parc de la hotoie.

13 ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a été prescrite par Monsieur le maire de la commune d'Amiens par arrêté N° AR1 2026-00563 en date du 20 Avril 2026, pour une durée de 31 jours du 11 mai 2026 au 10 juin 2026 inclus, ayant pour objet, une enquête publique relative à la rénovation du parc de la hotoie à AMIENS

Art 1^{er} de cet arrêté : Enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager en vue de la réalisation des travaux de rénovation du parc de la hotoie.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale

14 VISITE DU SITE

Après connaissance du projet, le commissaire enquêteur s'est déplacé sur les lieux les 01 et 22 avril 2026 avec les actes suivants :

- Connaissance de l'implantation du projet dans son ensemble
- Constater de visu l'environnement du site
- Valider les propositions d'affichage envisagées par le porteur du projet

15 REUNION PREPARATOIRE

Le 01 avril 2026 de 09 heures 00 à 11 heures 00, à AMIENS 04 rue Léon BLUM a eu lieu une réunion préparatoire en présence de

Mme Margaux LIMON : Ingénieure études – Direction des Espaces – Service Etudes et Travaux Neufs

Mr Benoit WALIBROU : Chef de service et Travaux Neufs

Les points abordés lors de cette réunion, dont un compte-rendu a été établi, furent

- Formalisme
- Examen des modalités d'organisation
- Affichages
- Publicité

- Communication(s) complémentaire(s)
 - Dossier d'enquête
 - Recueil des observations
 - Organisation des permanences
 - Clôture de l'enquête
-
- Questions techniques
 - Procès-verbal de synthèse
 - Dates prévisionnelles (Réponse aux observations – Rapport et avis du commissaire enquêteur)

FOND

- Porteur du projet
- Projet
- Demande
- Dossier d'enquête
- Avis de l'Autorité Environnementale
- Avis des collectivités

16 PUBLICITE DE L'ENQUETE

16.1 Presse

L'arrêté a été publié dans les journaux ci-dessous :

Département	Journal	1ère parution	2 ème parution
80	Le courrier Picard	24/04/2026	13/05/2026
80	La gazette	24/04/2026	15/05/2025

16.2 Affichage

- L'affichage a été effectué sur le site de la hotoie par les services de la mairie, en divers endroits du parc. (planche photographique en annexe)

Cet affichage était visible des voies publiques. Les affiches étaient conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

- Sur le panneau d'affichage électronique de la mairie d'Amiens
- Sur les panneaux des mairies de proximité :
 - -Mairie de proximité Ouest - Place du pays d'Auge.
 - -Mairie de proximité Nord - 39 Avenue de la Paux
 - -Marie de proximité Est - 166 chaussée Jules Ferry
 - Mairie de proximité Sud – rue du 08 mai 1945

-

Contrôle de l'Affichage

Le commissaire-enquêteur a constaté, de façon aléatoire, l'affichage lors de déplacements dans le secteur ainsi qu'au cours de ses permanences.

III DEROULEMENT DE L'ENQUETE

17 DUREE DE L'ENQUETE et PERMANENCES

17.1 Durée

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 11 Mai 2026 au 10 juin 2026, soit une durée, de 31 jours consécutifs.

Pendant toute cette période, le dossier (version papier) était à la disposition du public aux horaires habituels de la mairie d'Amiens.

La consultation du dossier pouvait se faire par le biais du registre numérique.

17.2 Permanences du commissaire enquêteur

Quatre permanences ont été programmées

- 20 mai 2026 de 13h00 à 17h00
- 30 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- 02 juin 2026 de 09h00 à 12h00
- 10 juin 2026 de 14h00 à 17h00

Lors de la quatrième permanence, nous avons rencontré un léger incident, en effet M , forain est intervenu pendant un entretien en cours perturbant temporairement le déroulement de l'échange. Cette personne a manifesté son temps d'attente trop long. Un rappel sur les modalités d'accueil et du respect de l'ordre de passage lui a été fait. Cet homme a manifesté son refus d'attendre plus longtemps, il a été invité à déposer ses observations, avant minuit ,sur le registre numérique, heure de fermeture de ce registre.

18 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

18.1 Climat de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions. La salle mise à disposition a permis de recevoir le public dans une confidentialité absolue et ce dans le respect des gestes barrières.

Pour toutes les permanences, le commissaire enquêteur a été accueilli par le personnel de la mairie. Ces derniers ne sont pas intervenus lors des échanges entre le public et le commissaire enquêteur.

18.2 Formalités d'ouverture et de clôture de l'enquête

Un registre papier a été mis en place, sur les lieux des permanences du commissaire enquêteur. Les feuillets de ce registre d'enquête ont été cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

Le registre a été ouvert le 11 mai 2026, il a été clôturé par le commissaire enquêteur le 10 juin 2026, à l'issue de la dernière permanence.

19 CONTRIBUTIONS

19.1 Analyse quantitative des observations

La participation du public se traduit par :

19.1.1 Lors des permanences

N°	Date	Lieux Mairie	Personnes Rencontrées	Ecrits	Nores ou Courriers	Observations Mémoires	Orales	Total
1	20/05/2026 13/17	D'AMIENS centre	05	03	02	00	0	05
2	30/05/2026 09/12		02	02	00	00	00	02
3	02/06/2026 09/12		05	04	01	00	00	05
4	10/06/2026 14/17		04	03	01	00	00	04
TOTAL			16	12	04	00	00	16

19.1.2 En dehors des permanences

Registre papier en mairie AMIENS: 09 contributions

Courriel : 02 mails ont été adressés au registre numérique en dehors des délais (annexe)

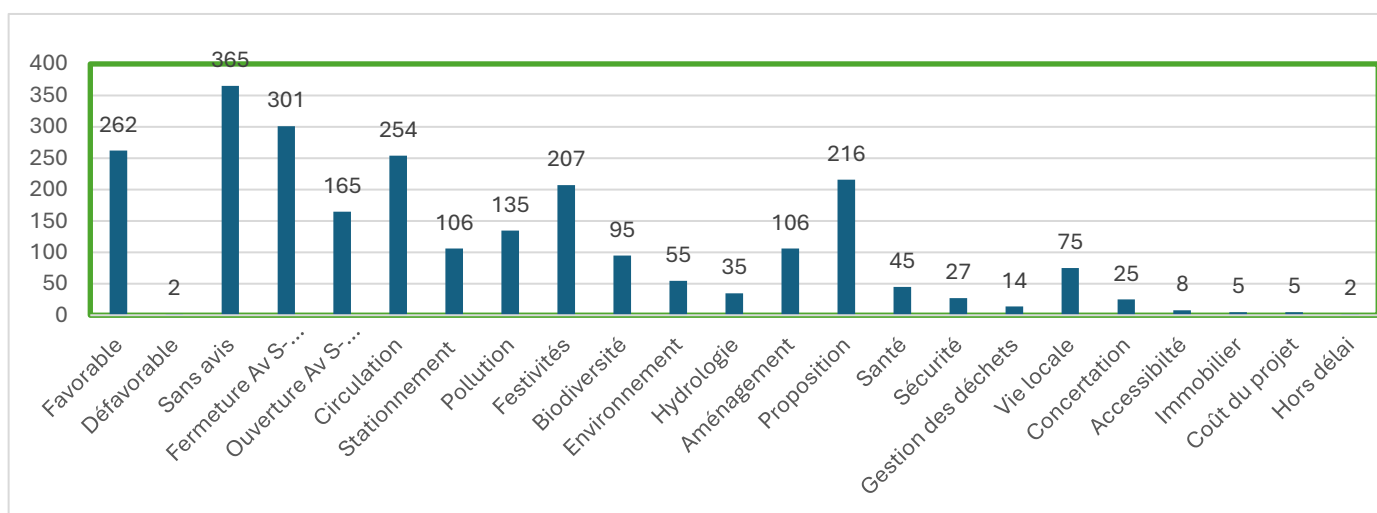
Courrier adressé à la mairie : 03 pendant l'enquête

Pétition 00

19.1.3 Observations émises

Registre papier		Courrier Mairie	Contributions Registre numérique	Total
Observations Ecrites- Orales	Notes Courriers où Mémoire			
21	04	03	627	655

19.2 Statistiques en fonction des thématiques



Au regard des statistiques, Il semble que l'enquête publique relative à la réhabilitation du parc de la hotoie ne constitue pas la principale préoccupation des contributeurs. Ceux-ci accordent davantage d'attention à :

- La fermeture de l'avenue Salvator ALLENDE et aux difficultés qu'elle engendre dans leur quotidien, telles que les perturbations de la circulation, les problèmes d'accès et les conséquences économiques et sociales.
- Aux festivités de grande ampleur sur le parc

Environ 59% des contributions favorables à l'ouverture de l'Avenue Salvator ALLENDE sont faites sous l'anonymat, sans pouvoir en conclure qu'ils sont résident du quartier.

Plusieurs interprétations sont possibles :

- Résidents majoritairement habitant le quartier, favorables à l'ouverture
- Être des usagers venant d'ailleurs
- Peuvent représenter un mélange de profils

Certains contributeurs remettent formellement en cause la validité de l'enquête au motif que plusieurs contributions proviennent d'une même adresse IP, ou qu'un contributeur pourrait avoir recours à des moyens techniques permettant de masquer son adresse IP (par exemple via un VPN). Ils estiment que ces éléments pourraient fausser l'interprétation des résultats en laissant supposer qu'une même personne est à l'origine de plusieurs contributions.

Il n'est pas possible de déterminer de manière fiable la localisation ou l'identité d'une personne à partir de sa seule adresse IP.

Une même adresse IP peut être partagée par plusieurs utilisateurs. Par exemple, dans une entreprise, plusieurs salariés utilisant le réseau de leur bureau apparaîtront sous la même adresse IP publique. Une analyse basée sur cette donnée ne permet donc pas d'identifier ou de localiser individuellement un contributeur.

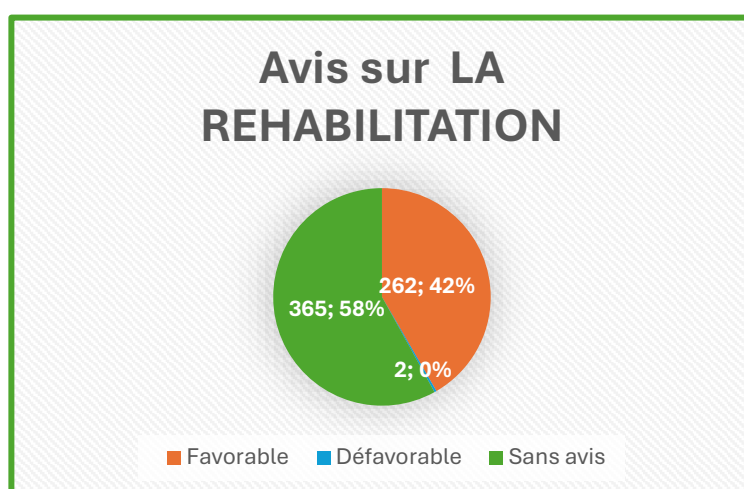
L'adresse IP reflète généralement l'emplacement de la connexion au moment de l'utilisation et non le lieu de résidence habituel de la personne. Ainsi, un individu résidant à Amiens mais se trouvant

temporairement en vacances à l'étranger pourra apparaître comme connecté depuis un autre pays alors qu'il reste concerné par une démarche ou un dispositif local lié à son lieu de résidence.

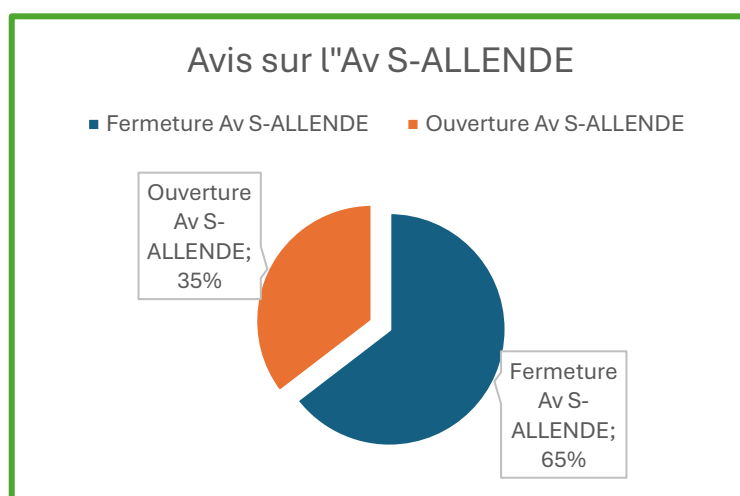
Enfin, plusieurs personnes distinctes peuvent utiliser un même équipement ou un même réseau dans un lieu public. Par exemple, dans une structure d'accompagnement, différentes contributions réalisées par des personnes ayant des identités différentes pourront être associées à une seule et même adresse IP. Dans ce cas, l'adresse IP ne permet ni de distinguer les utilisateurs ni d'établir un lien certain avec une personne particulière.

Pour ces raisons, l'adresse IP constitue au mieux un indicateur et ne peut être considérée comme une preuve de localisation géographique ou de l'identité d'un individu.

19.3 Statistiques sur la Réhabilitation du parc de la hotoie



19.4 Statistiques sur l'Avenue Salvator ALLENDE



19.5 Indexations des observations

Index	Définition	Développement	Lieu de recueil
OE	Observation Ecrite	Observation manuscrite sur registre	Mairie de Braches
OO	Observation Orale	Observation orale transcrite par le commissaire enquêteur et signée du déposant	
ON	Observation note	Note ou courrier remis en mairie et annexé au registre	
OC	Observation courrier	Courrier reçu par voie postale au siège de l'enquête	
MEM	Mémoire	Mémoire remis en mairie et annexé au registre	
CEL	Courriers élus	Courrier reçu par voie postale au siège de l'enquête	
O@	Courrier électronique	Observation transmise par courriel	
PE	Pétition	Document itératif signé par plusieurs personnes	

19.6 Relevé des observations

La totalité des observations exprimés durant la période de l'enquête sont transcrites et sont joints en annexe.

Un tableau de correspondances (registre papier – registre numérique) est joint en annexe

IV - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

20 AVIS DES PPA

20.1 L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le projet de réhabilitation du parc de la Hotoie a fait l'objet d'un cadrage préalable pour lequel l'autorité environnementale a contribué le 15 octobre 2024.

Les recommandations émises dans cette contribution demeurent valables notamment celles non reprises dans l'étude d'impact.

L'autorité environnementale recommande :

- D'analyser les aires d'évaluation spécifiques à chaque espèce d'intérêt communautaire au niveau de l'étude d'incidence du projet sur chacun des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres ; • d'interpréter les résultats de l'étude géotechnique au niveau de la pollution des sols et d'analyser leur compatibilité à accueillir des personnes sensibles
- De mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, le cas échéant, suivant les éléments supplémentaires de connaissance issus des recommandations précédentes
- De mettre en œuvre des mesures de suivi en lien avec les mesures d'évitement et de réduction prises pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les habitats, dans l'objectif de garantir l'absence d'une perte nette de biodiversité

20.1.1 Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale du projet

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

L'autorité environnementale recommande d'analyser les aires d'évaluation spécifiques à chaque espèce d'intérêt communautaire au niveau de l'étude d'incidence du projet sur chacun des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres.

Réponse du porteur de projet

Concernant les zones de protection spéciale (ZPS), aucune modification n'est à apporter au regard de la présence d'un unique zonage morcelé dans un rayon de 20 km : il s'agit de la ZPS FR2212007 : Étangs et marais du bassin de la Somme. Les espèces d'intérêt communautaire décrites au sein des documents de la ZPS sont les suivantes :

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)
Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*).

Aucune n'a été contactée au cours des inventaires et la typologie d'habitats ne présentent pas d'intérêt pour ces espèces. L'aspect urbain limite grandement l'attrait du site pour les espèces ciblées.

FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200357

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,11	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp,	0,35	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	49,51	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,11	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,01	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p,p, et du Bidetion p,p,	0,04	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	4,23	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	72,73	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	10,55	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	25,39	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,02	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	0,04	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7230 - Tourbières basses alcalines	127,58	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	0,23	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91D0 - Tourbières boisées	0,3	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Concernant les zones spéciales de conservation, en supplément de celle décrite au sein de l'autorisation environnementale, trois autres zonages sont localisés dans le rayon de 20 km :

FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme (7,3 km)

FR2200359 - Tourbières et marais de l'Avre (16,9 km)

FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (7,8 km)

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	88,4	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	40,58	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200357

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
Invertébrés				
1014	<i>Vertigo angustior</i>		Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Amphibiens				
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire désignatives du zonage Natura 2000 n'est concerné par la mise en place du projet. Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme.

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200359

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp,	2,11	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	10,62	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,24	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2,98	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	3,06	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,49	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	37,2	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,46	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,09	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	0,18	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7230 - Tourbières basses alcalines	7,15	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91D0 - Tourbières boisées	1,29	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	3	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	50,42	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Tableau 4 : Espèces d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200359

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
Invertébrés				
1014	<i>Vertigo angustior</i>		Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Mammifères				
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1321	<i>Myotis emerginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire désignatives du zonage Natura 2000 n'est concerné par la mise en place du projet. Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200359 - Tourbières et marais de l'Avre

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire désignatives du zonage Natura 2000 n'est concerné par la mise en place du projet. Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200359 - Tourbières et marais de l'Avre

FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200355

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	1	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp,	2,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	554	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	16,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	46	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	257	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	15	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,01	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	0,05	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7230 - Tourbières basses alcalines	31	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	2	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91D0 - Tourbières boisées	2,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	50	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Tableau 6 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200355

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
Invertébrés				
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Non présent sur le site d'étude Potentialité de présence au sein des arbres du parc Toutefois, la distance avec la ZSC limite les interactions des populations potentiellement présente	Aucune incidence significative
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Amphibiens				
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Mammifères				
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1321	<i>Myotis emerginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Espèce présente au sein du site d'étude	La population décrite au sein de la ZSC est présente en aval de la zone de projet. Dans ce contexte, il existe une potentielle interaction du projet avec les populations et frayères, en lien avec une

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
				altération temporaire de l'habitat.
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	Sisymbre couché	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1614	<i>Heloscidium repens</i>	Ache rampante	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1903	<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est concerné par la mise en place du projet.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, deux espèces disposent de potentialités : le Lucane cerf-volant et la Lamproie de Planer.

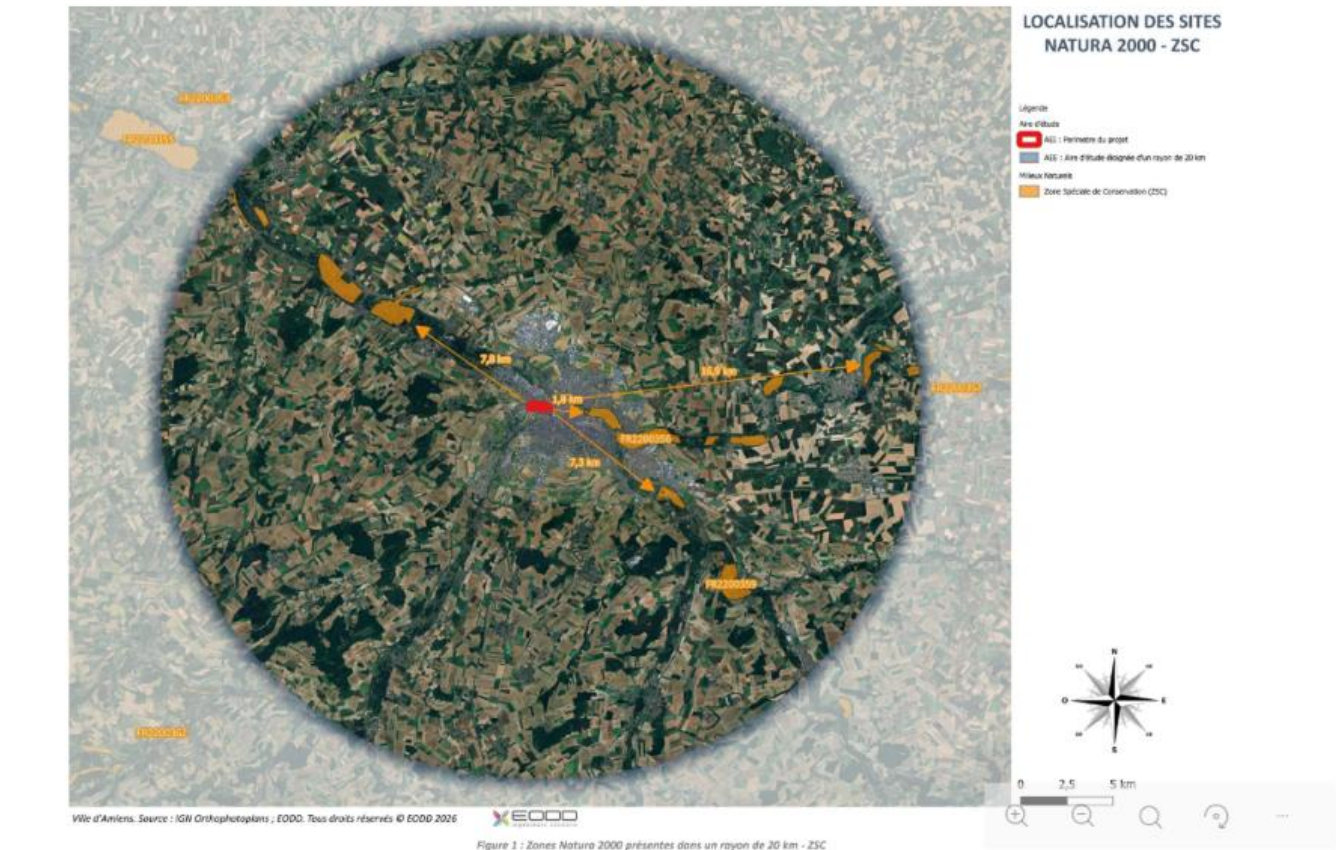
Pour la première espèce, la distance entre le périmètre du projet et la ZSC limite grandement les interactions possibles entre les populations. Il est à noter que le Lucane cerf-volant n'a pas été observé sur site (individu et indice de présence).

Pour la Lamproie de Planer, il existe une potentialité d'interaction entre le projet et les habitats de la Lamproie de Planer localisés en aval. Cette altération peut s'effectuer principalement par des modifications non volontaires du cours d'eau (pollution, MES, ...). Toutefois, plusieurs points sont à prendre en compte pour ce sujet :

- La distance limite grandement l'influence directe des entrants sur les populations présentes au niveau de la ZSC, au regard du brassage et de la dissolution au sein du milieu aquatique
- Des mesures en lien avec les interactions sur le cours d'eau sont prises en compte au sein du dossier d'autorisation environnementale (ME3 : Interdiction de traverser le lit de la Basse Selle, ME4 : Mise hors d'eau localisée de la Basse Selle pour la mise en place des passerelles, MR13 : Limitation de la pollution accidentelle, MR17 : Gestion des laitances béton lors de la réalisation de ouvrages béton au niveau du cours d'eau).

Concernant la connectivité écologique, l'espèce étant peu mobile, la distance avec la ZSC limite la rupture de continuité.

Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly.



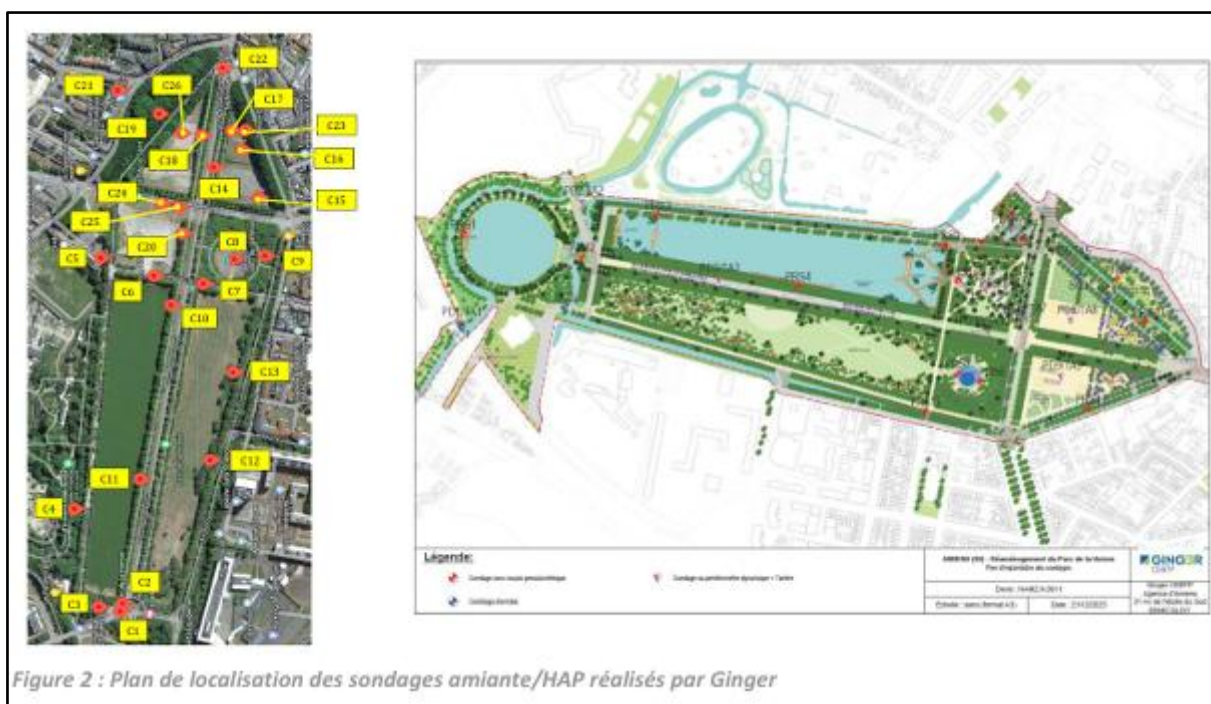
Compatibilité de la qualité des sols avec l'accueil de personnes sensibles

L'autorité environnementale recommande d'interpréter les résultats de l'étude géotechnique au niveau de la pollution des sols et d'analyser leur compatibilité à accueillir des personnes sensibles

Réponse du Porteur de Projet

Plusieurs sondages ont été réalisés par le bureau d'études Ginger afin de déterminer la présence ou non de pollutions au sein du parc de la Hotoie.

- « Recherche amiante et HAP sur les carottages routiers » du 24/04/2023
- « Etude géotechnique de conception G2AVP » du 25/04/2024.



Concernant les analyses réalisées sur les enrobés, aucune fibre d'amiante n'a été retrouvée dans les sondages réalisés.

Des hydrocarbures Aromatiques polycycliques (HAP) ont été retrouvés par endroit dans les enrobés du parc, à des concentrations variées.

Seuls l'allée du Franc Marché et le belvédère du parc possèdent des enrobés fortement concentrés en HAP. Ils seront directement évacués en ISDND ou ISDD.

Sur les autres secteurs, les enrobés sont a minima recyclables à froid.

Tableau 7 : Synthèse des HAP quantifiés au sein du parc de la Hotoie des rapports d'études de Ginger

Secteur	Concentration HAP	Valorisation ou évacuation
Allée du Bassin	< 500 mg/kg de MS	Valorisation à froid Ou ISDND
Allée du Zoo	< 50 mg/kg de MS	Valorisation tout usage Ou ISDI
Rue du 51 ^{ème} régiment	< 50 mg/kg de MS	
Belvédère du parc de la Hotoie (kiosque)	< 50 mg/kg de MS	
Allée du Tivoli	> 500 mg/kg de MS	Pas de valorisation, stockage en ISDND
Promenade de la Hotoie	< 500 mg/kg de MS	Valorisation à froid Ou ISDND
Terrain de balle aux poings	< 50 mg/kg de MS	Valorisation tout usage Ou ISDI
Parcours initiation cycle	< 50 mg/kg de MS	
Zone en asphalte rouge	< 50 mg/kg de MS	
Allée du Franc Marché	> 1000 mg/kg de MS	Pas de valorisation, stockage en ISDD
Rue Jean Jaurès	< 50 mg/kg de MS	Valorisation tout usage Ou ISDI
Allée du Bicêtre	< 50 mg/kg de MS	
Avenue Salvador Allende	< 50 mg/kg de MS	
Zone en enrobé rouge	< 50 mg/kg de MS	

Le danger se matérialise lorsque les enrobés sont manipulés, et surtout chauffés. L'exposition peut se faire par deux voies principales :

- par inhalation : le chauffage, le fraisage ou la découpe des enrobés libèrent des fumées. Ces fumées contiennent des HAP qui peuvent être inhalés. L'INRS précise que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé l'exposition aux fumées de bitume lors des travaux de revêtements routiers comme "possiblement cancérigène pour l'homme" (Groupe 2B)
- par contact cutané : les particules et les condensats de fumées peuvent se déposer sur la peau, les vêtements ou les outils. Le contact direct avec des matériaux contaminés est une autre voie d'exposition, pouvant favoriser des cancers de la peau.

Les premiers exposés sont les opérateurs de chantier. L'entreprise devra fournir un protocole de protection de ses agents pour les protéger (masques, gants, lunettes, équipements collectifs, etc.). Le risque de contamination en phase exploitation est nul.

Les personnes sensibles pourront participer pleinement à la vie du parc.

Mesures ERC associées aux recommandations précédentes

L'autorité environnementale recommande de mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, le cas échéant, suivants les éléments supplémentaires de connaissance issus des recommandations précédentes

Réponse du porteur de projet

Concernant le volet Natura 2000, l'analyse démontre l'absence d'incidences : il n'y a donc pas de mesures ERC supplémentaires mises en œuvre. Concernant le volet sur la qualité des sols, l'analyse démontre que les premières personnes exposées à la manipulation d'enrobés sont les opérateurs de chantier : nous demanderons donc à l'entreprise de travaux de fournir un protocole de protection de ses agents pour les protéger (masques, gants, lunettes, équipements collectifs, etc.).

Mesures de suivi en lien avec les mesures ERC pour la biodiversité

L'autorité environnementale recommande de mettre en œuvre des mesures de suivi en lien avec les mesures d'évitement et de réduction prises pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les habitats, dans l'objectif de garantir l'absence d'une perte nette de biodiversité

Réponse du porteur de projet

La mesure MS11 prévoyait déjà un suivi de la biodiversité avec la mise en œuvre de protocoles réalisables par les services techniques gestionnaires des espaces. Ce suivi s'inscrit dans une vision à long terme de l'évolution de la biodiversité dans le parc de la Hotoie. **À la demande de l'autorité environnementale, nous ajoutons la mesure MS12 qui devra être réalisée par un bureau d'étude naturaliste. Elle consiste à réaliser plusieurs campagnes d'inventaires sur les premières années de vie du projet pour constater l'effectivité des mesures et le retour des espèces après travaux ou mettre en œuvre des mesures correctives dans le cas contraire.**

MS12 : Suivi de recolonisation de la biodiversité et des mesures en phase d'exploitation

Réhabilitation du parc de la Hotoie à Amiens (80)	Suivi de recolonisation de la biodiversité et des mesures en phase d'exploitation	MS 12
HABITATS OU ESPÈCES VISÉS	ESPECES IMPACTÉES PAR LE PROJET	
TYPE DE MESURE	SUIVI	
PHASE	EXPLOITATION	
INTERVENANTS ASSOCIÉS A LA MESURE	MAÎTRISE D'OUVRAGE, ÉCOLOGUE	
DESCRIPTION DE LA MESURE		
L'objectif de cette mesure est de veiller annuellement au maintien des espèces impactées par les travaux et de garantir l'efficacité des mesures proposées. Si des insuffisances sont constatées, des mesures correctives devront être proposées.		
MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ACTION		
Le suivi porte sur les cinq premières années après chantier pour chacune des phases avec des campagnes de prospections aux années N+1, N+3 et N+5, il est envisagé un suivi sur les 5 premières années en cohérence avec la temporalité estimée de confortement des strates herbacées et arbustives notamment.		
Un bureau d'études écologie sera mandaté pour contrôler les points suivants :		
- la formation des agents d'entretien des espaces verts aux bonnes pratiques environnementales (une première formation par un écologue aura lieu à la mise en place du plan de gestion et les nouveaux agents seront formés en interne à chaque arrivée en poste) ; - la bonne reprise des arbres et arbustes plantés ; - l'absence de colonisation de nouvelles espèces exotiques envahissantes / la bonne gestion des EEE déjà présentes ; - le développement de la mosaïque d'habitats attendue, la diversification des strates et des espèces végétales par rapport à l'état initial ; - la pérennité des mesures environnementales mises en place (nichoirs, gîtes à chiroptères, tas de bois, gestion écologique différenciée des espaces verts, ...) et l'absence de pièges pour la faune ; <i>a minima</i> le maintien des cortèges de faune observés à l'état initial.		
La mission du bureau d'étude écologie comprend :		
- la sensibilisation des services techniques aux enjeux écologiques du projet ; - la réalisation d'inventaires de terrain pour qualifier la biodiversité du site et l'effectivité des mesures mises en œuvre : - avifaune : réalisation de deux sessions d'écoutes et d'observations diurnes en période de nidification (avril – juin) afin d'évaluer la recolonisation du site par les espèces visées ; - amphibiens : une nocturne notamment pour la recherche de la Grenouille agile (mars) ; - reptiles : une journée de prospection (mai-juin) ; - Hérisson d'Europe : pose d'un piège photographique pendant au-moins un mois en période d'activité de l'espèce (avril-juin) ; - chiroptères : pose d'un enregistreur sur une nuit et analyse des sons (juin). - la proposition de mesures correctives si les mesures mises en œuvre n'apparaissent pas assez efficaces.		
Une note de synthèse sera produite après chaque campagne de suivi afin de compiler les résultats obtenus et de proposer les mesures de rectification si nécessaire. Elle sera envoyée à la DREAL par la maîtrise d'ouvrage.		
Les données de biodiversité collectées à l'occasion de ces campagnes de suivi devront être téléversées sur l'outil DEPOBIO.		

L'estimation du coût de la mesure est de l'ordre de 7 500 € HT par campagne, Le nombre de campagnes à réaliser dépendra du phasage du projet.

Dans l'hypothèse où la phase 1 serait livrée en 2027, la phase 2 en 2028 et la phase 3 en 2029, cela représente un suivi annuel entre 2028 et 2034 (7 campagnes) et la somme de 52 500 € HT.

L'estimation du coût de la mesure est de l'ordre de 7 500 € HT par campagne, Le nombre de campagnes à réaliser dépendra du phasage du projet.

Dans l'hypothèse où la phase 1 serait livrée en 2027, la phase 2 en 2028 et la phase 3 en 2029, cela représente un suivi annuel entre 2028 et 2034 (7 campagnes) et la somme de 52 500 € HT.

20.2 Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Par courrier en date du 16 décembre 2025, la DDTM précise, que la demande relative au dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et de faire, porter la consultation du public relative à l'étude d'impact par la procédure d'urbanisme dans le cadre de la demande de permis d'aménager, est acceptée

Le dossier du 03 octobre 2025 est clôturé.

Par courrier du 11 mars 2026, la DDTM précise certains points

- Les déclarations de commencement et d'achèvement de travaux
- La transmission au service chargé de la police de l'eau, des plans de recolement cotés en planimétrie et en altimétrie.
- Avis d'un contrôle sous une période de trois de la conformité et l'entretien des ouvrages
-

20.3 Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Après examen et en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné , de la nature des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologiques
Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques : art L-531-14 du code du patrimoine

V – ANALYSE DES OBSERVATIONS

Les remarques du commissaire enquêteur, l'analyse des différentes observations et courriers reçus et exprimés au cours de l'enquête ont permis de les classer par thèmes.

Conformément à la réglementation en vigueur, un procès-verbal de synthèse a été rédigé et remis en main propre au maître d'ouvrage, le

Un mémoire en réponse m'a été transmis par courriel, le

Les Questions-Réponses apportées aux différents thèmes sont reprises ci-après, sous forme de synthèse,

21 Thèmes abordés

21.1 Circulation

<u>Enoncés du thème</u> <u>Report du trafic</u> Comment justifier la mise en œuvre d'un projet dont l'étude reconnaît un report important de la circulation sur plusieurs axes de la ville, avec des augmentations de trafic pouvant atteindre 30 à 45 % sur certains secteurs Quelles sont les mesures pour limiter ces impacts ?	Question n°01 Observations : O@ N°146
<u>Réponse du porteur de projet</u> Les études de trafic montrent effectivement des reports de circulation sur certains axes, principalement aux heures de pointe (8h-9h et 17h-18h) et hors périodes de vacances. Les augmentations les plus importantes concernent des secteurs localisés. Toutefois, les analyses réalisées indiquent que les principaux axes de report : Avenue Georges-Pompidou, Avenue Pierre-Mendès-France, Boulevard du Port et Boulevard Faidherbe disposent d'une capacité suffisante pour absorber ces flux supplémentaires sans entraîner de dysfonctionnement majeur du réseau. Des mesures d'accompagnement limitant les reports de trafics sont en cours d'études. Elles concernent la gestion des carrefours à feux et des ajustements de circulation sur des axes quartiers.	
<u>Commentaire du commissaire enquêteur</u> Ces mesures d'accompagnement doivent être rapidement finalisées et mises en application.	

<u>Enoncés du thème</u> <u>Report du trafic</u> Le report de la circulation entraîne plusieurs effets néfastes pour les quartiers environnants, notamment pour les cyclistes, les piétons, les abords des écoles et des zones fréquentées par les familles. Ces situations ont-elles été prises en considération	Question n°02 Observations : O@ N°146
<u>Réponse du porteur de projet</u> Les impacts potentiels du report de circulation sur les quartiers environnants ont été pris en considération dans les études réalisées. L'objectif est de privilégier le report de trafic sur les axes structurants que sont l'avenue Georges-Pompidou, l'Avenue Pierre-Mendès-France, le Boulevard du Port et le Boulevard Faidherbe adaptés à l'accueil de flux de circulation important. L'étude et la réalité a mis en évidence l'utilisation d'itinéraires de transit au sein des quartiers, notamment par la rue des Pré-Forêts, Jean Jaurès, du Bicêtre et le Boulevard des Fédérés. Des mesures sont actuellement à l'étude afin de limiter le trafic de transit et rediriger les véhicules vers l'itinéraire conseillé, dans le but de réduire les nuisances et d'améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables.	
<u>Commentaire du commissaire enquêteur</u> Les mesures d'accompagnement nécessaires doivent désormais être finalisées dans les meilleurs délais et mises en application.	

Enoncés du thème Report du trafic Toutes les rues supportant ce report de trafic sont-elles conçues pour supporter une circulation plus dense et assurer une cohabitation entre automobilistes et cyclistes. Est-il concevable que la réhabilitation du parc de La Hotoie avec la fermeture du boulevard Allende entraîne de si nombreuses contraintes et nuisances à certains qui y vivent et qui y travaillent ?	Question n°03 Observations : O@ N°325
Réponse du porteur de projet L'objectif du projet est de concentrer le report de circulation sur les axes structurants du réseau, et en particulier sur l'itinéraire Avenue Pierre Mendès France, Boulevard du Port et boulevard Faidherbe, dont les caractéristiques sont mieux adaptées de flux de circulation supplémentaires que les voiries de desserte des quartiers. Cet axe dispose notamment d'aménagements cyclables dédiés permettant de maintenir la cohabitation entre les différents modes de déplacement. Des ajustements de circulation et de gestion des carrefours sont en étude pour améliorer sa fluidité et son attractivité pour les automobilistes. A l'inverse, des mesures sont à l'étude pour limiter le trafic de transit dans les voies de desserte de quartier et encourager les véhicules à emprunter majoritairement les axes structurants afin de préserver la sécurité, le confort des piétons et des cyclistes.	
Commentaire du commissaire enquêteur Compte tenu des attentes des usagers, il est impératif d'engager rapidement les adaptations de circulation et de gestion des carrefours pour améliorer la fluidité du trafic.	

Enoncés du thème Circulation A Louis Blanc Le côté positif de la fermeture Salvador Allende est souvent relaté, invoquant la sécurité, des améliorations au niveau de la santé et du bruit. Dans cette continuité, il serait logique de mettre en place des mesures renforcées pour la traversée de la rue Louis Blanc. S'agissant d'une liaison entre le grand bassin rectangulaire et le bassin rond, où le déplacement des piétons et le flux de circulation est important Des aménagements spécifiques sont-ils prévus ?	Question n°04 Observations : O@ N°325
Réponse du porteur de projet La traversée piétonne au niveau de l'allée du bassin propose différents types d'aménagement visant la réduction de la vitesse des automobilistes et des moyens de transport en commun tels que : - la mise en œuvre d'un plateau surélevé sur toute la largeur de la traversée ; - un changement de revêtements avec la mise en œuvre de pavés ; - la réduction de la largeur des voies. En matière de réglementation, la mise en place d'une zone partagée est une option envisagée par la collectivité dans le cadre de l'étude de circulation qui sera présentée second semestre 2026. L'ensemble de ces aménagements visent à donner la priorité à la traversée des piétons pour rejoindre la passerelle qui permet d'accéder aux aménagements du bassin rond.	
Commentaire du commissaire enquêteur La situation est bien prise en compte par le porteur du projet	

Enoncé du thème Mesures d'Aménagement La fermeture de l'Avenue Salvador Allende provoque une dégradation importante des conditions de circulation, avec une augmentation de temps de parcours, des engorgements, des trajets rallongés. Au regard des difficultés constatés sur le terrain, l'étude semble sous-estimer, les réelles conséquences Des mesures concrètes sont-elles envisagées ? Une fermeture en mode dégradé, dans le temps et dans l'espace, ne pourrait-elle pas être une solution à satisfaire le plus grand nombre	Question n°05 Observation : O@ - OE N° 325 Plusieurs observations dans la rubrique propositions sur le thème de la circulation
Réponse du porteur de projet Les impacts sur la fermeture de l'Avenue Salvador Allende ont été évalués dans le cadre d'une étude de trafic. Cette étude a été réalisée sur une période au mois de juin avant la fermeture et une période au mois de septembre après la fermeture. Les simulations montrent que les principales difficultés se concentrent aux heures de pointe, entre 8h et 9h et entre 17h et 18h, en dehors des périodes de vacances scolaires. Les remontés terrain ont été prises en compte pour vérifier l'adéquation entre les résultats de l'étude et les conditions de circulation.	

Afin de limiter les effets du report de trafic, plusieurs mesures sont actuellement à l'étude. Elles visent à orienter davantage les véhicules vers les axes structurant du réseau : Avenue Georges Pompidou, Avenue Pierre Mendes France, Boulevard du Port et Boulevard Faidherbe et à améliorer leur fluidité.

Ces mesures comprennent l'adaptation des feux de cycles, l'évolution des régimes de circulation de certaines voies et d'autres aménagements destinés à optimiser l'écoulement du trafic et à limiter les reports dans les quartiers résidentiels.

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

Enoncés du thème Classement de l'Av Salvador ALLENDE

Question n°6
Observations : O@
325

Question n°06

L'avenue Salvador Allende, classée route à grande circulation, a été fermée en juin 2024 pour une période d'essai de 5 mois, incluant la tenue de la foire de la Saint-Jean et la période estivale !

Le conseil municipal d'Amiens a rendu le 20 mars 2025 un avis relatif au déclassement et classement de routes à grande circulation. Ces axes permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux pour le délestage de trafic, la circulation des transports exceptionnels, convois et transports militaires et la desserte économique du territoire.

Cette délibération est clairement la conséquence de la fermeture de l'avenue Salvador Allende. En remplacement, étaient classées routes à grande circulation des voies qui supportaient déjà une partie du report de circulation de l'avenue Allende (boulevard du Port compris entre le boulevard Port d'Aval et le boulevard Faidherbe, boulevard Faidherbe compris entre le boulevard du Port et la place du Maréchal Foch, place du Maréchal Foch comprise entre le boulevard Faidherbe et l'avenue du Général Foy).

Une demande était en cours pour régulariser la situation en substituant par délibération de la commune d'Amiens. Le projet ne pourra être réalisé qu'une fois la régularisation effective.

Qu'en est-il ?

Réponse du porteur de projet

La modification de l'itinéraire de route à grande circulation ne résulte pas uniquement de la fermeture de l'avenue Salvador Allende. Elle s'inscrit également dans l'évolution des aménagements réalisés sur l'axe Pierre Mendes France, avec la création d'une voie bus-vélo en 2013 puis d'une piste cyclable séparée en 2021, qui ont modifié ses caractéristiques et son fonctionnement.

La fermeture de l'Avenue Salvador Allende a toutefois conduit à finaliser la mise à jour de ce déclassement afin de rendre cohérents l'itinéraire réglementaire et les conditions réelles de circulation.

Le nouvel itinéraire de route à grande circulation retenu emprunte notamment le Boulevard du Port et le boulevard Faidherbe.

Ces modifications ont fait l'objet d'une validation de principe par le préfet. La procédure de régularisation est en cours de finalisation auprès des services de l'Etat.

Commentaire du commissaire enquêteur

La réponse répond au questionnement du contributeur.

Enoncés du thème Plan de circulation

Est-il concevable qu'Amiens, une ville bâtie sur une vallée traversée par 3 axes principaux, se prive d'un tel axe de circulation ?

Si tel devait être le cas, quelles réponses seront apportées aux propositions d'amélioration dans le fonctionnement des carrefours ou des axes, également de nature à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle ?

À quand un plan de circulation concerté à Amiens ?

Question n° 07
Observations : O@-OE
50 contributions

Réponse du porteur de projet

Les études réalisées montrent la possibilité de réorganiser les flux de circulation en s'appuyant davantage sur les axes structurant de l'agglomération, sans maintenir l'Avenue Salvador Allende dans sa fonction actuelle. Cette évolution s'accompagne toutefois d'adaptations destinées à préserver la fluidité du trafic.

Plusieurs améliorations sont ainsi à l'étude ou en cours de mise en œuvre, notamment l'axe Faidherbe et les itinéraires de report de trafic en optimisant le fonctionnement des carrefours, en adaptant les régimes de circulation, en réaffectant certaines voies et en améliorant les itinéraires de contournement.

A une échelle plus large, des réflexions sont également menées sur la gratuité de la rocade sud-ouest afin de favoriser le contournement de la ville.

En parallèle, la collectivité poursuit le développement des alternatives à la voiture individuelle, avec l'amélioration des transports collectifs, le développement d'axes cyclables structurants en adaptant progressivement l'espace public à ces nouveaux usages.

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale des déplacements à Amiens, visant à hiérarchiser les circulations entre grands axes de transit et les quartiers, tout renforçant la sécurité des piétons et des cyclistes.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le porteur de projet ne présente pas de plan de circulation concerté. Il indique que des réflexions sont en cours sur une réorganisation des flux de circulation. Il est nécessaire de nécessiter d'engager rapidement les améliorations envisagées.

Enoncés du thème : Services des secours

Cette question du maintien de la fermeture ou de la réouverture du boulevard Salvador Allende nécessite une étude plus complète pour éviter de trop contraindre les résidents et ne pas bloquer certains usages. Est-ce que les services d'urgences, les forces de sécurité intérieure, les ambulanciers, etc. ont été sollicités afin de connaître les problématiques et conséquences rencontrées ?

On vit désormais au rythme des avertisseurs sonores

Question n°08

Observations : O@ -CE
07 observations

Réponse du porteur de projet

L'étude réalisée pour la fermeture de l'Avenue Salvador Allende prend en compte la circulation et son report. Les régimes de circulation n'étant modifié sur aucun axe, les véhicules de service d'urgence, les forces de sécurité intérieure, le SAMU peuvent toujours accéder aux différentes voies.

De plus, l'article R432-1 du code de la route permet aux véhicules d'intérêt prioritaire d'être dispensés des règles de circulation lorsqu'ils utilisent leurs avertisseurs spéciaux pour des missions urgentes.

Concernant la perception d'une augmentation de l'usage des avertisseurs sonores, aucun élément objectif et aucune remontée d'administré ne permettent à ce jour d'établir un lien direct avec la fermeture de l'avenue Salvador Allende.

Commentaire du commissaire enquêteur

Quelques rues étroites généreraient des difficultés en cas d'encombrement, pour les services de secours. Les nuisances relatives à l'usage des avertisseurs sonores, n'ont pas fait l'objet de remarques prépondérantes

Enoncés du thème : Accessibilité

Est-il prévu d'accompagner la réhabilitation du projet de la Hotoie par une réflexion sur son intégration et son accessibilité depuis les quartiers environnants ?

Améliorer les liaisons avec le parc de la Hotoie et les différents quartiers attractifs de la commune.

Question n° 09

Observations : O@
03 observations + CE

Réponse du porteur de projet

Ce point était un des objectifs majeurs du programme du concours de maîtrise d'œuvre élaboré d'ailleurs à la suite des différentes phases de concertation dont, le *Serious Game*. Le programme est consultable sur le site web de la collectivité : [Réhabilitation du parc de la Hotoie - Amiens Métropole](#).

Pour répondre à cet objectif, le groupement de maîtrise d'œuvre a proposé dans son aménagement la restructuration de toutes les entrées du parc avec un traitement spécifique que ce soit par :

- une reconfiguration spatiale
- le choix de matériaux qualitatif
- le choix de mobilier
- le choix de l'emplacement des nouvelles allées pour mieux irriguer les quartiers environnant (cf. PA2 p.6)

Cela se traduit également par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle présentée dans le cadre du plan de déplacement à vélo sur Amiens et plus largement de la métropole. Une station de VELAM est également prévue sur le parc, au niveau du futur parking.

La création du cheminement piéton le long de l'allée du Tivoli ou encore l'élargissement du trottoir de la rue Jean Jaurès côté parc sont autant d'aménagements qui visent à retrouver davantage d'accroche entre le parc et les différents quartiers. Enfin, la diversité des aménagements proposés feront du parc également un lieu de destination ce qui va permettre un désenclavement du site.

L'ensemble des actions sont décrites plus précisément dans la notice paysagère (PA2 pp. 14 -23).

Commentaire du commissaire enquêteur

Une réflexion sur l'intégration et l'accessibilité du projet du parc de la hotoie depuis les quartiers environnants est essentielle à sa réhabilitation et à son attractivité.

Enoncés du du parc **thème Circulation à l'intérieur**

- Comment les différents flux d'usagers seront-ils organisés au sein du parc (marcheurs – joggeurs- cyclistes-, utilisateurs de trottinettes électriques)
- Une séparation des cheminements selon les usages est-elle envisagée.
- Un règlement sera-t-il affiché ?

Des mesures sont à prendre pour cette cohabitation.

Question n°10

Observations : O@

05 observations

Réponse du porteur de projet

En ce qui concerne l'organisation des flux, comme présentées dans la question n°9, il faut se référer aux pages 14 à 23 de la notice paysagère (PA2). On constate que l'ensemble des usagers vont trouver leur place et cohabiter dans le parc.

La séparation des flux n'est pas appliquée de façon systématique dans le cadre de la rénovation du parc cela dépend de l'intensité d'usage. Par exemple, la piste cyclable bi-directionnelle qui permet de relier Amiens à Renancourt dispose d'un tracé spécifique et différencié d'un point de vue spatial. Parfois, il s'agit d'un simple changement dans les revêtements de sols.

Le parc disposera d'un règlement d'usage comme d'autres espaces verts de la collectivité à l'image du parc Saint-Pierre ou du parc du Grand Marais.

Commentaire du commissaire enquêteur

Cette question ne semble pas être similaire à la question n° 9. Les observations des usagers mettent en évidence une demande de réglementation du parc visant à définir et délimiter clairement les espaces dédiés aux différentes pratiques (marche, course à pied, vélo et trottinette), afin de favoriser une cohabitation sécuritaire et harmonieuse des usagers.

21.2 Festivités

Enoncés du thème **Manifestations de grande ampleur**

Contribution sur les aires événementielles et la tenue de certaines manifestations

De nombreuses manifestations vont continuer à avoir lieu mais leur mise en place sera optimisée pour limiter leur étalement et les dégradations qu'ils peuvent générer. Ainsi, les manifestations seraient, au maximum, contenues sur ces nouveaux espaces, également aménagés pour permettre l'accueil de nouvelles activités du quotidien. Il s'agit de créer un socle commun en définissant un nouveau périmètre strict avec des revêtements techniques aux structures porteuses adaptées. (Cf page 265 étude d'impacts)

Ces manifestations occasionnent de nombreux désagréments (Nuisances sonores – Nuisances olfactives (restauration) – dégradations du site).

La délocalisation de ces manifestations de grande ampleur est-elle envisageable. ?

La foire de la Saint-Jean attire de fin juin à la mi-juillet près de 400 000 visiteurs. Elle ne regroupe pas moins de 180 attractions, sur un espace de près de 5 ha. Elle s'installerait sur les clairières événementielles en substitution du parking Allende, tout en maintenant son emprise sur une partie des allées.

La zone vie – à construire pour un coût de 1,3M€ - serait déplacée à Mégacité. !

Concernant le projet :

Est-ce que l'installation de certains métiers ne s'avérerait pas plus délicate sur les clairières événementielles en raison de leur forme triangulaire au nord comme au

- sud, en remplacement de l'espace rectangulaire du parking Allende, abstraction faite de la superficie ?

Question n° 11

Observations : O@

200 observations

➤ Est-ce que le périmètre strict sera respecté ? ➤ Est-ce que le guide de préconisations pour la sécurité des manèges, machines, et installations pour fêtes foraines et parcs d'attractions est appliqué tant par la ville que par les utilisateurs ? <u>Concernant la foire et la zone de vie</u> ➤ Est-ce réaliste d'envisager la création d'une zone vie à 1,3 M€ sans avoir un réel accord des forains ? ➤ Est-ce que la vraie question n'est pas à nouveau le déplacement, voire l'annulation de la foire ?	
--	--

Réponse du porteur de projet

La délocalisation des événements de grandes ampleurs comme la foire notamment ou le cirque sont actuellement à l'étude. L'élaboration de ces scénarios prend du temps car il est nécessaire d'avoir des discussions avec l'ensemble des acteurs concernés mais aussi d'élaborer les documents réglementaires obligatoires pour permettre l'aménagement des commodités nécessaires en accord avec la réglementation en vigueur.

Les formalités pour la mise en œuvre d'une consultation publique est en cours de finalisation afin de permettre entre autres de stabiliser le devenir de ces manifestations d'ampleur dont fait partie la Foire Saint-Jean. Si les manifestations sont maintenues, la collectivité réfléchira à la mise en œuvre d'un règlement d'occupation du site en complément des mesures qu'elle applique déjà.

Concernant l'installation de la foire, la ville suit en effet les préconisations du guide et le service prévention des risques a notamment pour mission de procéder aux contrôles des installations avec notamment la transmission :

- > de l'attestation de montages en conformité avec les préconisations du constructeur
- > du contrôle technique des métiers
- > l'attestation responsabilité civile.

Enfin, pour le sujet de la base de vie des forains, les réflexions sont en cours et rejoignent celles concernant le déplacement des manifestations de grandes ampleurs.

Commentaire du commissaire enquêteur

L'accueil de la fête foraine, des cirques et de toutes autres manifestations, de grande envergure ne doit pas être envisagé sur le site du parc de la hotoie, tant pendant les éventuels travaux de réhabilitation qu'à leur issue. En effet, ces événements provoquent d'importantes nuisances pour l'environnement ainsi que des dégradations du site. Ils apparaissent, en outre, incompatibles avec les objectifs de préservation, de qualité paysagère, de valorisation et d'usage qui fondent le projet de réhabilitation et d'aménagement du parc.

<u>Enoncés du thème</u> Manifestations de grande ampleur Pour des événements majeurs est-il envisageable de reporter la phase 2 des travaux afin de garantir la pérennité de ces manifestations et l'attractivité économique d'Amiens ? »	Question N° 12 Observations : N° 442
--	--

Réponse du porteur de projet

Les membres de l'exécutif en lien avec les services techniques de la ville procéderont à des rencontres avec les organisateurs d'événements pour trouver dans la mesure du possible des solutions pour maintenir les événements sur le parc quand c'est possible, ou dans d'autres espaces de la ville. A noter que des échanges ont déjà eu lieu pour trouver des compromis comme par exemple la modification du périmètre de la réderie en lien avec le comité de quartier ou encore les organisateurs de la journée d'accueil des étudiants. Il faut toutefois comprendre que l'organisation d'un chantier d'une telle ampleur nécessitera, peut-être, l'annulation de certains événements. En effet, l'ensemble des circulations, des fermetures de sécurité et la coordination des entreprises font l'objet d'un plan de prévention des risques qui doit être approuvé par un coordonnateur sécurité et santé. Il est difficilement envisageable techniquement et économiquement de tout bouleverser pour des événements qui se déroulent parfois sur une journée

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

21.3

Enoncés du thème <i>Nuisances sonores</i> Alors que l'étude conclut à l'absence de nécessité de protections acoustiques supplémentaires au motif que les bâtiments disposeraient déjà d'un isolement standard de 30 dB(A), comment cette hypothèse a-t-elle été vérifiée pour les habitations anciennes et les propriétés de caractère qui ne bénéficient pas nécessairement de telles performances acoustiques ➤ Quels sont précisément les deux bâtiments de l'allée Troyes dont les niveaux sonores dépassent 60 dB(A) après la fermeture de l'avenue Salvador Allende ? ➤ Quelles mesures compensatoires ou de réduction du bruit ont été étudiées ou prévues pour ces bâtiments et, plus largement, pour les riverains concernés ?	Question n° 13 Observations : RN N° 375
Réponse du porteur de projet Le projet de fermeture de l'avenue Salvador Allende réorganise les flux de trafic ce qui occasionne un report modéré de trafic sur la rue Jean Jaurès et l'Allée de Bicêtre. La conséquence de ce report est l'augmentation des niveaux de bruit en façade de 2 dB(A) en moyenne : critère réglementaire qui oblige de respecter des seuils à ne pas dépasser en façade des bâtiments sensibles dans le cas d'une modification de l'existant. Les niveaux de bruit prévisionnels dépassent les seuils réglementaires : la protection préconisée est l'isolation de façade. L'indice d'isolement des menuiseries à mettre en œuvre a été calculé : il est de 30 dB(A). Le bureau d'étude en charge de l'évaluation des nuisances sonores a estimé que les menuiseries existantes sur les bâtiments étaient relativement récentes et performantes et donc que les logements disposaient de l'isolement acoustique suffisant. C'est pourquoi l'étude a conclu qu'il n'était pas nécessaire de remplacer les fenêtres d'une part. D'autre part l'étude ouvre sur la possibilité de réaliser des diagnostics d'isolation actuelle des façades en cas de plaintes des riverains. Les deux bâtiments de l'allée de Bicêtre dont les niveaux sonores dépassent 60 dB(A) sont : • Le bâtiment du SDIS • Le bâtiment au 17/19 rue Jean Jaurès (bureaux Mutuelle des motards), au 1 allée de Bicêtre (bureaux Priss'immo) Enfin, les études en cours concernant l'élaboration d'un plan de circulation de l'ensemble du secteur ont pour objectif d'atténuer notamment le trafic de transit qui s'est développé sur la rue Jean Jaurès et sur l'allée du Bicêtre.	
Commentaire du commissaire enquêteur Pour les deux bâtiments cités, et exposés à des niveaux sonores supérieurs à 60 dB(A), aucune observation n'a été formulée. Toutefois, l'étude laisse ouverte la possibilité de réaliser des diagnostics de l'isolation acoustique des façades si des plaintes de riverains venaient à être exprimées. Il apparaît indispensable d'engager rapidement la mise en œuvre des aménagements prévus dans le cadre du plan de circulation de l'ensemble du secteur, dans le but d'atténuer les nuisances sonores.	

21.4 DRAC

Enoncés du thème <i>Patrimoine</i> Le courrier de la DRAC du 29 novembre 2024 formule-t-il des conditions ou des prescriptions relatives à la protection du patrimoine arboré remarquable, des structures hydrauliques historiques ou des vestiges archéologiques susceptibles d'être découverts lors des terrassements, et ces conditions ont-elles été intégralement prises en compte dans les plans d'exécution et le calendrier des travaux soumis au présent permis d'aménager ?	Question n° 14 Observations : RN N° 320
Réponse du porteur de projet Pour répondre à cette question il suffit de se référer au courrier de la DRAC du 29/11/2024 qui dit que : <i>« Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive. [...] Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine [...] »</i> Ainsi, à ce jour le projet telle que présentée actuellement ne présente pas de risque et la collectivité répondra à son obligation de prévenance si toutefois la situation se présentait.	

Commentaire du commissaire enquêteur

Réponse figure au dossier

21.5 Natura 2000

Enoncés du thème **Evaluation des incidences**

Le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 conclut-il formellement à l'absence d'incidence significative sur les habitats et espèces des sites Natura 2000 proches, et cette conclusion a-t-elle reçu l'accord de l'autorité compétente au titre de Natura 2000, ou une évaluation complète a-t-elle été jugée nécessaire et si oui, quelles en sont les conclusions ?

Question n° 15

Observations : 0@
N° 319**Réponse du porteur de projet**

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, le bureau d'étude a formalisé une évaluation simplifiée des incidences N2000 qui conclut comme suit :

« Le projet n'a pas d'incidence notable sur les sites Natura 2000, au regard de la nature des habitats naturels du site (absence d'habitat d'intérêt communautaire) et de la distance par rapport aux sites les plus proches. De plus, aucune incidence résiduelle n'est attendue sur les espèces inscrites sur la Directive Oiseaux ou la Directive Habitats-Faune-Flore susceptibles d'exploiter l'AEI pour leur cycle biologique ou ayant été observées sur le site. »

Cette conclusion a été instruite et validée dans le cadre de l'instruction du dossier loi sur l'eau par les services de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme. La conclusion du formulaire Natura2000 approuvé par arrêté préfectoral conclu de la façon suivante :

« Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence négative ?

Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, vaut évaluation des incidences Natura2000 et est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur. »

Commentaire du commissaire enquêteur

Aucun commentaire particulier – Dont acte

21.6 Hydrologie

Enoncés du thème **Kiosque**

le kiosque proposera en circuit fermé un miroir d'eau à lame fine, de la brumisation couplée avec le miroir d'eau, des jets d'eau et 800 m2 de surface sèche au total (emprise fontaine sèche et miroir d'eau une fois vidé

La commune d'Amiens est exposée à un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) par arrêté du 10/12/2014, le parc est situé dans une zone de crue de probabilité moyenne à forte.

Les aires d'étude immédiate et rapprochée sont soumises au PPRI de la Vallée de la Somme et sont concernées par le risque inondation par débordement ou par remontée de nappe.

L'interférence du local technique de fontainerie avec la nappe au droit du parc est très probable, en raison des dimensions de l'ouvrage et de la profondeur de la nappe rencontrée. Par conséquent, le local technique est dans la nappe. La présence d'eau autour du local technique peut entraîner des conséquences sur la viabilité du local. Si des dispositifs constructifs spécifiques ne sont pas appliqués pour étanchéifier le local technique, alors il pourrait s'avérer nécessaire de rabattre la nappe de façon permanente.

Observations

En l'état, on peut s'interroger sur la pertinence d'un tel projet au niveau technique et de la maîtrise des coûts. le kiosque se suffirait à lui-même pour une destination qui a toujours été la sienne.

Une étude technique sera réalisée en phase chantier en vue de déterminer les dispositifs à mettre en œuvre. Est-ce que les solutions retenues présenteront les conditions nécessaires pour que le dispositif perdure ?

Même si comparaison n'est pas raison, il suffit de se rappeler les difficultés rencontrées par la fontaine de la place Gambetta

Question N° 16

05 Observations
o@**Réponse du porteur de projet**

Le groupement de maîtrise d'œuvre dispose d'un co-traitant spécialisé dans la création de fontaines. L'ensemble des dispositifs proposés ont été soumis à la validation des services techniques de la ville spécialisé dans l'entretien et la maintenance de ce

type d'équipement. A titre d'exemple, le système de fontainerie mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la place du Colvert est similaire à celui proposé à la Hotoie afin de faciliter et d'optimiser le cas échéant les opérations de maintenance. En ce qui concerne l'implantation du local technique de fontainerie et la proximité immédiate avec la nappe ont été pris en compte dans les études de conception afin de pouvoir notamment lester efficacement le local. Ce point du projet est directement lié aux études qui ont été menées concernant le niveau des plus hautes eaux sur 6 mois entre septembre 2025 et mars 2026. Les résultats de cette étude transmise en avril 2026 feront l'objet d'un porté à connaissance auprès des services de la direction départementale des territoires et de la mer afin de valider d'un point de vue réglementaire si le protocole proposé par la maîtrise d'ouvrage est conforme.

Commentaire du commissaire enquêteur

Il apparaît que le porteur du projet s'est doté des garanties nécessaires à la conduite de cet aménagement.

Enoncés du thème *Le kiosque miroir d'eau*

Comment le système anticipe-t-il les réglementations sanitaires strictes liées aux risques d'inhalation d'aérosols (comme la légionellose), ainsi que les restrictions d'eau en période de sécheresse ? »

Qui sera en charge de la maintenance – surveillance sanitaire.

Le revêtement prévu pour le film d'eau est-il conforme afin de garantir à la fois l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et de prévenir les risques de glissade ? »

Question n° 17

CE+07 Observations O@

Réponse du porteur de projet

Réglementation et risque sanitaire

L'ensemble des installations est conçu conformément aux normes en vigueur afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers. Il convient de distinguer deux équipements distincts dans la fontaine :

- La fontaine, composée des jets d'eau et de la lame d'eau, fonctionne en circuit fermé. L'eau est en permanence filtrée et traitée grâce à un système intégré. Un adoucisseur est également installé afin de préserver la qualité de l'eau et le bon fonctionnement des équipements.
- Le système de brumisation est alimenté directement par le réseau d'eau potable. L'eau est désinfectée par un traitement aux ultraviolets (UV). De plus, une purge automatique est réalisée chaque jour à l'aide d'un compresseur d'air, ce qui évite toute stagnation de l'eau dans les canalisations. Enfin, si un contrôle révélait une contamination, un dispositif avec une pompe doseuse est prévue afin de désinfecter rapidement l'ensemble du réseau avant toute remise en service.

Ces dispositions permettent d'assurer un fonctionnement sûr des installations et de limiter efficacement les risques sanitaires.

Pour rappel, la collectivité se conforme également à des prélèvements auprès d'un organisme agréé type COFRAC avant toute mise en fonction des équipements de ce type. Il en est de même en cas d'arrêt prolongé.

Restriction d'eau en période de sécheresse

A ce jour, la collectivité n'a pas encore été confrontée à ce type de situation. Si cela venait à se produire, la collectivité adopterait le comportement approprié afin de ne pas aggraver la situation.

Gestion et maintenance

La ville, propriétaire de l'ouvrage, sera responsable de la maintenance et de la surveillance sanitaire. Ces missions pourront être confiées à une entreprise ou réalisée en interne.

Le choix du revêtement

Le risque de glissance est entièrement écarté grâce aux finitions texturées flammée, dont la rugosité spécifique brise la tension superficielle de l'eau. Cela élimine tout effet d'aquaplaning, maintenant une adhérence totale même sous un film d'eau. De plus, le granit choisi (la Pierre Bleue du Hainaut) est certifié Classe C (adhérence maximale pieds nus), ce revêtement garantit donc un respect strict des critères d'accessibilité PMR. Associée à la conception du projet prévoyant des pentes inférieures à 2 %, la pierre assure un cheminement stable, sans effort pour les fauteuils roulants, tout en favorisant un écoulement fluide qui évite les stagnations d'eau dangereuses. Enfin, là où les matériaux composites ou artificiels se lissent et s'altèrent avec le temps, la pierre naturelle conserve sa rugosité originelle et garantit un profil antidérapant intact au fil des décennies.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le porteur du projet a répondu en apportant les précisions nécessaires

Enoncés du thème miroir d'eau**1. Faisabilité technique et risque hydrogéologique**

Le projet se situant en zone de crue du PPRI de la Vallée de la Somme, avec un local technique immergé dans la nappe phréatique, pourquoi avoir privilégié une infrastructure enterrée plutôt qu'un aménagement hors-sol ou semi-enterré qui aurait limité les risques d'inondation ? Le porteur de projet peut-il s'engager dès à présent sur un dispositif constructif étanche (type cuvelage lourd) pour exclure définitivement tout rabattement permanent de la nappe en phase d'exploitation ? Enfin, l'étude technique étant renvoyée à la phase chantier, quelles garanties y a-t-il quant à la viabilité à long terme de l'ouvrage, et quel est le plan B si les solutions s'avéraient techniquement irréalisables ?

2- Maitrise des coûts (Investissement et Fonctionnement)

Au vu des déboires, pannes prolongées constatés sur les fontaines de la place Gambetta et de la rue des Trois Cailloux :

- Quel est le budget annuel prévisionnel alloué à l'entretien, à la consommation énergétique des pompes et à la maintenance ?
- Comment le retour d'expérience des précédents échecs locaux a-t-il été intégré pour éviter de nouvelles dérives budgétaires à la charge de la collectivité ?

3- Risques de dégradations

La modification des lieux pour des manifestations entraînera inévitablement des coûts et des dégradations à terme. Rappelons qu'un accès poids lourd est conservé côté est du parc à cet effet.

Question n°18

CE + Observations : N°
341 O@

Réponse du porteur de projet**1/Faisabilité technique et risque hydrogéologique**

Il était tout à fait possible de réaliser un local technique semi-enterré, néanmoins, cela engendre des systèmes de pompage différents ainsi qu'une élévation potentiellement inesthétique à proximité immédiate du kiosque qui dispose d'une qualité architecturale que l'on souhaite préservée. C'est pourquoi, le local technique a été privilégié en enterré, seule les ventilations hautes et basses, la trappe d'accès seront positionnées au-dessus de la côte NPHE limitant l'impact visuelle et facilitant la charge des systèmes de pompage et des réseaux d'aspiration. Les études pour connaître le niveau des plus hautes eaux ont été remises en avril, ces données sont en cours d'analyse et d'intégration pour finaliser le descriptif technique de l'ouvrage et ainsi soumettre à la validation de la direction des territoires et de la mer le protocole afin qu'il soit conforme à la réglementation et donc au PPRI. Cette proposition peut donc tendre à évoluer selon les retours des services de l'Etat.

L'intégralité du local technique est hydrofuge coulé dans la masse donc pas d'infiltration extérieur possible. Le local intègre entre autres une sonde d'alerte inondation, une pompe de relevage, etc. afin d'être en capacité de réagir le cas échéant

2/ Maitrise des coûts (Investissement et Fonctionnement)

- Le budget prévisionnel annuel pour le fonctionnement et l'entretien a été pris en compte dans le budget global dédié à l'entretien de l'ensemble du parc.
- Les difficultés rencontrées sur certaines fontaines anciennes, notamment celles de la place Gambetta ou de la rue des Trois Cailloux, sont principalement liées à des choix de conception architecturale datant de plusieurs décennies, qui n'intégrait pas les besoins futurs d'exploitation et de maintenance et qui ne répondent plus aux exigences techniques et réglementaires actuelles.

Ces ouvrages ont notamment été conçus selon des principes aujourd'hui abandonnés. À titre d'exemple, la fontaine de la place Gambetta repose sur une gestion commune des eaux pluviales de l'ensemble de la place et du circuit hydraulique de la fontaine. Ce principe ne permet plus de répondre efficacement aux épisodes pluvieux de plus en plus intenses et peut conduire à un fonctionnement inadapté d'ouvrages désormais sous-dimensionnés.

En outre, les réseaux hydrauliques et les équipements techniques de ces ouvrages ont été implantés sans qu'une accessibilité suffisante pour leur maintenance ultérieure ne soit prévue. À la place Gambetta, certaines canalisations présentant des fuites sont aujourd'hui inaccessibles et ne peuvent être réparées sans réaliser des terrassements particulièrement lourds. De même, sur la fontaine de la rue des Trois Cailloux, l'accès aux pompes, aux canalisations et aux différents équipements hydrauliques nécessite des interventions destructives, impliquant notamment la dépose de pierres, de joints ou la réalisation de sondages.

Le projet de nouvelle fontaine intègre pleinement ce retour d'expérience. Il prévoit notamment la séparation des réseaux d'eaux pluviales et du circuit hydraulique de la fontaine, une implantation des équipements techniques garantissant leur accessibilité pour l'entretien et les réparations, ainsi que des matériels conformes aux standards techniques actuels. Ces choix visent à faciliter l'exploitation de l'ouvrage, à réduire les risques de dysfonctionnement et à maîtriser durablement les coûts de maintenance.

3/ Risques de dégradations

L'intégralité des équipements installés sur l'emprise du miroir d'eau et de la fontaine sèche sont en D400 circulaire poids lourds. Le choix des revêtements et de la structure sont également compatibles avec la circulation de poids lourds pour assurer notamment l'entièreté des opérations de maintenance. Le bureau d'étude en charge de la conception du système de fontainerie a précisé qu'il fallait éviter de rouler sur les boîtes à jets notamment pour limiter les vibrations qui peuvent dans le temps générer des dysfonctionnements au niveau de l'éclairage.

Dans tous les cas, cet espace ne sera plus circulé par des poids lourds sauf cas de maintenance exceptionnelle. Pour acheminer du matériel au kiosque, il sera toujours possible d'accéder à l'arrière de celui-ci sans rouler sur les équipements de la fontaine. Le changement de matériaux permet de délimiter l'emprise de celle-ci pour les conducteurs de poids lourds.

Commentaire du commissaire enquêteur

Les réponses du porteur du projet sont précises et apportent les éléments nécessaires.

21.7 Stationnement

Enoncés du thème Stationnement

Les capacités de stationnement disponibles apparaissent sous-dimensionnées. L'éloignement des emplacements prévus constitue un facteur de contrainte. La fréquentation du zoo est en constante progression.

Les attractivités du parc et du zoo réunies, risquent de générer une hausse significative des lieux, sans compter l'urbanisation du secteur en augmentation.

Dans ce contexte, la capacité de stationnement pourrait s'avérer insuffisante pour absorber l'afflux attendu des visiteurs

Existe-t-il une étude sur la fréquentation du parc au quotidien sur une année ?

Question n° 19
Observations : CE

Réponse du porteur de projet

Non, la collectivité ne dispose pas d'une étude sur la fréquentation du parc au quotidien car les moyens d'accès sont nombreux d'une part et d'autre part, quelle serait la finalité d'une telle étude ?

La collectivité dispose par contre de chiffres concernant les événements culturels, ludiques ou sportifs qui se déroulent tout au long de l'année au parc de la Hotoie. Ces situations très ponctuelles ne sont toutefois pas représentatives du quotidien et du besoin réel en stationnement du site.

Les services techniques de la ville ont toutefois connaissance des besoins en stationnement du zoo et c'est pourquoi plusieurs stratégies de stationnements complémentaires sont en cours à l'image de la convention avec la région Hauts-de-France pour utiliser le parking du lycée de la Hotoie pendant le week-end et les vacances scolaires. Le développement des voies cyclables sur l'ensemble de la commune ainsi que le déploiement d'une station VELAM qui n'existait pas sur le parc vont permettre d'enrichir les modalités d'accès au parc.

Rappelons également que la ville a fait le choix de la gratuité du bus le samedi et que plusieurs lignes de transport desservent le parc.

Commentaire du commissaire enquêteur

Les perspectives d'évolution de la fréquentation du zoo, associées à la réhabilitation d'un parc susceptible d'accroître son attractivité, constituent un facteur déterminant pour l'évaluation prévisionnelle des besoins en stationnement. Or, cet élément ne semble pas avoir été pleinement pris en compte par le porteur de projet. Par ailleurs, les échanges menés avec des riverains

lors des entretiens indiquent que le parking du zoo est déjà jugé insuffisant dans la situation actuelle. Dans ce contexte, les stratégies envisagées pour répondre aux besoins de stationnement ne paraissent pas suffisantes au regard de l'augmentation prévisible de la fréquentation .

<u>Enoncés du thème Stationnement</u> Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension des activités du Parc zoologique d'AMIENS METROPOLE (rapport du commissaire enquêteur en date du 16 11 2022) Si une passerelle piétonne a bien été créée, elle connectera désormais le parc de la Hotoie dans sa nouvelle configuration. Le parking Allende, d'une capacité moyenne de 200 places, disparaît. Qu'en est-il de la parole des décideurs et de la cohérence entre les projets ? Celui de la requalification du parc était nécessairement à l'étude dans le même temps	Question n° 20 Observation: O@ N° 374
Réponse du porteur de projet Le projet relatif au développement du zoo et la réhabilitation du parc de la Hotoie restent deux projets distincts. Néanmoins, certains sujets comme le stationnement ont été pensé conjointement afin qu'il soit des plus fonctionnels et que les aménagements profitent aux deux sites comme la création de la passerelle. En ce qui concerne le stationnement, le projet de parc a prévu : - la création d'un parking paysager d'environ 75places - la mise en œuvre d'une convention avec la région Hauts-France pour occuper le parking du lycée de la Hotoie en dehors du temps scolaire avec une capacité estimée de : 78 places pour le weekend + petites vacances et 160 places en période estivale. Ainsi, les besoins en stationnement retrouvent un équilibre pendant les périodes de fortes affluences du zoo. Il est à préciser que la collectivité souhaite mettre en valeur les modes de déplacement actif et les transports en commun. Une station Vélam est prévue sur l'allée du zoo avec un accès direct depuis la nouvelle passerelle, le développement d'itinéraire cyclable sans oublier la gratuité du bus le samedi. Il s'agit là d'autant d'alternative à l'usage de la voiture individuel.	
Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte	

<u>Enoncés du thème stationnement boulevard des fédérés</u> Est-ce que les places de stationnement sur le boulevard des Fédérés seront maintenues (continuité de piste cyclable, modifications de la circulation) ? En saison haute, il n'est pas rare de dénombrer une quinzaine de cars au niveau de la raquette. Le projet indique la création de 10 places de stationnement longitudinales (page 14 de le notice descriptive) parallèlement aux emplacements actuellement réservés aux cars qui n'apparaissent plus. Un parc dédié aux cars de tourisme avait été créé au niveau du Zénith lors de la fermeture du stationnement au port d'aval. Au terme d'un dépôt minute, il faudrait que les cars rejoignent ce site non utilisé et probablement à améliorer. Où devront se garer les cars ?	Question N° 21 Observation : O@ N° 374
Réponse du porteur de projet A ce jour, aucune étude ne prévoit la suppression ou la modification du stationnement sur le boulevard des Fédérés. Il en est de même concernant la circulation sur cet axe. Les continuités de pistes cyclables sont conservées dans les contre-allées.	

Le stationnement des cars de tourisme au niveau du dépose-minute situé Allée du bassin est supprimé dans le cadre du projet. Un autre emplacement dédié est prévu sur la rue Jean-Jaurès voire potentiellement sur la rue des Prés-Forêt (encore en étude). Il s'agira dans tous les cas d'un dépose-minute car le stationnement longue durée se fera effectivement dans l'aire dédiée aux cars de tourisme situé dans le pôle de stationnement de Mégacité.

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

Enoncés du thème Dépose minute – borne de recharge

Situation future

Pas de dépose minute au niveau de l'esplanade du zoo pour les personnes à mobilité réduite ou les groupes. Actuellement les groupes (associations, voyages scolaires) traversent à pied le parc pour rejoindre le zoo.

Celui prévu rue Jean Jaurès ne semble pas adapté (cf. infra) ?

Est-il envisagé d'installer des bornes de recharge pour les voitures électriques, ici ou ailleurs, au niveau du site.

Question n° 22

Observation N° 374: O@

Réponse du porteur de projet

Le parking mutualisé prévoit des places de stationnement pour les personnes en situation de handicap néanmoins, le projet du parc ne peut pas répondre aux besoins éventuels de stationnement type dépose minute sur le parvis du zoo. Cela ne fait pas partie du périmètre de l'opération.

En ce qui concerne le dépose minute pour les cars de loisirs, le projet du parc prévoit une aire de dépose minute sur la rue Jean Jaurès et les services étudient à la mise en œuvre d'une nouvelle aire de dépose minute au droit de la rue des Prés-Forêts. Une expérimentation pourrait être menée d'ici la fin d'année 2026 avant de pérenniser un aménagement des voies.

Le parking mutualisé pour le zoo et le parc prévoit comme l'impose la réglementation la mise en œuvre de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le porteur de projet apporte des réponses favorables aux préoccupations soulevées, notamment en ce qui concerne le respect de la réglementation applicable aux bornes de recharge ainsi que l'aménagement du dépose-minute.

Enoncés du thème stationnement proximité pavillon bleu

Création de 10 places de stationnement longitudinales dont 1 dépose minute et de 2 places PMR à proximité directe du Pavillon Bleu sur l'avenue Louis Blanc

Très certainement une conséquence de l'implantation du Pavillon Bleu qui, totalement enclavé, ne disposait pas de stationnement en propre. Les deux places PMR sont positionnées en amont de la grille de service de l'établissement, espace utilisé pour le stockage des poubelles du restaurant avant ramassage, le stationnement des personnels et l'accès des livraisons.

- Est-ce que la superficie de cet espace, réduit à terme par la destruction du pont de la Basse Selle, sera suffisante pour permettre ces différents usages et manœuvrer aisément ?
- Est-ce que la création des dix places sera réalisée sur l'emprise du parc ou empiètera sur l'avenue Louis Blanc

Question n°23

Observation n° 374: RN

Réponse du porteur de projet

➤ Pavillon bleu

L'allée menant à la grille du Pavillon bleu a été dimensionnée pour permettre les manœuvres et retournements des voitures qui utiliseront les 4 places de stationnements. L'allée est suffisamment large pour permettre le croisement de deux véhicules. Des zones libres à proximité des stationnements créés sont à disposition pour la présentation des bacs à déchets.

➤ Stationnement avenue Louis Blanc

L'avenue Louis Blanc est réduite à 6,5m de largeur afin de pouvoir élargir les trottoirs et accueillir les 10 places de stationnement.

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

Enoncés du thème Stationnement Avenue de l'Hippodrome

Stationnements longitudinaux de places avenue de l'Hippodrome

Probablement l'existant. En revanche, la rénovation des allées de Beaufeuille et des Soupis, situées dans le périmètre de l'enquête publique, rendrait possible le recours, à une distance acceptable à pied ou en vélo, et en fonction de l'actualité des sites, aux parcs de stationnement du pôle Licorne (parking relais sous employé avec une extension possible), de la Licorne (à réaménager), de Mégacité, voire de l'hippodrome. En haute saison, des navettes similaires à celles de la ligne Amétis Cœur de ville permettraient de relier les entrées du parc à ces lieux, mesure de nature à inciter les automobilistes à les utiliser ? La largeur de l'avenue devrait aussi permettre des aménagements pour les engins de déplacement personnel motorisés (EPDM) ?

Question N° 24

Observation 374 O@

Réponse du porteur de projet

La mise en place d'une navette pour relier le P+R de la Licorne a été étudié en 2022 par la ville au moment des réflexions concernant la requalification du zoo notamment mais aussi du parc. Au regard des conclusions suivantes :

- coût d'exploitation plus important que le nombre d'usagers estimés
- gain de temps relativement modéré : 20 minutes à pied / 10 minutes de navette (sans compter le temps d'attente relativement élevé au regard de la fréquence faible envisagée) / 18 min par le réseau Ametis actuel (bus + marche)

D'autres itinéraires préférentiels avaient été mis en lumière à savoir les aires de stationnement qui jalonnent l'itinéraire de la ligne Nemo 1 qui dispose d'une cadence à 12 min ou encore l'utilisation de la ligne 6.

Néanmoins, la collectivité n'est pas opposée à actualiser cette étude de faisabilité concernant la mise en place d'une navette si des difficultés constatées en matière de stationnement venaient à émerger après la livraison du projet. De la même façon que la collectivité met à jour les itinéraires de transports aux grés des évolutions des besoins de la ville et de ses usagers.

Avis du commissaire enquêteur

Les solutions envisagées, ainsi que celles pouvant être mises en œuvre, témoignent de l'intérêt et de l'attention portés par le porteur du projet aux préoccupations exprimées.

Enoncés du thème création dépose minute - parking

Création d'un dépose minute au droit des allées du Tivoli et de la Basse Selle et, à proximité immédiate, de 2 places PMR au gymnase de la Hotoie.

Question n° 25

Observation 374 O@

Est-ce que l'espace herbeux dans le triangle du gymnase de la Hotoie pourrait être transformé en parking paysager ? La rue du Bâtonnier Mahiu qui prolonge l'avenue Louis Blanc et dessert le gymnase et le lycée de la Hotoie, requalifiée, permettrait du stationnement longitudinal unilatéral du côté de la voie de chemin de fer, la création d'une voie vélo réglementaire, d'un trottoir piétonnier, tout en respectant la circulation dans les deux sens.	
Réponse du porteur de projet A ce jour, l'espace engazonné situé à l'arrière du gymnase de la Hotoie ne fait pas partie du périmètre de l'opération. En revanche, des discussions sont en cours entre la Région Hauts-de-France et la ville d'Amiens pour mettre en place une convention qui permettra l'usage du parking du lycée d'une capacité moyenne de 100 places pendant les périodes où le lycée est fermé, c'est-à-dire, le week-end et durant les vacances scolaires. Cette temporalité correspond au temps fort de visite pour le zoo. Il n'apparaît donc pas nécessaire d'occuper cet espace.	
Commentaire du commissaire enquêteur Le porteur du projet par cette réponse montre que le problème du stationnement est bien pris en compte.	

Enoncés du thème création d'un dépose minute – Création d'un dépose minute d'une capacité de 4 cars sur la rue Jean Jaurès donnant directement sur le jardin de la Hotoie et permettant l'accueil de groupes. Cette position stratégique rend accessible les grands équipements et le zoo à moins de 5 min à pied L'accès à la rue Jean Jaurès est d'une manière générale difficile pour les riverains (Copropriétés, Coallia, rue Debaussaux). Elle comprend un arrêt de bus Amétis bilatéral, des passages protégés et un stationnement longitudinal et unilatéral au profit des véhicules légers. Comment peut-on envisager de rendre encore plus difficile la vie des riverains et des usagers ? (temps d'évacuation d'un car de tourisme, congestion de la circulation, bruit et pollution, 5 minutes peuvent paraître une éternité pour une personne à mobilité réduite). Et il me paraît contraire à l'esprit du projet de dénaturer le lieu qui bénéficie d'un charme particulier en raison de l'implantation de 52 platanes labellisés « ensemble arboré remarquable »	Question n° 26 Observation 374 O@
Réponse du porteur de projet Le dépose minute pour les cars de tourisme qui est prévu sur la rue Jean Jaurès n'entravera pas la circulation des véhicules car le stationnement se fait en dehors de la chaussée, comme indiqué sur le plan général du projet (PA4). Il n'y aura donc pas d'impact supplémentaire sur la circulation vis-à-vis de cette proposition. Cette proposition de localisation de dépose minute tend peut-être à évoluer au regard du futur plan de circulation actuellement en cours d'étude dans les services de la collectivité. A titre d'exemple, la mise en œuvre d'une voie de dépose minute est une des possibilités qui pourrait être déployé en phase de test d'ici la fin d'année 2026 sur la rue des Prés-Forêts.	
Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte	

Enoncés du thème Stationnement Hors projet : réalisation d'un parking dans le triangle formé par l'allée du zoo, l'avenue Salvador Allende et la rue Jean Jaurès, en mitoyenneté immédiate avec le centre Louis Carruel (centre de	Question n° 27 Observation 374 O@
--	--------------------------------------

Rééducation Enfants Déficlients Auditifs CREDA, Centre Médico-Psycho-Pédagogique CMPP Henri Wallon) Cet espace est devenu un site régulier de stationnement de forains, en attente de rejoindre un engagement à la belle saison. Ce futur parking paysager, de par sa forme, acceptera difficilement une centaine de places. Est-ce que la reconfiguration de l'intersection formée par les rues Jean Jaurès, du faubourg de Hem et des Prés Forêts pour des raisons évidentes de sécurité est envisagée ? Est-ce que les organismes de rattachement du centre Caruel ont été sollicités ?	
<u>Réponse du porteur de projet</u> Cette aire de stationnement dispose d'une capacité d'accueil de 75 véhicules dont plusieurs places sont équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques ce qui a contraint légèrement le nombre de places de stationnement. L'ensemble du carrefour Jean Jaurès / Faubourg de Hem / Prés-Forêts est reconfiguré afin de permettre davantage de fluidité pour les modes de déplacements actifs comme le vélo ou les piétons. Cette reconfiguration permet également d'assurer un accès au futur parking tout en conservant une fluidité de la circulation pour les usagers motorisés. L'accès au centre Louis Caruel est préservé, il n'y a donc pas eu de discussion avec eux sur ce plan.	
<u>Commentaire du commissaire enquêteur</u> Dont acte	

<u>Enoncés du thème</u> Fréquentation stationnement Existe-t-il une étude de fréquentation du parc sur une année complète permettant d'évaluer son usage quotidien, notamment au regard de sa vocation multifonctionnelle, de l'augmentation de la fréquentation du parc zoologique voisin et des problématiques de stationnement qui en découlent	Question n° 28 Observation 374 O@
<u>Réponse du porteur de projet</u> Le porteur de projet ne dispose pas de données précises concernant la fréquentation du parc au quotidien. Les chiffres concernant la fréquentation sont plutôt issus d'évènements ponctuels sur le parc comme des manifestations sportives ou culturel. Il n'est donc pas envisageable de dimensionner des besoins en stationnement sur des évènements qui se déroulent parfois sur le temps d'un week-end uniquement. Comme explicité sur la question n° d'autres modalités d'accès au parc sont possibles : transports en commun, station VELAM, pistes cyclables, à pied. En ce qui concerne le dimensionnement des besoins en stationnement pour le zoo, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les services afin de répondre au mieux au besoin en stationnement. En période de vacances scolaires à titre d'exemple, entre le parking sur le parc et le parking en cours de convention avec la Région Hauts-de-France sur le lycée de la Hotoie ce n'est pas moins de 200 places de stationnement qui sont possibles en plus de la centaine de places déjà existantes sur la rue du Faubourg de Hem. A noter, les visiteurs du zoo viennent la plupart du temps sur une demi-journée, ce qui implique un roulement assez conséquent en matière de stationnement.	
<u>Commentaire du commissaire enquêteur</u> <u>La réponse est précise et cohérente</u>	

Enoncés du thème Stationnement Il est précisé que les possibilités de stationnement pour l'accueil du public sont : - L'aire de la Hotoie désignée sous l'appellation Parking Allende. - Le parking aménagé de 75 emplacements de la rue Jean Jaurès, au niveau de la station de lavage. Ces parkings sont gratuits mais leur gestion relève exclusivement de la compétence de la commune d'Amiens Le parking Allende, d'une capacité moyenne de 200 places, disparaît. Qu'en est-il de la parole des décideurs et de la cohérence entre les projets ? Celui de la requalification du parc était nécessairement à l'étude dans le même temps.	Question n°29 Observation 374: o@
Réponse du porteur de projet Se référer à la réponse de la question n°20	
Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte	

21.8 Aménagements

Enoncés du thème Dans le cadre de la réhabilitation du parc de la hotoie, de nombreuses observations, diverses et variées, sur les équipements, découlent des contributions L'ensemble des propositions, y compris celles pouvant apparaître plus subjectives, ambitieuses ou divergentes, feront-elles l'objet d'une étude de faisabilité, selon les critères (techniques – environnementaux – financiers et réglementaires).	Question n° 30 Observations CE 106 observations o@
Réponse du porteur de projet Il est nécessaire tout d'abord de rappeler que la collectivité a procédé à différentes formes de concertation dont la plus significative était le Serious Game entre le 18 mai et le 31 août 2021. Pour rappel, l'objectif principal de cette concertation était d'aboutir à un programme pour permettre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. La collectivité a collationné près de 500 propositions afin de stabiliser les grandes orientations programmatiques. Par la suite, la collectivité s'est engagée auprès d'un candidat sur la base de ce programme qui a pu évoluer de façon légère jusqu'au stade d'avant-projet qui permet de stabiliser le projet dans son ensemble y compris dans son épure budgétaire. Une fois cette étape de stabilisé, le porteur de projet ne peut plus modifier le programme sans que cela est un impact sur le budget de l'opération voire sur la validité du marché qu'il entretient avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est pourquoi à ce jour, il n'est pas souhaité de faire évoluer la programmation. Néanmoins, la ville d'Amiens laisse la possibilité aux habitants de s'exprimer à travers différents biais, notamment le budget participatif. Il n'est donc pas à exclure que des éléments de programmation puissent s'ajouter sur le parc mais dans un second temps, après la livraison. Il est important de laisser les usagers prendre possession des lieux pour imaginer ensuite les évolutions possibles.	
Commentaire du commissaire enquêteur La réponse du porteur de projet est jugée satisfaisante au regard des attentes.	

Enoncés du thème Sports urbains Pour ce projet, plusieurs contributeurs demandent la mise en place de structures dédiées aux sports urbains. Cette attente découle d'un intérêt croissant pour ces activités « street workout – skate etc... Cet espace dédié aux pratiques de sports extérieurs permettrait de renforcer, l'attractivité du site, créant des lieux de rencontre et de convivialité.	Question n° 31 18 Observations : o@
Réponse du porteur de projet Le programme du parc ne cible pas de grandes infrastructures de glisse, une rencontre prochaine est prévue avec des associations pour écouter et comprendre les souhaits en matière de sport urbain. Une grande piste de pumptrack est actuellement en travaux dans le parc Saint-Pierre. Sur le parc de la Hotoie, les modules déjà installés sur l'avenue Salvador Allende dans le cadre d'un urbanisme transitoire seront pérennisés. Il est aussi envisagé de compléter l'offre pour densifier et complexifier le circuit. Toutefois, le public visé reste relativement un public jeune et principalement de loisirs.	

Le projet va également développer des circuits pour la course à pied avec des parcours différenciés selon les types d'entraînement, course en endurance ou fractionné par exemple.

Enfin, une aire de fitness a été mise en place dans le parc au niveau de l'entrée allée du Bicêtre. Elle est accessible depuis septembre 2025.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le porteur du projet prend en compte les observations relatives à ce sujet.

21.9 Déchets - Sanitaires

Enoncés du thème

L'attractivité du parc étant amené à s'accroître avec cette réhabilitation, il en découle également une fréquentation de manière significative.

La gestion des déchets et les équipements sanitaires ne sont-ils pas sous-estimés, au regard des besoins futurs.

Pourront-ils être réévalués, si nécessaire ?

Des mesures seront-elles prises afin de garantir la qualité, la propreté du site.

Question n°32

05 Observations : o@

Réponse du porteur de projet

Le parc va disposer d'un pavillon avec de nombreux sanitaires comme explicité dans la notice paysagère (PA2). Ceux-ci seront accessibles pendant les horaires d'ouvertures des parcs et jardins d'une manière générale dans la commune. En complément de l'offre, un sanitaire automatique sera accessible en 24/24 au droit du futur parking.

La collectivité se laisse également la possibilité de pouvoir augmenter l'offre ponctuellement notamment en période estivale où le site est davantage fréquenté. Il est envisagé notamment :

- Mise en place d'une convention avec des commerçants partenaires pour l'utilisation de leurs sanitaires comme d'ores et déjà déployé en centre-ville notamment « Ici toilettes »
- Installation de toilettes sèches

Ces mesures seront potentiellement déployées si et seulement si le besoin s'avère réel.

En ce qui concerne la propreté du site, l'entretien sera assuré par les services de la ville. La création d'un poste d'éco-garde comme celui déployé au parc Saint-Pierre depuis février 2025 est sérieusement envisagé sur le parc de la Hotoie. L'une des missions sera de veiller à la propreté du site par des actions de sa part ou bien d'avertir les équipes compétentes pour agir rapidement. Il aura également une mission de sensibilisation auprès du public sur la démarche « parc zéro déchet » menée par la collectivité (cf. question n°33).

Commentaire du commissaire enquêteur

Le sujet est pris avec sérieux par le porteur de projet.

Enoncés du thème déchets

Est-ce que les dispositifs de collecte seront conçus pour s'intégrer harmonieusement à l'environnement du site ou verra-t-on l'installation de ces containers métalliques comme au parc Saint-Pierre ?

Comment et avec quelle périodicité le ramassage sera réalisé ?

Que doit-on considérer comme entrée ou sortie entre le bassin rond et le reste du parc et, en fonction des réponses à cette interrogation, où seront positionnés les dispositifs de collecte ?

Ne serait-il pas nécessaire de maintenir quelques poubelles ou de mettre en place des dispositifs de tri sélectif avec une esthétique et une taille adaptée à des endroits à déterminer, en complément des points d'apport volontaire ?

Questions n° 33

Observations 229-649

O@

Réponse du porteur de projet

A ce jour, la ville d'Amiens a opté pour un parc avec une démarche « zéro déchet », comme pour le parc Saint-Pierre, afin d'homogénéiser les pratiques dans les différents grands parcs de la ville et ainsi les rendre de plus en plus efficaces. Il s'agit d'un changement de pratique que la collectivité souhaite et va accompagner avec des opérations de communication mais aussi par l'intermédiaire d'un éco-garde qui sera présent sur le site afin d'informer les usagers de ce mode de gestion et de prévenir les services compétents en cas de dysfonctionnement.

A ce titre, plusieurs containers seront déployés aux entrées principales du parc. Le projet est en cours de stabilisation sur le sujet, néanmoins il est prévu de déployer au minimum quatre points de collecte à savoir :

- Intersection promenade de la Hotoie / Allée du bassin
- Parking du parc/zoo
- Intersection boulevard des Fédérés / Allée du Bicêtre
- Intersection rue Jean Jaurès / Allée du Bicêtre

Enfin, la collectivité poursuivra des déploiements ponctuels de bacs dans le cadre de manifestations afin de répondre à des besoins plus importants mais ponctuels.

Commentaire du commissaire enquêteur.

La réponse est satisfaisante En adoptant des gestes responsables, chaque citoyen participe à la qualité de vie et au respect de l'environnement.

21.10 Festivités

Enoncés du thème Foire St Jean – Cirques – autres

Question n°34

Une grande majorité des contributions relate une contradiction entre les objectifs relatifs à cette réhabilitation (détente – promenade – préservation paysagère Etc...) et l'organisation de manifestations de grande ampleur (foire St Jean – cirque – et autres) entraînant une fréquentation importante et générant des nuisances sonores et parfois olfactives :

Les installations et démontages des structures font régulièrement l'objet de dégradations (arbres coupés – chaussée dégradée), sans compter l'occupation prolongée des lieux.)

Il est regrettable de voir la privatisation d'un espace public qui devrait être accessible à tous, dans des conditions de calme et sécurité.

A la lecture des observations, il apparaît nécessaire de reconsidérer l'implantation de ce type d'événement, très perturbant, et d'étudier le transfert vers des sites plus adaptés, mieux dimensionnés pour accueillir des installations de grande ampleur.

Question n° 34

200 Observations : o@

Réponse du porteur de projet

Se référer à la réponse de la question n°11.

Commentaire du commissaire enquêteur

21.11 Nuisance sonore

Enoncés du thème Nuisance

Est-ce que les éventuelles interactions avec le parc zoologique ont bien été étudiées avec les nuisances sonores régulières entre les manifestations d'ampleur, les travaux... ?

Question n° 35

Observation: O@

Réponse du porteur de projet

Les nuisances sonores ont été étudiées dans le cadre de l'étude d'impact (EIE) plusieurs éléments de réponse se trouvent dans celle-ci notamment dans les pages suivantes :

- EIE pages 99 + pp. 246 – 248 : analyse des impacts acoustiques sur les incidences liées au trafic.
- Considérant que les manifestations organisées dans le parc seront les mêmes à l'état projet qu'à l'état initial, nous sommes restés sur une analyse qualitative.
- EIE p.199 (chapitre 4.3.4) : les effets spécifiques Concernant le chantier sont analysés et des mesures de réduction et de suivi sont appliquées. En mesure corrective, il est également prévu de respecter une charte de chantier à faibles nuisances, prenant en compte les enjeux de nuisances acoustiques (EIE p.195)
- EIE p.222 : analyse de l'impact sur la faune sauvage du parc applicable à la faune présente dans le zoo

EIE pp. 261-262 : « Dans le cas du projet de réhabilitation du parc de La Hotoie, les perturbations visuelles et sonores peuvent être jugées comme faible puisque le site est déjà soumis à une activité perturbante importante dans les secteurs dédiés aux activités humaines futures mais une fréquentation plus importante du parc est attendue. »

On peut également rappeler que le zoo connaît des travaux depuis plusieurs années maintenant et qu'aucune alerte concernant la perturbation des animaux vis-à-vis de l'environnement sonore n'a été remontée.

Commentaire du commissaire enquêteur

La réponse semble répondre aux inquiétudes du contributeur.

21.12 Sécurité

Enoncés du thème **Eclairage**

Comment comptez-vous structurer l'implantation et l'intensité de l'éclairage pour supprimer les zones d'ombre anxiogènes (notamment sur les cheminements piétons et aux abords des entrées), tout en évitant le suréclairage néfaste pour la biodiversité nocturne du parc ?

Est-il prévu d'intégrer des dispositifs d'éclairage intelligent à détection de mouvement ?

Question n° 36

Observations 35 173 269

O@

Réponse du porteur de projet

Pour rappel, l'analyse de l'état initial démontre que le parc souffre d'un manque de clarté et de zones d'ombres critiques, notamment au niveau des passages souterrains sous les voies ferrées (allées des Soupîrs et du Beaufeuille), ce qui altère le sentiment de sécurité des usagers.

La stratégie d'éclairage du projet est entièrement détaillée p. 34 de l'étude d'impact dont voici ci-dessous un extrait :

« L'objectif de la stratégie d'éclairage du parc est de conjuguer les besoins en éclairage des usagers et le respect de la biodiversité. Elle respectera les grands principes suivants :

- la majeure partie du matériel déjà en place sera réutilisée ;
- les nouveaux mâts ainsi que les mâts existants seront équipés en LED ;
- l'intensité lumineuse sera adaptée avec usage de lumière chaude, dirigée uniquement vers le sol et ajout de détecteurs de mouvement pour limiter au maximum l'éclairage quand il n'y a pas d'usagers. »

Dans le projet, cela se traduit concrètement par la création de nouveaux points lumineux sur les secteurs sombres et en corrigeant l'orientation des crosses des mâts existants pour mieux couvrir les contre-allées piétonnes. Le maintien d'un niveau d'éclairement minimal à 55 % sur les cheminements structurants, garantit aux promeneurs une déambulation sécurisée et rassurante tout au long de la nuit. Le choix d'une lumière chaude évite le piège mortel des insectes nocturnes, tandis que l'extinction à 23h des zones secondaires préserve les corridors de déplacement des espèces lucifuges (qui fuient la lumière). Les chiroptères, comme la *Pipistrelle commune* fortement présente près des milieux aquatiques, ainsi que les amphibiens des berges, profitent ainsi d'une obscurité retrouvée pour accomplir sereinement leur cycle biologique.

Des éléments d'informations supplémentaires sont présentées dans l'étude d'impact comme :

- La description des enjeux pour les usagers et la biodiversité : EIE pp. 103-105 et p. 113.
- L'analyse trame noire actuelle pages 141 et 142
- L'analyse des impacts du projet pages 186, 249, 250, 261, 262, 263 et 264
- Mesures spécifiques pour un éclairage moins impactant sur la biodiversité : MR6 page 200 et MR42 page 267

Commentaire du commissaire enquêteur

La réponse est complète, et les éléments présents dans le dossier

Enoncés du thème **sécurité du site**

La réussite d'un parc urbain de loisirs repose avant tout sur le sentiment de sécurité de ses usagers.

Face aux inquiétudes légitimes des riverains et personnes fréquentant le parc, concernant le risque d'incivilités ou de dégradations, est-t-il prévu d'intégrer des mesures particulières.

Est-il envisageable de profiter de l'installation de nouveaux points lumineux ou de la modification de ceux existants pour installer un dispositif de vidéoprotection afin de préserver la pérennité du lieu

Réponse du porteur de projet

Question n°37

09 Observations : O@

Le projet prévoit la mise en œuvre de mâts lumineux équipés d'un dispositif de vidéo-protection. Le nombre ainsi que la localisation sont encore en cours d'étude afin de trouver les solutions les plus pertinentes. La ville d'Amiens prend très au sérieux la sécurité de ces concitoyens et mettra en œuvre un dispositif suffisant. L'accès aux véhicules de police sera toujours possible sur le parc afin d'effectuer des rondes comme aujourd'hui.

Enfin, la présence d'un éco-garde sur le site, permettra tout comme au parc Saint-Pierre d'avertir le cas échéant les forces de l'ordre en cas de problème sur le site.

Ces différentes mesures permettront de limiter les dégradations ainsi que le risque d'incivilité.

Commentaire du commissaire enquêteur

La réponse répond aux attentes

Enoncés du thème **Sécurité du site**

Pour préserver la sécurité, le respect des lieux et des contraintes pouvant être imposées.
Pour garantir la qualité de vie et la qualité de cet espace public

- Des mesures sont-elles prévues ?
- Des actions de sensibilisation seront-elles effectuées ?

Question n°38

Observation : CE

Réponse du porteur de projet

Se référer à la réponse précédente

Commentaire du commissaire enquêteur

Manque de précision dans la réponse

Enoncés du thème **Ponts - Passerelles**

Quels sont les moyens mis en place in situ en termes de prévention et de sauvetage (signalétique, bouées, filins, défibrillateurs automatisés externes, présence de personnels communaux durant des créneaux horaires à déterminer, etc.) ?

Question n°39

CE + Observation 464 : O@

Réponse du porteur de projet

A proximité des cours d'eau ou des pièces d'eau, il n'y a pas d'obligation réglementaire concernant les équipements de sécurité à mettre en œuvre du fait de la présence de l'eau. Le projet prévoit toutefois, l'installation de chasse roue sur l'ensemble des ouvrages prévues sur le bassin des Régates et dès lors où on dépasse une certaine hauteur de chute, des garde-corps sont installés. Il est prévu l'installation d'une signalétique qui précisera que la baignade et la pêche sont interdites. L'installation d'un défibrillateur au droit du pavillon Haut-Toit, à proximité de l'aire de jeux, sera réalisée. Enfin, il est envisagé de créer un poste d'écogarde sur le parc afin d'accompagner les visiteurs et d'apporter l'ensemble des informations nécessaires. En complément, il est prévu à plusieurs endroits du parc des panneaux d'informations pour le public concernant les nouveaux équipements, leur localisation, les itinéraires de cheminement ou encore les coordonnées des services à contacter en cas de problème.

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

Enoncés du thème **Ouvrage sur bassin des régates**

La réalisation des ouvrages sur le bassin des régates est contrainte par une bache d'étanchéité.

Malgré les solutions techniques envisagées, les aléas de tout chantier ne permettent pas d'affirmer avec certitude que l'on pourra éviter des reprises d'étanchéité et le percement de la bache ?

Question n°40

Observation 464 : 0@

Réponse du porteur de projet

L'apparition d'aléas techniques ou de découvertes fortuites lors des travaux sur le bassin est formellement anticipée par le projet. Pour y faire face, le projet propose une solution structurelle « en surface » composée de poteaux en bois reposant sur des socles de répartition des charges. Cette méthode non intrusive est spécialement conçue pour répartir uniformément le poids des ouvrages et éviter au maximum de percer la bache d'étanchéité existante. Cependant, la validation définitive de ce principe

reste entièrement suspendue aux conclusions de diagnostics approfondis et d'essais de portance géotechniques. Ces investigations de terrain ne pourront être concrètement réalisées qu'en cours de chantier, une fois le bassin totalement mis à sec.

Sur le plan opérationnel, la préservation de la géomembrane fait l'objet de mesures préventives hautement rigoureuses. Immédiatement après les opérations de curage, un diagnostic visuel complet de l'état de la bâche sera effectué sur l'ensemble des surfaces concernées. Cette inspection minutieuse constituera un point d'arrêt contractuel obligatoire, exigeant une validation formelle de la maîtrise d'œuvre avant de pouvoir poursuivre la suite des travaux. Pour permettre le passage et la circulation des engins en fond de bassin sans risquer de poinçonner l'étanchéité, l'entreprise déploiera d'abord un feutre géotextile lourd de protection non tissé. Ce dispositif de blindage sera recouvert par une piste de circulation d'une épaisseur de 30 cm en moyenne, constituée de remblais sablo-graveleux fins soigneusement triés et criblés.

Dans l'hypothèse où des défauts ou des dégradations surviendraient, ou si les tests de portance imposaient un ancrage plus profond, les entreprises seront soumises à des exigences techniques de réparation. Le protocole prévu inclut obligatoirement la reprise de l'étanchéité par double soudure thermique, la pose de colliers de serrage étanches directement sur les pieux traversant, ainsi que la mise en œuvre de bandes de solin pour garantir la pérennité du complexe. Afin de pallier le moindre risque de fuite, les réparations seront soumises à des protocoles de contrôle qualité extrêmement stricts. Ces examens associeront de manière exhaustive des contrôles visuels, des tests mécaniques à la pointe, des essais à la cloche à vide sous dépression à l'aide d'un liquide tensioactif, ainsi que des vérifications avancées par ultrasons ou par des essais destructifs en traction et en cisaillement

Commentaire du commissaire enquêteur

L'aspect technique des travaux envisagés est bien explicite

Enoncés du thème **Ouvrage sur bassin des régates**

Une étude géotechnique complémentaire en cours permettra de vérifier l'état des sous-sols et le dimensionnement des pieux nécessaires pour le bassin rond.

Dispose-t-on des éléments de réponse de cette étude ?

Question n°41

Observations 464 : O@

Réponse du porteur de projet

Les préconisations techniques du maître d'œuvre suivent les propositions formulées dans le cadre de la mission géotechnique de type G2PRO, c'est-à-dire, « utilisation de fondations profondes ». Le dimensionnement précis sera conforté lors des études d'exécutions réalisées par l'entreprise qui doit une étude géotechnique complémentaire de type G3. L'ensemble des propositions de l'entreprise sera validé par le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage avant tout commencement de travaux. La validation sera confortée par la mission G4 afin de vérifier que les travaux géotechniques sont exécutés conformément aux hypothèses de conception et dans le respect des règles de l'art.

Commentaire du commissaire enquêteur

Sans commentaire

Enoncés du thème Pontons - Passerelles

Pontons – Passerelles

Quels sont les moyens mis en place en termes de prévention et de sauvetage (signalétique, bouées, filins, défibrillateurs automatisés externes, présence de personnels communaux durant des créneaux horaires à déterminer, etc.) ?

Question n°42

Observations 464 : O@

Réponse du porteur de projet

Cf. réponse de la question n°39

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

<u>Enoncés du thème</u> Pontons – Passerelles Des consignes de sécurité seront-elles affichées (baignade – Profondeur – numéro d’urgence) avec pictogrammes compréhensibles. Les sécurités Visuelles et Auditives (déficiences sensorielles) sont-elles prévues ? ➤ Gardes du corps et obstacles contrastés visuellement Enoncé du thème Guidage au sol La largeur des passerelles permettra t’elle le croisement de fauteuils roulants et poussettes Qui assurera la maintenance des installations ? Le contrôle de la conformité de ces aménagements sera effectué par quel organisme	Question n° 43 Observation CE :
Réponse du porteur de projet Le bassin des Régates tout comme le bassin rond n’est pas un ouvrage destiné à la baignade. Il n’est donc pas prévu d’installer d’autres consignes que « Baignade interdite » à proximité de celui-ci ainsi que dans le règlement du parc. Concernant les dispositions de sécurité mises en œuvre dans l’aménagement pour les personnes présentant une situation de handicap, il est prévu : ➤ Des chasse-roues PMR comme repères de guidage Sur les pontons et passerelles en surplomb des bassins où la faible hauteur n’impose pas de garde-corps, le projet prévoit l’installation de chasse-roues PMR (sous forme de lisse fine en bois ou de banquette basse). Ces éléments sont spécifiquement conçus pour délimiter l’espace et servir de guide physique et tactile au sol pour les personnes malvoyantes ou non-voyantes (repérage à la canne) ou en fauteuil roulant ➤ Un contraste de textures et reliefs podotactiles Les platelages des ouvrages en bois utilisent des lames antidérapantes usinées en relief qui conservent une bande centrale « brut de sciage ». Cette alternance de textures offre un contraste podotactile direct sous les pieds ou à la canne ➤ Des gardes du corps et obstacles contrastés visuellement ➤ Des guidages au sol quand cela s’avère nécessaire notamment au niveaux des traversées pour accéder au parc qui sera entièrement piéton. Le contrôle de la conformité sera effectué par un bureau de contrôle dans le cadre du suivi du chantier de l’opération. La maintenance des installations sera effectuée soit par les agents de la collectivité soit au besoin par des prestataires externes avec lesquels la ville dispose d’entretien de maintenance.	
Commentaire du commissaire enquêteur : Dont acte	

21.13 Vie locale

<u>Enoncés du thème</u> Commerces Une inquiétude est portée sur la fermeture des commerces ?	Question n° 45 07 Observations : O@
Réponse du porteur de projet La direction du développement économique et de l’emploi a rencontré en décembre 2024 les commerçants du quartier de la Hotoie afin de recenser leurs attentes, leurs besoins suite à l’annonce notamment de la fermeture de l’avenue Salvador Allende pendant la réunion publique de novembre 2024. Suite à ces différentes rencontres, selon la localisation des commerces, les avis divergent. Les sujets qui préoccupent principalement les commerçants sont la circulation (Salvador Allende principalement) et le stationnement, très peu se	

prononcent sur le projet en lui-même à l'exception de quelques qui pensent que cette rénovation sera bénéfique car le flux de visiteurs sera plus important.

Ces échanges ont d'ores et déjà permis la mise en œuvre d'aménagement visant à améliorer certaines conditions d'accessibilité des commerces telles que :

- l'interdiction de circuler pour les véhicules de +3.5T (hors transport en commun et livraison) sur la rue Jean Jaurès
- ajout d'une voie de stationnement supplémentaire dans chaque sens de circulation sur le boulevard des Fédérés

En parallèle, les études sur le plan de circulation sont en cours et seront prochainement présentées

Commentaire du commissaire enquêteur

Dont acte

21.14 Biodiversité

Enoncés du thème **Projet Air éducative**

Des élèves CM1 CM2 de l'école Saint-Jacques, s'interrogent sur la possibilité d'actions en faveur de la biodiversité : quatre points

- Une tonte différenciée
- La pose de nichoirs et gîtes pour la faune
- Un panneautage de sensibilisation
- La création d'un observatoire à faune sauvage (brise-vue)

Question N° 46

Observations 158 O@

Réponse du porteur de projet

1/Tonte différenciée

Une telle diversité d'habitats nécessite une gestion différenciée cohérente avec leurs caractéristiques écologiques variées et avec les usages propres à chaque zone du parc. Pour répondre à cet enjeu, il est proposé que la gestion du parc soit réalisée selon un gradient de naturalité inversement proportionnel à l'intensité des usages (gestion plus intensive sur les zones les plus utilisées pour les activités anthropiques). Au sein des zones plus naturelles, des espèces végétales à croissance déterminée n'atteignant pas une hauteur très importante et restant esthétiques tout au long de l'année peuvent être sélectionnées, ce qui permettra de limiter au maximum la nécessité de gestion à ces endroits. La tonte différenciée est donc un des moyens de gestion utilisés dans le cadre du plan de gestion du parc. Ci-dessous un extrait du plan de gestion avec la fiche action « Prairies » :

- *[Pour les prairies utilisées par les usagers, fauche tardive une à deux fois par an en dehors de la période de sensibilité de la faune. La fauche devra être effectuée de manière lente, centrifuge et de préférence entre 10h et 18h pour permettre aux animaux de fuir. La hauteur de fauche devra être de 12 cm minimum.]*
- *Pour les prairies en gestion naturelle, fauche tardive une fois par an ou tous les deux ans. La fauche devra être effectuée de manière lente, centrifuge et de préférence entre 10h et 18h pour permettre aux animaux de fuir. La hauteur de fauche devra être de 12 cm minimum.]*

2/Pose de nichoirs et gîtes pour la faune

Plutôt que de recourir à des aménagements artificiels « sur catalogue » tels que des nichoirs ou des hôtels à insectes préfabriqués, le projet privilégie une approche écologique globale axée sur la diversification des milieux. L'objectif est de recréer des habitats naturels et fonctionnels qui répondent directement aux besoins vitaux des espèces. Pour plus de détails se référer aux éléments de réponse de la question n°47.

3/Panneautage de sensibilisation

Selon les besoins, la collectivité comme dans d'autres parcs pourraient mettre en œuvre des panneaux pédagogique à l'attention du public.

4/Création d'un observatoire à faune sauvage

Il n'est pas prévu d'installer un observatoire pour la faune. En effet, il n'y a pas d'enjeux majeurs à la différence de certains étangs à proximité d'Amiens. L'avifaune présente sur le site est déjà habituée à la présence de l'homme. Néanmoins, à l'image des panneaux de sensibilisation ce type d'action pourrait éventuellement être mis en œuvre par la collectivité à terme si cela s'avère une volonté portée par un collectif.

Commentaire du commissaire enquêteur

Les réponses sont pertinentes et précises, mais elles ne sont pas entièrement alignées avec les attentes du contributeur.

<u>Enoncés du thème</u> Mesures pour la biodiversité Dans le cadre de cette réhabilitation, peut-on envisager les mesures suivantes relatives à la biodiversité ! • Installer des panneaux pédagogiques sur le cycle de l'eau, les animaux et les plantes. • Organiser des animations nature pour les écoles et les familles • Ajouter des poubelles et des panneaux rappelant le respect du site • Planter des espèces locales autour de l'étang (roseaux, iris des marais, saules). • Créer des zones refuges pour les oiseaux, amphibiens et insectes • Installer des nichoirs, hôtels à insectes et gîtes à chauves-souris.	Question N°47 Observations : O@
Réponse du porteur de projet 1/ Installation de panneaux pédagogique Selon les besoins, la collectivité comme dans d'autres parcs pourraient mettre en œuvre des panneaux pédagogique à l'attention du public. 2/Organisation d'animation A la demande des écoles ou des associations, la collectivité organise déjà de nombreuses animations nature. La Ville dispose même d'un catalogue qui recense les différents types d'animations. Il s'agit donc tout à fait d'actions envisageables par la collectivité. 3/ Poubelles et panneaux Se référer aux éléments de réponses aux questions n° 32 / n°33 pour la gestion des déchets. Des panneaux d'informations concernant la réglementation applicables, les nouveaux espaces, mais aussi les points de collecte des déchets seront installés dans le parc afin d'aider l'utilisateur à se repérer. La présence d'un éco-garde viendra conforter ses actions. 4/ Plantations d'espèces locales Le projet propose une palette végétale très diversifiées qui répond à plusieurs critères : - faciliter d'entretien - adaptation aux changements climatiques - confortement et/ou création de nouveaux milieux écologiques pour maintenir et développer les habitats de la faune locale L'utilisation de plantes endémiques de la région est donc bien prévue dans le projet que l'on vient compléter avec des essences endémiques d'autres régions plus chaudes pour anticiper les changements climatiques. On pourra toutefois retrouver : <i>Acer campestre</i>, <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Carpinus betulus</i>, <i>Leucanthemum vulgare</i>, <i>Prunus padus</i>, <i>Alchemilla mollis</i>, <i>Achillea millefolium</i>, <i>Luzula sylvatica</i>, <i>Iris pseudacorus</i>, etc. 5/ Création de zones refuges et installations de mobilier pour la faune Plutôt que de recourir à des aménagements artificiels « sur catalogue » tels que des nichoirs ou des hôtels à insectes préfabriqués, le projet privilégie une approche écologique globale axée sur la diversification des milieux. L'objectif est de recréer des habitats naturels et fonctionnels qui répondent directement aux besoins vitaux des espèces, à travers deux grands piliers : ➤ Le développement des milieux humides et aquatiques (faune rivulaire et avifaune d'eau) : À l'est du bassin des Régates, la création de jardins filtrants et d'îlots végétalisés constituera de véritables zones de refuge, de chasse et de reproduction pour les amphibiens, l'avifaune aquatique ainsi que les insectes aquatiques. En complément, une mégaphorbiaie (zone herbeuse humide) sera aménagée sur la grande pelouse centrale afin de diversifier les milieux palustres et d'offrir un abri adapté aux espèces hygrophiles. ➤ L'enrichissement des strates boisées et des lisières (oiseaux, chiroptères, insectes): Un ambitieux programme de reboisement prévoit la plantation de 1 463 arbres issus de plus d'une trentaine d'essences différentes (déclinés en arbres tiges, cépées et scions). À terme, ces boisements offriront des refuges de choix à l'entomofaune, aux reptiles et aux micromammifères, tout en constituant des gîtes pour les chiroptères et des sites de nidification pour l'avifaune. Enfin, la création de frange-bosquets et de lisières acclimatées permettra de multiplier les zones de lisières arborées, reconnues comme hautement attractives pour la recherche de nourriture.	
Commentaire du commissaire enquêteur Les différents critères de la question ont tous été correctement traités.	

21.15 Espace canin

<u>Enoncés du thème</u> canisite Des espaces canins, « canisites », sont-ils prévus ?	Question n° 48 16 Observations : O@
Réponse du porteur de projet Aucun espace canin dédié n'est prévu à ce jour dans le parc. Une demande avait été formulée lors du BP 2025 et avait refusé par la collectivité pour plusieurs raisons dont notamment l'incompatibilité de la demande vis-à-vis de la temporalité du projet. En effet, l'équipe de maîtrise d'œuvre était en train de finaliser le dossier de consultation des entreprises, il n'était donc pas possible d'amender le programme. En conclusion, à ce jour le parc de la Hotoie n'inclut pas ce type d'aménagement mais des réflexions pourraient émerger après les travaux si le besoin était confirmé. La collectivité dispose d'autres aires de bien être canin comme : - l'aire de la Plaine Abderahmane Rabah : lauréat BP 21 livrée en 2024 et gérée par une association - le parc Saint-Pierre – en contre bas de l'avenue Beauvillé à côté de l'embarcadere des hortillonnages - en accès libre D'autres aménagements de ce type pourrait se développer dans la collectivité car le souci du bien-être animal fait partie des axes que la collectivité tend à développer.	
Commentaire du commissaire enquêteur La question canine fait l'objet d'une attention particulière de la part du porteur de projet.	

21.16 Grilles

<u>Enoncé du thème</u> Grilles du parc Les grilles à l'entrée du parc seront-elles conservées et entretenues ?	Question n°49 05 Observations: O@
Réponse du porteur de projet Les grilles ne seront pas conservées sur le parc. Le choix de la délocalisation sera en premier lieu proposé aux habitants du quartier, le cas échéant la collectivité pourrait concerter plus largement afin de trouver un nouvel emplacement. En attendant, celles-ci seront stockées afin d'être potentiellement réinstallées dans le cadre d'un autre aménagement.	
Commentaire du commissaire enquêteur Il semblerait que ces grilles revêtent une certaine importance pour une partie des citoyens.	

21.17 Entretien

<u>Enoncé du thème</u> La réhabilitation du parc va entrainer un travail d'entretien conséquent tant au niveau des espaces verts que de la voirie. Est-ce que les effectifs vont être adaptés à ce surcroît d'activité ? Est-ce qu'une nouvelle organisation des services est envisagée ? Est-ce que le coût de l'entretien annuel du parc dans sa nouvelle version a été chiffré	Question n° 50 Observation 637 O@
Réponse du porteur de projet L'ensemble des besoins concernant l'entretien ont été étudié par la collectivité avec le groupement de maîtrise d'œuvre. En ce qui concerne l'entretien du parc, un plan de gestion a été élaboré afin d'optimiser et d'évaluer le coût de gestion à terme du parc réhabilité. Plusieurs hypothèses sont aujourd'hui à l'étude concernant la nouvelle organisation des services et la possibilité de	

réaliser tout ou partie des actions d'entretien en interne et/ou d'en confier certaines à des entreprises extérieures pour des actions ciblées.

Les mesures d'entretien ont fait partie intégrante des réflexions menées dès la conception du projet pour les faciliter et les limiter, elles ont parfois permis de valider des orientations d'aménagements.

Commentaire du commissaire enquêteur

La collectivité et l'équipe de conception ont anticipé l'entretien du parc dès sa création afin d'en limiter les coûts et de faciliter les interventions

21.18 Santé

Enoncés du thème

Une hausse du trafic routier sur certains axes, est à l'origine des nuisances sonores, de la pollution atmosphérique (hausse des émissions de particules PM10). Les nuisances ne disparaissent pas mais elles sont déplacées.

Les études sur la santé sont contestées.

Question n°51

Observations : O@

Réponse du porteur de projet

Concernant l'étude de la qualité de l'air, il faut comprendre qu'une augmentation des émissions ne signifie pas nécessaire une augmentation des concentrations en polluant dans les mêmes seuils. En effet, les polluants émis au niveau d'une source, notamment ici, les pots d'échappement, se disperse de façon plus ou moins importante selon les conditions météorologiques, la morphologie de la rue, le vent, etc.

De plus, la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation dans le quartier va tendre à répartir davantage les émissions ce qui visera à diminuer les concentrations. Néanmoins, si des doutes persistent, des études complémentaires pourraient être menées afin de mesurer plus précisément la concentration en polluant.

Commentaire du commissaire enquêteur

L'étude sanitaire présentée fait l'objet de réserves quant à ses conclusions. La dispersion des polluants issus des émissions des véhicules est conditionnée par plusieurs paramètres. si des incertitudes demeurent quant à l'évaluation des concentrations de polluants, il apparaît opportun d'envisager la réalisation d'études complémentaires, afin d'affiner les mesures et de consolider l'appréciation des incidences potentielles sur la santé publique.

21.19 Coût du projet

Enoncés du thème Aides subventions participations

Quel est le coût réel du projet ?

Quelles sont les aides financières, subventions voire participation ?

Suivant les observations de la contribution 353 apportant des précisions (délibération du conseil municipal du 16 mai 2024 -Journal des Amienois JDA 1076 (semaine 22/2024) – Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2025)

Site Amiens Métropole (amiens.fr)

- Est-ce que des financements complémentaires ont été recherchés et attribués (Europe, État, région, département...) ?
- Est-ce que le montant annoncé inclus effectivement la totalité des coûts ?
- Au regard de la multitude de situations à améliorer dans de nombreux domaines à Amiens, ce projet ne devrait-il pas se montrer moins ambitieux et, in fine, moins dispendieux ?

Question n°52

Observations CE +: 352
-353 O@

Réponse du porteur de projet Le coût du projet à ce jour est d'environ 15 millions d'euros. Dans le contexte géopolitique actuel, des variations seront peut-être à prévoir du fait de l'inflation générale. La collectivité veillera toutefois à limiter au maximum ces fluctuations potentielles. La collectivité dépose de façon systématique des dossiers de demandes de subvention auprès de différents partenaires. Dans le cadre du parc de la Hotoie, les demandes de subventions sont ou seront déposées auprès des organismes suivants : - Conseil Départemental de la Somme - Agence de l'eau - Fonds Verts Les contributions estimées sont variables et dépendront des nouveaux budgets fixés par ces organismes prochainement. Toutefois, la collectivité estime aujourd'hui une participation globale à hauteur de 40% minimum. La ville d'Amiens considère qu'il est nécessaire de prévoir aujourd'hui une rénovation profonde du plus ancien et du plus grand parc de la ville. Les opérations d'entretiens courant ne sont plus suffisantes. Il faut redonner l'éclat qu'il mérite au parc de la Hotoie. Il s'agit là d'une richesse énorme pour la collectivité et pour les amiénois. Cette requalification répond aux grands enjeux actuels, il s'agit d'allier usages urbains (détente, sport, culture), développement de la nature en ville, protection de la biodiversité mais aussi adaptation aux changements climatiques. Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte
--

21.20 Faune

<u>Enoncés du thème</u> Perturbation de la faune L'appui intermédiaire de la passerelle de la traversée sur l'îlot ne va-t-elle pas perturber la vie des oiseaux qui chaque année viennent y nicher ?	Question n°53 Observation : N° 464 O@
Réponse du porteur de projet Il est à noter que les aménagements prévus sur le bassin mais aussi d'une manière générale dans le parc vise à améliorer les habitats de la faune par un travail fin des cortèges floristiques et la diversification des milieux écologiques (cf. EIE pp. 261-262). L'étude d'impact met en évidence la possibilité de détérioration ou l'altération accidentelle temporaire des habitats de reproductions néanmoins, ces altérations sont échelonnées dans le temps et les destructions ne concernent que des petites surfaces au droit des ouvrages, l'impact a été jugé comme modéré (EIE pp.220-223). Le calendrier des travaux prend en compte les contraintes écologiques (cf. EIE p.232 MR30 « Adaptation du planning aux enjeux écologiques ». A titre d'exemple, il est prévu la présence d'un écologue pendant la durée du chantier pour adapter le calendrier pendant les travaux. Toutes les mesures de compensation, réduction et évitement sont décrites dans l'étude d'impact (cf. pp. 223- 243).	
Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte, le porteur du projet fait un rappel des éléments de réponse figurant dans le dossier	

21.21 Infrastructure

<u>Enoncés du thème</u> Quel est l'intérêt d'enlever le pont de la basse Selle entre l'Avenue et le restaurant le Pavillon bleu.	Question n°54 Observation : 375 O@
Réponse du porteur de projet Le choix de supprimer le pont dans ce cas de figure a été fait avant tout pour des raisons de sécurité. L'ouvrage est en très mauvais état du fait d'un affaissement complet de la rive droite entraînant un basculement et une torsion du tablier et une désorganisation totale des maçonneries de soutènement. Une rénovation aurait été extrêmement compliquée, c'est pourquoi la démolition est la solution qui a été retenue dans le cadre du projet.	
Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte	

21.22 Concertation

<u>Enoncés du thème Référendum</u> Une consultation des citoyens par la voie d'un référendum, dans un périmètre qui reste à définir, permettrait de clore la question de l'avenue Salvador Allende	Question n°55 24 Observations : O@ - OE
Réponse du porteur de projet Une consultation citoyenne est en cours d'étude autour du dernier trimestre 2026 dont les modalités seront précisées prochainement.	
Commentaire du commissaire enquêteur La réponse répond aux attentes de nombreux contributeurs	

21.23 Milieu Halieutique

<u>Enoncés du thème Pêche</u> ➤ Si la pêche devait être autorisée, des pontons supplémentaires et accessibles PMR ne devraient-ils pas être implantés en plus grand nombre ? ➤ Est-ce que la fédération départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique a été sollicitée pour avis ? ➤ Je suis opposé à toute forme de pêche dans le bassin des Régates. Des conflits d'usage ne manqueront pas de se faire jour. Malheureusement, aujourd'hui, il n'est pas rare de rencontrer des pêcheurs en ce lieu qui n'est pas adapté.	Question n°56 Observation N° 464 O@
Réponse du porteur de projet A ce jour, la ville d'Amiens dispose d'une convention d'occupation avec une association de pêche, l'Union des Pêcheurs de l'Amiénois. Les conditions d'utilisation sont soumises à une réglementation spécifique dans la limite de 10 concours de pêche par an dans le bassin rond. L'utilisation du bassin des Régates est soumise à autorisation préalable compte tenu de la végétalisation située en pourtour. Il est bien précisé qu'aucun pêcheur, même sociétaire de l'Union des Pêcheurs de l'Amiénois n'est autorisé à pêcher individuellement sur le site de la Hotoie. Ces points sont également repris dans l'article 12 de l'arrêté du 29/08/2023 qui précise la réglementation des parcs, jardins et espaces ludiques de la ville d'Amiens. Dans ce contexte, il n'est pas prévu de créer des aménagements spécifiques pour la pêche sur l'un ou l'autre des bassins. La fédération départementale de la Somme n'a pas été consultée à ce jour pour le projet au regard du souhait de la collectivité de maintenir jusqu'à présent une activité de pêche très ponctuelle sur le site afin de favoriser l'épanouissement de la biodiversité.	
Commentaire du commissaire enquêteur La réponse détaillée répond aux questions soulevées par le contributeur.	

21.24 Servitudes

<u>Enoncés du thème Servitudes</u> Une ligne souterraine haute tension traverse le parc de la Hotoie sous l'avenue Salvador Allende, ainsi qu'une conduite de gaz naturel. Des lignes souterraines basse tension sont également présentes au niveau de l'actuel parking du zoo et des triangles nord et sud.	Question n°57 Observation : N°449 O@
--	---

Est-ce que la modification de gabarit de l'avenue, en cas de fermeture confirmée, n'est pas de nature à contrarier ces réseaux ?	
Réponse du porteur de projet Non, les réseaux existants seront conservés. Les émergences seront remises à niveau, permettant aux concessionnaires d'exploiter leurs réseaux.	
Commentaire du commissaire enquêteur Dont acte	

21.25 Circulation (2)

Enoncé du thème : Il serait préférable de réunir les zones (centrale et ouest), dans un même ensemble. Les utilisateurs de cette zone sont : (les familles avec enfants – les personnes âgées – promeneurs – les joggers-euses – des groupes) , Pourquoi imposer à ces personnes plus vulnérables la traversée d'un route dangereuse, l'Avenue Louis BLANC. ? La circulation pourrait se faire de façon hybride fermeture le week-end voir en semaine avec des horaires voir périodes aménagées. Le profil de cette rue devrait être modifiée ?	Observation N°58 O@
Réponse du porteur de projet : Plusieurs aménagements visent à réduire la vitesse des automobilistes voire des transports en communs sont prévus dans le projet. Ils sont listés dans la réponse à la question n°4. En ce qui concerne la mise en application de mesures de fermeture exceptionnelles telle que proposées ci-dessus, la collectivité n'y est pas opposée. Il pourrait être envisageable de prendre des dispositions par la suite afin d'augmenter la qualité d'usage de cet espace comme décrite. Toutefois, il est souhaité expérimenter l'aménagement telle que proposé c'est-à-dire, avec une réglementation spécifique, liée à la zone de rencontre où la vitesse de circulation est réduite à 20km/h.	
Avis du commissaire enquêteur : Dont acte	

Enoncé du thème : Le calendrier de fin de concession des autoroutes de la SANEF arrive à échéance le 31 décembre 2031, il semble qu'une opportunité s'ouvre pour négocier dès maintenant une véritable gratuité à cette date , de l'ensemble de la rocade d'Amiens comme c'est le cas actuellement pour la partie amiénoise de l'A 29. La vraie solution serait : Obtenir enfin une gratuité totale pour tous les usagers ? Maintenir la fermeture de l'Avenue pour la tranquillité des quartiers périphériques du parc de la hotoie mais aussi pour l'ensemble du Sud, Sud Ouest.	Observation N°59 O@
Réponse du porteur de projet : La perspective de la fin de la concession autoroutière constitue effectivement une opportunité pour engager une réflexion sur l'évolution du statut et des conditions d'utilisation de la rocade Sud-Ouest d'Amiens. A ce stade, la gratuité pour les habitants d'Amiens Métropole fait partie des pistes étudiées par la collectivité à court terme. Une gratuité totale nécessiterait des discussions avec l'état et les gestionnaires de l'infrastructures, portant sur l'aménagement des échangeurs et les conséquences en matière de trafic. C'est une perspective sur le long terme. Ces différentes gratuités auront forcément un impact sur la circulation intérieure car elles renforceront le contournement de la ville.	
Avis du commissaire enquêteur : Cette situation est pris en compte par le porteur du projet.	

22 Annexes

La liste des annexes est jointe avec le présent dossier

V – CONCLUSIONS

Les conclusions du commissaire enquêteur font l'objet d'un document distinct intitulé « conclusions du commissaire enquêteur »

Fait et clos à Poix de Picardie

Le 03 juillet 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Thie', is written over a faint, light blue horizontal line.

